



CORPORATION OF THE CITY OF
CLARENCE-ROCKLAND
COMMITTEE OF THE WHOLE

April 7, 2021, 8:00 pm
Teleconference

Pages

1. Opening of the meeting

PLEASE BE ADVISED THAT COUNCIL MEMBERS WILL BE ATTENDING THIS MEETING ELECTRONICALLY VIA TELECONFERENCE DUE TO THE COVID-19 PANDEMIC SITUATION.

This meeting will be made accessible to the public via Facebook Live ONLY on the City of Clarence-Rockland page:

<https://www.facebook.com/clarencerockland/>

This meeting is scheduled for 8:00 p.m. however, the time may defer as it will begin immediately following the conclusion of the Regular meeting that is scheduled to start at 6:45 p.m.

2. Adoption of the agenda

3. Disclosure of pecuniary interests

5

4. Petitions / Correspondence

4.1. Letter from the Horizon Drive-In regarding land rental

7

4.2. Letter from Mr. Michel Claude in regards to the Bell Fibe Project

13

5. Notice of Motion

- 5.1. Members' Resolution proposed by Councillor Mario Zanth and seconded by Councillor André J. Lalonde requesting the administration to bring back report no. PRO2019-031 at the next Committee of the Whole meeting.**

WHEREAS the administration presented a report to the Committee of the Whole on December 21, 2020 recommending that Council authorize the Director of Protective Services to research the cost of completing a feasibility study regarding a potential opportunity to develop a housing/Fire station project in Clarence Creek; and

WHEREAS the Committee of the Whole voted against this recommendation at that time; and

WHEREAS there is a need for affordable housing in this area and it is deemed reasonable to reconsider the recommendations made by the administration;

BE IT RESOLVED THAT Council hereby requests that the administration resubmits it report no. PRO2019-031 on the next Committee of the Whole Agenda for consideration.

6. Report from the United Counties of Prescott and Russell

7. Committee/Staff Reports

- | | |
|---|------------|
| 7.1. 2021 Community Activities Program | 19 |
| 7.2. Update on the Joint Water System with the Nation Municipality outlining the challenges of providing services to the 59 properties fronting the transmission main corridor | 115 |
| 7.3. Proposed changes to Waste Collection Program | 121 |
| 7.4. Major projects communications procedure | 133 |
| 7.5. Proposed changes to Daycare Services to meet budget | 157 |

8. Other items

9. Adjournment



1. Ouverture de la réunion

VEUILLEZ ÊTRE AVISÉS QUE LES MEMBRES DU CONSEIL PARTICIPERONT À CETTE RENCONTRE VIA TÉLÉCONFÉRENCE VU LA SITUATION DE PANDÉMIE COVID-19.

Cette réunion sera accessible au public par Facebook Live SEULEMENT à partir de la page de la Cité de Clarence-Rockland:
<https://www.facebook.com/clarencrockland/>

Cette réunion est prévue pour 20h; cependant, l'heure du début pourrait changée puisque celle-ci commencera immédiatement après la conclusion de la réunion régulière qui est prévue pour 18h45.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Déclarations d'intérêts pécuniaires

5

4. Pétitions / Correspondance

4.1. Lettre du Ciné-parc Horizon concernant une location de terrain

7

4.2. Lettre de M. Michel Claude au sujet du projet Bell Fibe

13

5. Avis de motion

- 5.1. **Résolution de membre proposée par le conseiller Mario Zanth et appuyé de conseiller André J. Lalonde demandant à l'administration de remettre le rapport no. PRO2019-031 à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité plénier.**

ATTENDU QUE l'administration a présenté un rapport au comité plénier le 21 décembre 2020 recommandant que le conseil autorise le directeur des services de la protection à faire des recherches sur le coût de réalisation d'une étude de faisabilité concernant une opportunité potentielle de développer un projet de logement/caserne à Clarence Creek ; et

ATTENDU QUE le comité plénier a voté contre cette recommandation à l'époque; et

ATTENDU QU'il existe un besoin de logements abordables dans cette région et qu'il est jugé raisonnable de reconsidérer les recommandations faites par l'administration ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil demande l'administration soumette à nouveau son rapport no. PRO2019-031 à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité plénier pour considération.

6. Rapport des Comtés unis de Prescott et Russell

7. Rapports des Comités/Services

- | | | |
|------|---|-----|
| 7.1. | Programmation des activités communautaires pour l'année 2021 | 19 |
| 7.2. | Mise à jour du projet d'aqueduc commun avec la municipalité de la Nation énumérant les défis à relever pour desservir les 59 propriétés faisant face au corridor de la conduite d'eau de transmission | 115 |
| 7.3. | Changement au programme de collecte des déchets | 121 |
| 7.4. | Procédure de communications pour les projets majeurs | 133 |
| 7.5. | Changements proposés au service des garderies afin de respecter le budget | 157 |

8. Autres items

9. Ajournement



Declaration of pecuniary interest Déclaration d'intérêt pécuniaire

Date of meeting Date de la réunion:	
Item Number Numéro de l'item:	
Subject of the item: Sujet de l'item :	
Name of Council Member Nom du membre du conseil	

I, _____, hereby declare a pecuniary interest in the matter identified above for the following reason :

Je, _____, déclare un intérêt pécuniaire en ce qui concerne l'article ci-haut mentionné, pour la raison suivante :

Name (print)	Signature	Date

This declaration is filed in accordance with the *Municipal Conflict of Interest Act* and will be recorded in the meeting minutes and will be made available in a public registry. / Cette déclaration est soumise sous la *Loi sur les conflits d'intérêt municipaux* et sera enregistrée dans le procès-verbal de la réunion et sera disponible dans un registre public.

Excerpt from the Municipal Conflict of Interest Act, R.S.O. 1990, c. M.50

DUTY OF MEMBER

When present at meeting at which matter considered

5 (1) Where a member, either on his or her own behalf or while acting for, by, with or through another, has any pecuniary interest, direct or indirect, in any matter and is present at a meeting of the council or local board at which the matter is the subject of consideration, the member,

- (a) shall, prior to any consideration of the matter at the meeting, disclose the interest and the general nature thereof;
- (b) shall not take part in the discussion of, or vote on any question in respect of the matter; and
- (c) shall not attempt in any way whether before, during or after the meeting to influence the voting on any such question. R.S.O. 1990, c. M.50, s. 5 (1).

Where member to leave closed meeting

(2) Where the meeting referred to in subsection (1) is not open to the public, in addition to complying with the requirements of that subsection, the member shall forthwith leave the meeting or the part of the meeting during which the matter is under consideration. R.S.O. 1990, c. M.50, s. 5 (2).

Extrait de la Loi sur les conflits d'intérêts municipaux, L.R.O. 1990, chap. M.50

OBLIGATIONS DU MEMBRE

Participation à une réunion où l'affaire est discutée

5 (1) Le membre qui, soit pour son propre compte soit pour le compte d'autrui ou par personne interposée, seul ou avec d'autres, a un intérêt pécuniaire direct ou indirect dans une affaire et participe à une réunion du conseil ou du conseil local où l'affaire est discutée, est tenu aux obligations suivantes :

- a) avant toute discussion de l'affaire, déclarer son intérêt et en préciser la nature en termes généraux;
- b) ne pas prendre part à la discussion ni voter sur une question relative à l'affaire;
- c) ne pas tenter, avant, pendant ni après la réunion, d'influencer de quelque façon le vote sur une question relative à l'affaire. L.R.O. 1990, chap. M.50, par. 5 (1).

Exclusion de la réunion à huis clos

(2) Si la réunion visée au paragraphe (1) se tient à huis clos, outre les obligations que lui impose ce paragraphe, le membre est tenu de quitter immédiatement la réunion ou la partie de la réunion où l'affaire est discutée. L.R.O. 1990, chap. M.50, par. 5 (2).

**English follows*

À qui de droit,

Bonjour. Nous sommes Alexi Forget et Micheal Lemire, deux jeunes franco-ontariens, originaires de la ville de Bourget.

Cette lettre a pour but de faire une demande auprès de vous, cher.e.s conseiller.e.s de la ville de Clarence-Rockland. Mis tout simplement, nous vous demandons de prendre une décision face à notre demande antérieure de cet été.

Si vous vous rappelez bien, cet été, la ville de Clarence-Rockland a accordé une rencontre d'urgence pour notre entreprise, Ciné-parc Horizon Drive-In. Pendant cette réunion d'urgence, un permis de 120 jours a été accordé à Ciné-parc Horizon pour l'opération de notre entreprise, en raison du manque d'activités familiales pour notre si belle communauté. Lorsque nous avons entendu sur le Facebook Live que le vote ait été accepté unanimement, nous étions bouche-bée. « Alexi... On va avoir des Drive-In dans notre ville natale, Bourget... DUUUUUUUUDE!!! » De ces deux jeunes entrepreneurs à vous, cher.e.s conseiller.e.s, nous vous remercions énormément pour cet accord et ce permis.

Nous pourrions vous dresser une liste exhaustive de toutes les petites erreurs que nous avons faites, des multiples bâtons dans nos roues qui ont tenté de nous empêcher et de toutes les leçons que nous avons pu tirer de cette expérience, qui, sincèrement, change une vie, ou dans notre cas, change deux vies. Par contre, le but de cette lettre n'est pas de faire cela, mais plutôt de démontrer un portrait économique d'une petite entreprise, qui n'a pas pu s'exploiter à son plein potentiel cet été.

Le contrat original, signé avec la ville de Clarence-Rockland, stipule que le Ciné-parc Horizon Drive-In paiera une somme de 800\$ par soirée de représentation (si la représentation a lieu), pour un total de six (6) représentations à 4 800\$. À cause de certains problèmes techniques, nous avons dû annuler une des six soirées, qui nous amène à cinq soirées de représentations

Et puis, pour que vous compreniez mieux nos intentions originales par rapport au prix suggéré de 800\$ par soir, nous nous basions sur nos projections antérieures, disons-le, peu précises. Lors de nos communications avec le Canadian Tire Centre, il était entendu que nous aurions eu à payer plus de 2 500\$ par soir pour la simple location de leur stationnement...

On Mon, Jun 22, 2020 at 7:28 AM Tim Swords <swordst@ottawasenators.com> wrote:

Good Morning... Hope all stayed cool over the weekend.

Your budget of 600-800 isn't in our ranges. We have a consistent rental rate for lots and an event such as yours is in the 2000- 2500 range. All cash payment no 50/50 with no advertisement. Basically you get the lot and TicketMaster would sell tickets.

Alors, un petit 800\$ à Clarence-Rockland, pour nous, ça faisait notre affaire! Parlons maintenant de nos revenus et de nos pertes.

Nous vous présentons nos rapports Showpass, qui démontrent le montant de ventes pour notre entreprise. Pour votre information, environ 25% de nos ventes totales étaient COMPTANT. Ceci veut dire que les 33 transactions ci-dessous représentent environ 75% de notre revenu total pour nos représentations à CIH.

Sold At	Invoice Type	Invoice #	Name on Tickets	Username	Customer Email	Phone Number	Gross Sales	Gross Rev
2020-08-07 19:41:47	Sale	70-b8d6-4e61-a811-6b92173201c0	Yanick Dagenais CONCOURS	Micheal Lemire	east@horizondrivein.com	16136085481	26.55	25.00
2020-08-07 19:42:54	Sale	0e-35fd-408d-b35e-918a5ab8196b	Yannick Dagenais CONCOURS	Micheal Lemire	east@horizondrivein.com	16136085481	26.55	25.00
2020-08-07 19:51:33	Sale	7d-1147-4af8-a940-5a6075393b06	Mayra Andrella	Mayra Andrella	mayra-joyo@hotmail.com	16134132926	18.01	16.95
2020-08-07 21:18:23	Sale	b5-bf56-4451-at24-ddd083dfb912	Gabrielle Clairoux	Gabrielle Clairoux	gabrielclairoux@hotmail.com	16133275247	36.00	33.90
2020-08-07 23:54:22	Sale	eb-e680-4129-ac12-1ef11d7933e8	Andrew Morin	Andrew Morin	andrewmorin@me.com	16136764249	36.00	33.90
2020-08-08 00:34:34	Sale	38-a33a-45ad-9fb9-5a1b028805fd	Annik Larocque	Annik Larocque	annik.larocque@csdceo.org	16138086555	18.01	16.95
2020-08-08 00:35:14	Sale	a8-d05e-49ec-9505-2002806f5c92	Talia Rancourt	Talia Rancourt	talia.m.rancourt@gmail.com	16138576044	36.00	33.90
2020-08-08 01:22:33	Sale	fe-0525-470a-a0d8-c885327f6e31	Lani Meldrum	Lani Meldrum	lanimeldrum@gmail.com	13439973601	18.01	16.95
2020-08-08 05:11:48	Sale	c3-c7a6-4fa9-9d1f-e051f3118a46	Sebastien Cyr	Sebastien Cyr	sebastienscyr@gmail.com	16138845340	18.01	16.95
2020-08-08 11:48:30	Sale	87-a5a8-48d1-bdf4-2536069533f8	Amélie Trottier	Amélie Trottier	amelie@ihfergo.com	16133142126	18.01	16.95
2020-08-04 14:30:46	Sale	8b-e2ff-4970-93d2-734f569fa5bb	Audrée Carrière	Audrée Carrière	acarr091@uottawa.ca	16139866818	50.00	46.90
2020-08-04 16:27:28	Sale	15-668a-4d96-af5d-3618984c7bdd	Camille Lavictoire	Camille Lavictoire	camille.lav@hotmail.com	16139863179	54.01	50.85
2020-08-08 20:16:02	Sale	4e-3a85-4584-96d4-65b25a53ffe0	Zackari Gosselin	Zackari Gosselin	zackari.gosselin@gmail.com	16136064411	60.00	56.50
2020-08-04 20:48:57	Sale	be-bd18-4213-9a97-684d76936c94	Jacqueline Crawford	Jacqueline Crawford	jac_lanteigne@hotmail.com	16138621866	30.00	28.15
2020-08-04 22:36:25	Sale	52-6409-ddee-ab16-60930f53764	Matt Spence	Matt Spence	mrspace123@rogers.com	16138632672	30.01	28.25
2020-08-07 00:44:46	Sale	38-e316-43fe-b7fe-ab44630ebafb	Noémie Forget	Noémie Forget	noemie.forget12@gmail.com	16139143215	36.00	33.90
2020-08-05 02:47:43	Sale	25-b8c9-4214-b603-63b74a5dfc05	Michelle Maruk	Michelle Maruk	michelle.maruk@gmail.com	16132999423	30.01	28.25
2020-08-07 14:26:14	Sale	9f-af00-41fe-8a07-c78649ce8f0f	Jessica Light	Jessica Light	jessigee@gmail.com	16137695453	60.00	56.50
2020-08-07 16:09:22	Sale	5a-7d63-4ecc-9054-91cf662c2f05	Danielle Labelle	Danielle Labelle	daniellelbl.d@gmail.com	16132770978	36.00	33.90
2020-08-05 22:57:32	Sale	dc-2d28-4e00-b7df-b1a72d8904a7	Nathalie Paquette	Nathalie Paquette	natpaquette@yahoo.ca	16134022268	18.01	16.95
2020-08-06 00:49:26	Refund	f1-7e28-444b-8d56-d18c5760b0eb	Miss Jessica Gee	Jessica Light	jessigee@gmail.com	16137695453	-36.00	-36.00
2020-08-07 17:37:07	Sale	89-59b7-4ed9-9260-f35d2ca6670	Stephane Rollin	Stephane Rollin	stephanerollin29@gmail.com	16137940098	30.01	28.25
2020-08-14 13:15:45	Sale	1a-ef6a-4151-bbc8-76a4116f2f29	Micheline Gaumont	Micheline Gaumont	michelinegaumont@gmail.com	18199235729	45.00	42.22
2020-08-14 19:03:06	Sale	52-0cc6-44b2-9403-717c51b127a4	Judy Wylie	Judy Wylie	judy.wylie82@gmail.com	16136673150	36.00	33.90
2020-08-14 19:08:53	Sale	b0-fe35-41a8-8166-31d5d44bcc85	Audrey-Anne Forget	Audrey-Anne Forget	audreyanneforget@gmail.com	16138977757	36.00	33.90
2020-08-14 19:40:02	Sale	a3-6ec6-4f61-ba34-54b3acb7e759	Valérie Boisvert	Valérie Boisvert	val.boisvert@hotmail.com	16138185106	36.02	33.90
2020-08-14 20:33:12	Sale	a5-0fb2-4c3e-b5b5-c545e79c79b5	Liane Fox	Liane Fox	foxliane@gmail.com	16132979250	18.01	16.95
2020-08-14 23:02:53	Sale	2e-62b4-4399-bcf3-d49c620cc6fb	Bianca St-Denis	Bianca St-Denis	stdenis.bianca@gmail.com	16132951066	36.02	33.90
2020-08-14 23:42:33	Sale	6f-92f8-411d-be90-5617efd5c649	Danika Lachance	Danika Lachance	lachanced09@gmail.com	16136013771	36.02	33.90
2020-08-15 15:46:30	Sale	10-7c04-45b9-b37d-522ae762e832	Joan Buchanan	Joan Buchanan	akofena987@gmail.com	16133015264	72.02	67.80
2020-08-15 16:46:29	Sale	e7-0460-489e-9ecd-79c77f06883d	Mario Lalonde	Mario Lalonde	mario.lalonde@sonxplus.com	16137202926	36.02	33.90
2020-08-15 01:17:01	Sale	80-a68c-44b0-a151-f467b18facd3	Gisèle Lalonde	Gisèle Lalonde	gossengo12@yahoo.ca	16138084050	36.02	33.90
2020-08-16 02:24:24	Sale	b6-bb65-4d57-ad1f-5ce1874151f6	Kelly Ivanski	Kelly Ivanski	ivanski.kelly@gmail.com	16136208134	30.00	28.14

Lorsque nous additionnons les 33 données ci-dessus, le montant s'élève à 1 073\$. Notre revenu total pour nos cinq représentations à CIH nous a rapporté près de 1 000\$. Malheureusement, le simple coût d'une licence de film monte à environ 400\$ et le Ciné-parc Horizon se procurait

deux licences par soirée de représentation. Nous pourrions vous donner le chiffre précis que ça a coûté à notre entreprise pour les représentations au CIH, mais nous ne croyons pas cela nécessaire. Nous croyons que vous comprenez bien la réalité dans laquelle nous nous retrouvons. Nous vous demandons simplement de reconsidérer le prix de la location du CIH cet été. C'est une demande probablement avec peu de précédent, mais nous pourrions dire la même chose pour cet été, à cette époque dans laquelle on vit.

Au début de l'été, nous n'avions aucune attente à ce que notre été allait ressembler, nous voulions simplement trouver quelque chose de productif à faire, quelque chose qui pourrait passer notre temps et peut-être celui des autres... Jamais que nous aurions pensé que cette expérience allait être celle qu'elle a été et nous avons été si choyés de vivre cette expérience. Nous savons que nous avons signé un contrat, nous savons qu'il allait y avoir des pertes, des difficultés, nous savons toutes ces choses. Si vous décidez de rejeter notre demande, ce ne sera pas la fin de notre entreprise. Ceci dit, cette demande a pour but de vous faire comprendre les petites spécificités qui ont fait en sorte que ces pertes se sont produites et qu'espérons, nous pourrions se rejoindre au milieu pour réduire le déficit que nous avons réalisé cet été.

Nous pensons qu'il serait juste qu'un prix soit accordé, bien plus moindre que le 800\$ original, mais quand même significatif, considérant que nous avons utilisé la propriété d'un terrain municipal. C'est pourquoi que nous pensons qu'un prix de 100\$ par représentation serait juste pour la location du terrain.

Voilà l'offre. Le Ciné-parc Horizon Drive-In offre à la ville de Clarence-Rockland une somme de 500\$ pour la location du terrain CIH à cinq reprises cet été, soit du mardi 4 août 2020 au samedi 15 août 2020.

Nous vous remercions énormément d'avoir pris le temps de lire notre demande. Que cette saison des fêtes apporte de la joie et la sécurité à toutes et à tous, et continuons à travailler ensemble pour #PrévenirLaPropagation de cette covid-19 sans précédent.

Ici Alexi, ici Micheal, nous vous remercions.
Thank you.



To whom it may concern,

Hello. We are Alexi Forget and Micheal Lemire, two young Franco-Ontarians from the city of Bourget.

The purpose of this letter is to make a request to you, dear Councillors of the City of Clarence-Rockland. Simply put, we are asking you to make a decision regarding our previous request this summer.

If you remember correctly, this summer, the City of Clarence-Rockland granted an emergency meeting for our company, Ciné-parc Horizon Drive-In. During this emergency meeting, a 120-day permit was granted to Ciné-parc Horizon for the operation of our business due to the lack of family activities for our beautiful community. When we heard on the Facebook Live that the vote was unanimously accepted, we were speechless. "Alexi... We're going to have Drive-ins in our hometown, Bourget... DUUUUUUUUUUDE!!!!" From these two young entrepreneurs to you, dear councilors, we thank you very much for this agreement and this permit.

We could draw up a pretty excessive list of all the little mistakes we made, the many obstacles in our way that tried to prevent us and all the lessons we learned from this experience, which, sincerely, changes a life, or in our case, changes a couple of lives. However, the purpose of this letter is not to do that, but rather to demonstrate an economic portrait of a small business, which was not able to fulfill its full destiny this summer

The original contract, signed with the City of Clarence-Rockland, stipulates that the Ciné-parc Horizon Drive-In will pay a sum of \$800 per night of showings (if the showing takes place), for a total of six (6) performances at \$4,800. Due to some technical difficulties one night, we had to cancel one of the six showings, which brings us to five nights of showings

And now, so that you can better understand our original intentions in relation to the suggested price of \$800 per night, we based ourselves on our previous, let's be honest, not very precise projections. In our communications with the Canadian Tire Centre, it was understood that we would have to pay over \$2,500 per night for the simple rental of their parking lot...

On Mon, Jun 22, 2020 at 7:28 AM Tim Swords <swordst@ottawasenators.com> wrote:

Good Morning... Hope all stayed cool over the weekend.

Your budget of 600-800 isn't in our ranges. We have a consistent rental rate for lots and an event such as yours is in the 2000- 2500 range. All cash payment no 50/50 with no advertisement. Basically you get the lot and TicketMaster would sell tickets.

So, a little \$800 in Clarence-Rockland, for us, that was what we wanted to hear! Moreover, let's talk revenues and losses.

Here are our Showpass reports, which show the amount of sales for our business. For your information, approximately 25% of our total sales were CASH. This means that the 33 transactions below represent approximately 75% of our total revenue for our showings at CIH.

Sold At	Invoice Type	Invoice #	Name on Tickets	Username	Customer Email	Phone Number	Gross Sales	Gross Rev
2020-08-07 19:41:47	Sale	70-b8d6-4e61-a811-6b92173201c0	Yannick Dagenais CONCOURS	Micheal Lemire	east@horizondrivein.com	16136085481	26.55	25.00
2020-08-07 19:42:54	Sale	0e-35fd-408d-b35e-918a5ab8196b	Yannick Dagenais CONCOURS	Micheal Lemire	east@horizondrivein.com	16136085481	26.55	25.00
2020-08-07 19:51:33	Sale	7d-1f47-4af8-a940-5a6075393b06	Mayra Andrella	Mayra Andrella	mayra-loyo@hotmail.com	16134132926	18.01	16.95
2020-08-07 21:18:23	Sale	b5-bf56-4451-af24-ddd083dfb912	Gabrielle Clairoux	Gabrielle Clairoux	gabrielleclairoux@hotmail.com	16133275247	36.00	33.90
2020-08-07 23:54:22	Sale	eb-e680-4129-ac12-fef11d7933e8	Andrew Morin	Andrew Morin	andrewmorin@rme.com	16136764249	36.00	33.90
2020-08-08 00:34:34	Sale	38-a33a-45ad-9fb9-5a1b028805fd	Annik Larocque	Annik Larocque	annik.larocque@csdceo.org	16138086555	18.01	16.95
2020-08-08 00:35:14	Sale	a8-d05e-49ec-9505-2002806f5c92	Talia Rancourt	Talia Rancourt	talia.m.rancourt@gmail.com	16138576044	36.00	33.90
2020-08-08 01:22:33	Sale	fe-0525-470a-a0d8-c88532f7e631	Lani Meldrum	Lani Meldrum	lanimeldrum@gmail.com	13439973601	18.01	16.95
2020-08-08 05:11:48	Sale	c3-c7a6-4fa9-9d1f-e051f3118a46	Sebastien Cyr	Sebastien Cyr	sebastienjscyr@gmail.com	16138845340	18.01	16.95
2020-08-08 11:48:30	Sale	87-a5a8-48d1-bdf4-2536069533f8	Amélie Trottier	Amélie Trottier	amelie@ihfergo.com	16133142126	18.01	16.95
2020-08-04 14:30:46	Sale	8b-e2ff-4970-93d2-734f569fa5bb	Audrée Carrière	Audrée Carrière	acarr091@uottawa.ca	16139866818	50.00	46.90
2020-08-04 16:27:28	Sale	15-668a-4d96-af5d-3618984c7bdd	Camille Lavictoire	Camille Lavictoire	camille.lav@hotmail.com	16139863179	54.01	50.85
2020-08-08 20:16:02	Sale	4e-3a85-4584-96d4-65b25a53ffe0	Zackari Gosselin	Zackari Gosselin	zackari.gosselin@gmail.com	16136064411	60.00	56.50
2020-08-04 20:48:57	Sale	be-bd18-4213-9a97-684d76936c94	Jacqueline Crawford	Jacqueline Crawford	jac_lanteigne@hotmail.com	16138621866	30.00	28.15
2020-08-04 22:36:25	Sale	52-6409-4dee-ab16-60930ff53764	Matt Spence	Matt Spence	mrspace123@rogers.com	16138632672	30.01	28.25
2020-08-07 00:44:46	Sale	38-e316-43fe-b7fe-ab44630ebaf6	Noémie Forget	Noémie Forget	noemie.forget12@gmail.com	16139143215	36.00	33.90
2020-08-05 02:47:43	Sale	25-b8c9-4214-b603-63b74a5dfc05	Michelle Maruk	Michelle Maruk	michelle.maruk@gmail.com	16132999423	30.01	28.25
2020-08-07 14:26:14	Sale	9f-a00-41fe-8a07-c78649ce8f0f	Jessica Light	Jessica Light	jessisgee@gmail.com	16137695453	60.00	56.50
2020-08-07 16:09:22	Sale	5a-7d63-4ecc-9054-91cf662c2f05	Danielle Labelle	Danielle Labelle	daniellelbl.dl@gmail.com	16132770978	36.00	33.90
2020-08-05 22:57:32	Sale	dc-2d28-4e00-b7df-b1a72d8904a7	Nathalie Paquette	Nathalie Paquette	natpaquette@yahoo.ca	16134022268	18.01	16.95
2020-08-06 00:49:26	Refund	f1-7e28-444b-8d56-d18c5760b0eb	Miss Jessica Gee	Jessica Light	jessisgee@gmail.com	16137695453	-36.00	-36.00
2020-08-07 17:37:07	Sale	89-59b7-4ed9-9260-43f5d2ca6670	Stephane Rollin	Stephane Rollin	stephanerollin29@gmail.com	16137940098	30.01	28.25
2020-08-14 13:15:45	Sale	1a-ef6a-4151-bbc8-76a4116f2f29	Micheline Gaumont	Micheline Gaumont	michelinegaumont@gmail.com	18199235729	45.00	42.22
2020-08-14 19:03:06	Sale	52-0cc6-44b2-9403-717c51b127a4	Judy Wylie	Judy Wylie	judy.wylie82@gmail.com	16136673150	36.00	33.90
2020-08-14 19:08:53	Sale	b0-fe35-41a8-8166-31d5d44ccb85	Audrey-Anne Forget	Audrey-Anne Forget	audreyanneforget@gmail.com	16138977757	36.00	33.90
2020-08-14 19:40:02	Sale	a3-6ec6-4f61-ba34-54b3ac3b7e759	Valérie Boisvert	Valérie Boisvert	val.boisvert@hotmail.com	16138185106	36.02	33.90
2020-08-14 20:33:12	Sale	a5-0fb2-4c3e-b5b5-c545e79c79b5	Liane Fox	Liane Fox	foxliane@gmail.com	16132979250	18.01	16.95
2020-08-14 23:02:53	Sale	2e-62b4-4399-bcf3-d49c620ccf6b	Bianca St-Denis	Bianca St-Denis	stdenis.bianca@gmail.com	16132951066	36.02	33.90
2020-08-14 23:42:33	Sale	6f-92f8-411d-be90-5617efd5c649	Danika Lachance	Danika Lachance	lachanced09@gmail.com	16136013771	36.02	33.90
2020-08-15 15:46:30	Sale	10-7c04-45b9-b37d-522ae762e832	Joan Buchanan	Joan Buchanan	akofena987@gmail.com	16133015264	72.02	67.80
2020-08-15 16:46:29	Sale	e7-0460-489e-9ecd-79c77f06883d	Mario Lalonde	Mario Lalonde	mario.lalonde@sonxplus.com	16137202926	36.02	33.90
2020-08-15 01:17:01	Sale	80-a68c-44b0-a151-f467b18facd3	Gisèle Lalonde	Gisèle Lalonde	gosensgo12@yahoo.ca	16138084050	36.02	33.90
2020-08-16 02:24:24	Sale	b6-bb65-4d57-ad1f-5ce1874151f6	Kelly Ivanski	Kelly Ivanski	ivanski.kelly@gmail.com	16136208134	30.00	28.14

When we add up the 33 rows above, the amount is \$1,073. Our total income for our five CIH showings was close to \$1,000. Unfortunately, the simple cost of a film license is about \$400 and Horizon Drive-In was purchasing two licenses per showing, 800\$ in film license fees alone, each night. We could give you the exact figure of what it cost our company for the CIH performances, but we don't think that's necessary. We think you understand the reality we find ourselves in. We are simply asking you to reconsider the cost of rental for CIH this summer. It is a request probably with little precedent, but so was this unprecedented summer during these unprecedented times!

At the beginning of the summer, we had no expectations of what our summer was going to be like, we just wanted to find something productive to do, something that could pass our time and perhaps the time of others... Never had we thought it was going to be what it ended up being and we are absolutely blessed to have had this experience. Now, we know that we signed a contract, we knew there were going to be losses, difficulties, we know all these things. If you decide to reject our request, it won't be the end of our business. Having said that, the purpose of this

application is to make you understand the small specifics that made these losses happen and that hopefully we could come together in the middle to reduce the deficit that we made this summer.

We think it would be fair that a price be granted, much less than the original \$800, but still significant, considering that we did in fact use municipal property. This is why we think that a price of 100\$ per showing would be fair for the rental of said property.

So, that's the offer. Ciné-parc Horizon Drive-In offers the City of Clarence-Rockland a sum of \$500 for the rental of the CIH five times this summer, from Tuesday, August 4, 2020 to Saturday, August 15, 2020.

We are very thankful that you have taken the time to read our request. May this holiday season bring joy and safety to all, and let's continue to work together to help #StopTheSpread of this unprecedented COVID-19!

From Alexi, from Micheal, we thank you.
Merci beaucoup.



Rockland, le 30 mars 2021

M. le Maire Guy Desjardins & Membres du Conseil municipal

Bonjours,

Suite à la discussion que nous avons eu lundi le 22 mars, je vous soumetts ci-dessous, les informations et justifications que nous désirons inclure, dans la résolution d'appui municipale que nous demandons. Ces informations reflètent celles contenues dans le communiqué et la pétition que nous passerons aux résidents de la rue Quartz concernés par ces travaux (maisons qui ont des drapeaux de creusage sur leur terrain). Nous prévoyons finaliser cette pétition et vous la soumettre au plus tard lundi le 5 avril.

.-Attendu que la méthode de creusage par tranchée occasionnera des dommages permanents aux entrées de cours asphaltées ;

-Attendu que d'autres dommages pourraient être occasionnés sur des infrastructures tels que les entrées en pavé uni, les systèmes d'irrigation sous terrain, les services de téléphonie, d'internet et les aménagements paysagers ;

- Attendu les pertes financières possible, reliées à la perte du service internet pendant ces travaux, pour certains résidents qui doivent utiliser le service internet pour leur travail ;

-Attendu que les propriétaires de la rue Quartz devront voir aux réparations des dommages causés par cette méthode de travail (creusage par tranchée) ainsi qu'au paiement des dépenses encourus à cet effet ;

Nous les soussignés demandons à la Cité de Clarence-Rockland d'adopter une résolution demandant à Bell Canada et Broadband Maintenance de modifier sa méthode d'installation du câble optique Fibe sur la rue Quartz de creusage par tranchée (« Trenching ») à forage à l'aide d'eau sous haute pression (« Directional Drilling ») tel qu'il se fait sur la rue Jasper.

Vous trouverez dans les deux autres fichiers annexés, copies françaises du communiqué et de la pétition qui seront passés

Merci de votre attention

Michel Claude

391 Quartz Ave, Rockland, ON, K4K 0C7

Tél: 613-446-4770

PÉTITION

SUJET : - DEMANDE DE MODIFICATION À LA TECHNIQUE DE TRAVAIL POUR L'INSTALLATION DE L'INTERNET HAUTE VITESSE SUR QUARTZ

-Attendu que la méthode de creusage par tranchée occasionnera des dommages permanents aux entrées de cours asphaltées ;

-Attendu que d'autres dommages pourraient être occasionnés sur des infrastructures tels que les entrées en pavé uni, les systèmes d'irrigation sous terrain, les services de téléphonie, d'internet et les aménagements paysagers ;

- Attendu les pertes financières possible, reliées à la perte du service internet pendant ces travaux, pour certains d'entre-vous qui doivent utiliser le service internet pour leur travail ;

-Attendu que les propriétaires de la rue Quartz devront voir aux réparations des dommages causés par cette méthode de travail (creusage par tranchée) ainsi qu'au paiement des dépenses encourus à cet effet ;

Nous les soussignés demandons à la Cité de Clarence-Rockland d'adopter une résolution demandant à Bell Canada et Broadband Maintenance de modifier sa méthode d'installation du câble optique Fibe sur la rue Quartz de creusage par tranchée (« Trenching ») à forage à l'aide d'eau sous haute pression (« Directional Drilling ») tel qu'il se fait sur la rue Jasper.

NOM

ADRESSE

/INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT L'INSTALLATION DU CÂBLE INTERNET HAUTE VITESSE BELL SUR LA RUE QUARTZ

Comme vous le savez sans doute, Bell continuera l'installation de son câble optique internet haute vitesse ce printemps. Bell a l'intention d'utiliser une méthode de creusage par tranchée (« trenching technique ») sur Quartz et d'autres rues contrairement à la méthode utilisée sur Jasper, une technique de forage (« directional drilling ») qui consiste à creuser un trou en utilisant l'eau sous haute pression afin de passer le câble optique sous les entrées de cour ou autres infrastructures telles que les systèmes d'arrosage, arbustes ou aménagements paysagers déjà bien établis sans pour autant occasionner des dommages à la propriété.

La méthode de « creusage par tranchée » consiste à creuser une tranchée d'environ 4 pouces de large et d'une profondeur de 2-3 pieds tout le long de la rue Quartz ; cette méthode implique que votre entrée de cour sera coupée et qu'il se peut que les câbles de service Vidéotron et Bell ainsi que d'autres infrastructures souterraines qui n'ont pas été identifiées pourraient être endommagées durant ces travaux. Bell et Broadband nous assure qu'ils répareront tout dommage occasionné par ces travaux mais il en résultera probablement les conséquences suivantes à court ou long terme :

-la « patch » d'asphalte qui sera faite pour réparer votre entrée de cour ne sera probablement pas de la même qualité, couleur ou texture que l'asphalte présentement dans votre entrée.

-cette « patch d'asphalte » devra probablement être réparée dans 2 ou 3 ans et vous aurez à en défrayer les coûts à titre de propriétaire sans compter les mauvaises herbes qui y pousseront.

Bell et Broadband n'ont pas spécifié Comment, Quand et par Qui les réparations des dommages à votre propriété seront faits. Par exemple, pour les propriétaires ayant des systèmes d'arrosage sous-terrain, il n'est pas clair qui assumera la facture des dommages encourus ; il se pourrait que cette responsabilité soit de notre ressort, nous les propriétaires, et que nous devions par la suite soumettre une réclamation à Bell pour être remboursés, ce qui pourrait prendre un certain temps. Nous ne sommes pas contre l'installation du câble optique Fibe de Bell ; nous croyons cependant que Bell devrait utiliser la méthode qui causera le moins de dommage à nos propriétés et cette méthode est celle utilisée sur la rue Jasper (« directional drilling »).

Bell nous dit que le « directional drilling » est utilisé seulement lorsqu'il installe le câble principal tel que sur la rue Jasper et la méthode « trenching » lorsqu'il installe les câbles secondaires tel qu'il se propose de faire sur la rue Quartz. Nous croyons que la méthode (« trenching ») est utilisée pour des raisons d'économie pour Bell et sans souci de leur part pour les dommages qui seront occasionnés à nos propriétés.

Bell creusera sur la partie de votre terrain appartenant à la municipalité ; cette dernière nous dit n'avoir aucun droit de regard sur la technique de creusage utilisée pour faire ces travaux. Toutefois, la municipalité pourrait adopter une résolution d'appui demandant à Bell de modifier sa technique de creusage et d'utiliser le « directional drilling » afin d'éviter tout dommage à nos propriétés.

Nous planifions initier une pétition afin de demander à la Municipalité d'adopter une telle résolution d'appui et de l'envoyer aux cadres supérieurs de Bell et Broadband.

Nous apprécierions votre appui à cet effet.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse ci dessous :

morrisvillageresidents@gmail.com

Michel Claude
391 Quartz

Jean-Jacques Legault
395 Quartz



RAPPORT N° LOI2021-04-01

Date	22/03/2021
Soumis par	Christine Sarault
Objet	Activités annuelles 2021
# du dossier	M03 ACT

1) **NATURE / OBJECTIF :**

Ce rapport a pour but d'informer le conseil municipal des activités communautaires que les Services communautaires planifient en 2021 malgré les circonstances spéciales associées à la pandémie.

Il a aussi comme objectif de recommander au conseil municipal les activités à être financées par la subvention de 10 000\$ reçu des Comtés unis de Prescott et Russell pour des activités culturelles ou récréatives organisées en 2021.

2) **DIRECTIVE/POLITIQUE ANTÉCÉDENTE :**

En 2020, le montant de 10 000 \$ fût utilisé pour défrayer les coûts associés à la Fête du Canada Virtuelle, la Parade de Noël au volant ainsi que la rencontre virtuelle du Père Noël en collaboration avec la bibliothèque de Clarence-Rockland.

Le Service s'assure de suivre les directives du bureau de santé de l'est de l'Ontario (BSEO) et va respecter les restrictions en place lors de la mise en œuvre des activités.

3) **RECOMMANDATION DU SERVICE :**

ATTENDU QUE la Cité de Clarence-Rockland a reçu une somme de 10 000 \$ de la part des Comtés Unis de Prescott Russell pour couvrir certains coûts pour des activités culturelles ou récréatives; et

QU'IL SOIT RÉSOLU que le comité plénier recommande au conseil municipal d'accepter que le montant de 10 000 \$ soit octroyé de la façon suivante :

- 4000 \$ à la Fête du Canada Virtuelle ;
- 1000 \$ pour une exposition virtuelle d'œuvres d'artistes locaux ; et
- 5000 \$ pour la Défilé de Noël au volant, tel que recommandé.

WHEREAS the City of Clarence-Rockland received an amount of \$10,000 from the United Counties of Prescott-Russell to cover certain costs for the cultural or recreational activities; and

BE IT RESOLVED that the Committee of the Whole recommends to Municipal Council to accept that the amount of \$10 000 be granted as follows:

- \$4,000 to the Virtual Canada Day celebrations;
- \$1,000 for a virtual art exhibit with local artists at the Clarence-Rockland Cultural and Recreational Complex; and
- \$5,000 for the Drive Through Christmas Parade of Lights, as recommended.

4) **HISTORIQUE :**

Dû à la pandémie, certaines activités de l'année 2020 ont été annulées. D'autres ont été modifiées afin de respecter les restrictions du BSEO.

Les activités annulées comprennent :

- Les Jeux des aînés de Clarence-Rockland
- Le Festival de la rivière des Outaouais
- Une soirée de partage
- Expositions d'œuvres d'art

Les événements modifiés qui furent organisés :

- Remise d'arbres en collaboration avec la Conservation de la Nation Sud
- Célébration virtuelle de la Fête du Canada
- Soirées cinéma style « drive-in »
- Rencontre virtuelle avec le Père-Noël en collaboration avec la bibliothèque publique de Clarence-Rockland
- Parade de Noël au volant

5) **DISCUSSION :**

Malgré l'incertitude face aux restrictions imposées par le BSEO, les Services communautaires tentent de planifier une programmation des activités communautaires pour l'année 2021. Il est important de noter que le service ajustera la programmation présentée ci-dessous selon les directives du BSEO en vigueur au moment de l'activité :

- Si les mesures sanitaires s'assouplissent, nous tenterons de faire certaines activités en personne
- Si les mesures sanitaires deviennent plus strictes, nous pencherons le tout sur une programmation virtuelle.

Activité/Événement	Date(s)	Note
Remise d'arbres gratuits	Début mai 2021	En partenariat avec la Conservation de la Nation Sud
Expositions virtuelles d'œuvres d'art d'artistes locaux	Un artiste par mois débutant en juin 2021	Publié sur le nouveau site web et promotion sur Facebook
Célébration virtuelle de la	1 ^{er} juillet 2021	Filmé d'avance et publié

Fête du Canada		sur le Facebook municipal le matin du 1 ^{er} juillet
Soirées cinéma familiales style « drive-in »	Fin-juin et début-septembre 2021	Stationnement de l'aréna Clarence-Rockland
Soirée de Partage	12 novembre 2021	Téléthon organisé en partenariat avec TVC22 pour amasser des dons monétaires pour les banques alimentaires
Parade de Noël au volant	5 décembre 2021	

6) **CONSULTATION :**

Tous les partenaires communautaires impliqués dans l'organisation de chacune des activités seront consultés avant de procéder.

7) **RECOMMANDATION OU COMMENTAIRES DU COMITÉ :**

S.O.

8) **IMPACT FINANCIER (monétaire/matériaux/etc.):**

Les événements qui seront organisés en 2021 respecteront l'enveloppe budgétaire allouée.

Certaines de ces activités seront aussi financés à partir du montant de 10 000 \$ reçu des Comtés Unis de Prescott et Russell tel que décrit ci-dessous :

- \$4,000 to the Virtual Canada Day celebrations;
- \$1,000 for a virtual art exhibit with local artists at the Clarence-Rockland Cultural and Recreational Complex; and
- \$5,000 for the Drive Through Christmas Parade of Lights, as recommended.

9) **IMPLICATIONS LÉGALES :**

S.O.

10) **GESTION DU RISQUE (RISK MANAGEMENT) :**

S.O.

11) **IMPLICATIONS STRATÉGIQUES :**

Selon le Plan directeur des parcs et loisirs, « la provision d'événements à l'échelle communautaire demeure une tâche importante qui crée un sentiment de communauté entre les résidents et attire des visiteurs à Clarence-Rockland. »

- 12) **DOCUMENTS D'APPUI:**
- Plan directeur des parcs et loisirs

CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND

PLAN DIRECTEUR PARCS ET LOISIRS



FÉVRIER 2016

PRÉPARÉ PAR
SIERRA PLANNING & MANAGEMENT

Contenu

- Préambule du plan 1
 - En quoi consiste un plan directeur des parcs et loisirs? 1
 - Harmonisation du plan directeur avec les priorités stratégiques du Conseil 1
 - Processus d’élaboration et de mise en œuvre du plan directeur 2
- 1 Antécédents et contexte communautaire 3
 - 1.1 Emplacement et communautés constitutives 3
 - 1.2 Croissance démographique et caractéristiques de la population 4
 - 1.2.1. Historique de la croissance démographique 4
 - 1.2.2. Croissance démographique prévue 6
 - 1.2.3. Langue 8
 - 1.2.4. Revenu et éducation 8
 - 1.3 Conditions actuelles : Inventaire 10
 - 1.4 Provisions des parcs et loisirs 13
- 2 Analyse et résumé des observations 16
 - 2.1 Préambule 16
 - 2.1.1. Normes en matière de provisions 16
 - 2.2 Processus de consultation 17
 - 2.3 Installations intérieures 18
 - 2.3.1. Glace 18
 - 2.3.2. Centres communautaires 24

2.3.3.	Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland	27
2.4	Installations extérieures.....	29
2.4.1.	Terrains de balle.....	30
2.4.2.	Terrain de soccer.....	32
2.4.3.	Tennis.....	34
2.4.4.	Aires de jeux d'eau / Parcs à jets d'eau	35
2.4.5.	Secteur riverain.....	36
2.4.6.	Pistes cyclables.....	37
2.5	Parcs.....	38
2.5.1.	Parc à chiens	40
2.5.2.	Acquisition d'aires de parc.....	41
2.6	Programmation des activités récréatives	42
2.7	Partenariats.....	44
2.8	Événements.....	45
2.9	Frais et droits	46
2.10	Organisation interne.....	49
3	Recommandations	53
3.1	La vision :.....	53
3.2	La mission :.....	53
3.3	Principes directeurs :	53
3.4	Buts et objectifs	55
3.5	Recommandations relatives aux installations récréatives intérieures.....	58
3.5.1.	Glace intérieure.....	58

3.5.2.	Centres communautaires.....	59
3.6	Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures :	60
3.6.1.	Terrains de balle.....	60
3.6.2.	Terrain de soccer.....	61
3.6.3.	Terrain de tennis.....	61
3.6.4.	Aires de jeux d'eau / Parcs à jets d'eau	61
3.6.5.	Secteur riverain.....	62
3.6.6.	Pistes cyclables.....	62
3.6.7.	Parcs.....	63
3.7	Recommandations relatives à la programmation.....	71
3.8	Recommandations fondées sur les partenariats	72
3.9	Recommandations fondées sur les événements.....	72
3.10	Recommandations relatives aux frais et aux droits.....	73
3.11	Recommandations relatives à l'organisation interne.....	73
4	Mise en œuvre.....	75
4.1	Échéanciers et affectations budgétaires.....	75
4.2	Établissement des priorités relatives aux recommandations du plan.....	85
5	Références	87

Préambule du plan

En quoi consiste un plan directeur des parcs et loisirs?

Le présent plan directeur des parcs et loisirs fournit un cadre pluriannuel exhaustif de priorités à court (1 à 3 ans), à moyen (4 à 6 ans) et à plus long (7 ans) terme pour la prestation de services des parcs et loisirs dans la Cité de Clarence-Rockland. Le plan directeur fournit une orientation jusqu'en 2031.

Le présent plan directeur est un document de référence municipal conçu pour faire progresser de manière efficace la planification, la budgétisation et la mise en œuvre des buts et objectifs énoncés pour les parcs et loisirs dans la Cité de Clarence-Rockland.

Le présent plan directeur est un plan flexible qui guidera la prise de décisions municipales au cours des quinze prochaines années. Bon nombre des recommandations fournies dans ce plan sont indépendantes et peuvent être mises en œuvre séparément des décisions requises pour mettre en œuvre d'autres aspects du plan directeur.

Le plan directeur est un document applicable à l'échelle municipale, car il identifie les investissements requis dans les communautés de la ville, tout en reconnaissant la nature interreliée de ces dernières.

Harmonisation du plan directeur avec les priorités stratégiques du Conseil

La Cité de Clarence-Rockland a récemment effectué un exercice de planification stratégique. La vision énoncée par la Cité est la suivante :

« Clarence-Rockland est une ville accueillante, bilingue, autosuffisante, orientée vers la famille où il fait bon vivre. Nous sommes fiers de notre héritage, de notre beauté naturelle et du cachet rural qui contribuent à notre sentiment d'appartenance à la communauté. »

La mission énoncée de la Cité consiste à offrir des services « de manière respectueuse, responsable et accessible qui sont durables sur le plan environnemental et financier, afin de fournir une bonne qualité de vie à chacun ».

Le présent plan directeur fournit à la Cité de Clarence-Rockland l'orientation nécessaire pour s'acquitter de cette vision et de cette mission dans le domaine des parcs et loisirs. Spécifiquement, le présent plan directeur identifie les buts et les objectifs qui permettront de s'assurer que les services des parcs et loisirs jouent un rôle actif pour positionner la Cité de Clarence-Rockland en tant qu'endroit où il fait bon vivre.

Processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan directeur

Les étapes suivantes ont été requises pour l'élaboration du plan directeur :

- La participation du public et la liaison avec les intervenants d'un bout à l'autre de la Cité. Les membres du public et des groupes clés d'intervenants ont été consultés à chaque étape de l'élaboration du plan. La section 2.2 fournit une vue d'ensemble de la mobilisation qui a permis d'influencer l'élaboration du plan directeur.
- Une analyse des tendances locales, régionales et provinciales en matière de démographie et de loisirs, ainsi que des meilleures pratiques dans d'autres communautés.
- Un examen des installations récréatives et des programmes de loisirs existants, y compris l'état, les revenus et les dépenses et l'utilisation de ces derniers.
- Une analyse des plans et des politiques pour la Cité à long terme.

1 Antécédents et contexte communautaire

1.1 Emplacement et communautés constitutives

La Cité de Clarence-Rockland est située à un endroit stratégique, à environ 40 km à l'est de la Ville d'Ottawa. En raison de sa proximité avec cette ville, une grande proportion de la population active de la Cité se rend tous les jours à Ottawa pour travailler. L'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) menée en 2011 par Statistique Canada a indiqué que 63 % de la population active de la Cité ayant un emploi travaillait à Ottawa¹. Cela a des répercussions importantes pour la prestation de services et de programmes récréatifs à Clarence-Rockland : En raison des contraintes de temps associés aux déplacements quotidiens, bon nombre de résidents choisiront de s'adonner à des loisirs plus près de l'endroit où ils travaillent.

La Cité de Clarence-Rockland comprend sept communautés distinctes : Rockland est le centre urbain de la Cité, complété par une collection de communautés plus rurales : Bourget, Cheney, Clarence, Clarence Creek, Hammond et Saint Pascal-Baylon. Historiquement, la population est répartie de la façon suivante : 80 % dans la région urbaine (Rockland), et 20 % dans les communautés rurales.



Figure 1 : Clarence-Rockland – Carte des communautés
Sierra Planning and Management, 2016 avec Google Earth

1.2 Croissance démographique et caractéristiques de la population

1.2.1. Historique de la croissance démographique

La Cité a bénéficié d'une croissance démographique continue au cours des 15 dernières années, avec une croissance moyenne de 540 résidents par an. En 2015, on estime que la population de la Cité s'élevait à 24 553 résidents (voir la référence à la page 81), ce qui en fait la plus importante communauté au sein des comtés unis de Prescott-Russell. À cet égard, Clarence-Rockland a un rôle à jouer en tant que carrefour de services, y compris les loisirs, pour d'autres communautés des comtés unis.

Le profil d'âge de Clarence-Rockland est semblable à celui de l'ensemble de la province et de sa voisine, la Ville d'Ottawa. Clarence-Rockland compte une proportion légèrement plus élevée de résidents âgés de 40 à 54 ans et de jeunes âgés de 5 à 14 ans, mais dans l'ensemble, la population de la Cité suit les tendances plus larges en matière de population :

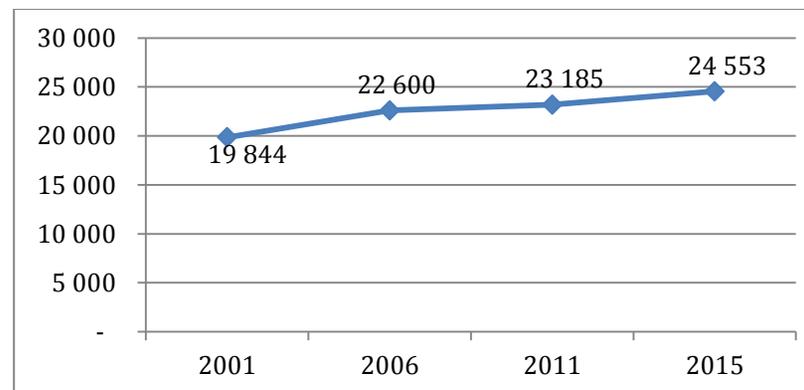


Figure 2 : Cité de Clarence-Rockland : Historique de la croissance démographique
Sierra Planning and Management, données provenant de l'étude de base DC de la Cité de Clarence-Rockland

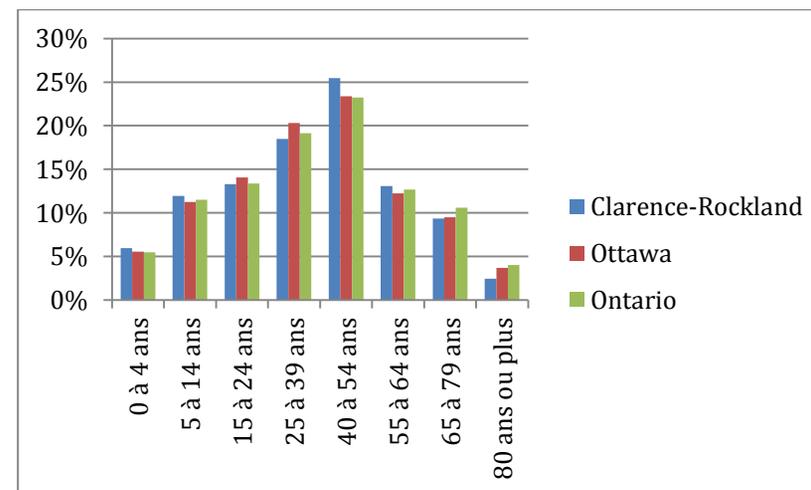


Figure 3 : Cité de Clarence-Rockland : Répartition de la population par âge (2011)
Sierra Planning & Management, données provenant du Recensement du Canada (2011)

Une compréhension de la répartition par âge des résidents de la Cité est essentielle pour s'assurer que les installations et les programmes récréatifs satisfont aux besoins de tous les résidents. Au fur et à mesure que nous vieillissons, nos besoins en matière de loisirs changent. Les tendances larges suivantes sont observées relativement aux changements à la participation avec l'âge :

- la participation à des activités récréatives physiques diminue généralement avec l'âge;
- le souhait de commencer une nouvelle activité est généralement fort chez les jeunes adultes et diminue avec l'âge;
- les activités plus ardues sont généralement populaires chez les jeunes adultes et la participation diminue avec le temps;
- les activités créatrices, sociales et passives intéressent davantage les adultes plus âgés, tout comme le golf;
- les sports d'équipe sont plus populaires auprès des adolescents et des jeunes adultes, et la participation diminue généralement avec l'âge (à l'exception du curling).

1.2.2. Croissance démographique prévue

Étant donné que le présent plan directeur guidera la planification des activités récréatives sur les quinze prochaines années, il examine les changements à la programmation actuelle des activités récréatives permettant de mieux répondre aux besoins des résidents en fonction de l'âge, mais également les changements qui s'avéreront probablement nécessaires pour continuer de répondre à ces besoins au fil du temps. Les prévisions démographiques pour les comtés unis de Prescott-Russell indiquent que le nombre d'adolescents et de jeunes adultes devrait augmenter légèrement au cours des quinze prochaines années, ce qui dénote que la Cité de Clarence-Rockland devra continuer à maintenir des installations et des programmes qui s'adressent à cette tranche démographique et à y effectuer des investissements. À l'opposé, le nombre de jeunes adultes devrait diminuer, ainsi que le nombre d'adultes d'âge moyen (45 à 59 ans). Le groupe d'âge qui devrait connaître une croissance importante est celui des résidents âgés de 65 ans ou plus. Entre 2016 et 2031, la proportion de résidents âgés de 65 ans ou plus devrait passer de 16 % à 28 %, soit un total d'un peu plus de 14 700 résidents. Dans ce contexte, il est clair que la Cité devra planifier des installations et des programmes récréatifs qui serviront ce groupe démographique.

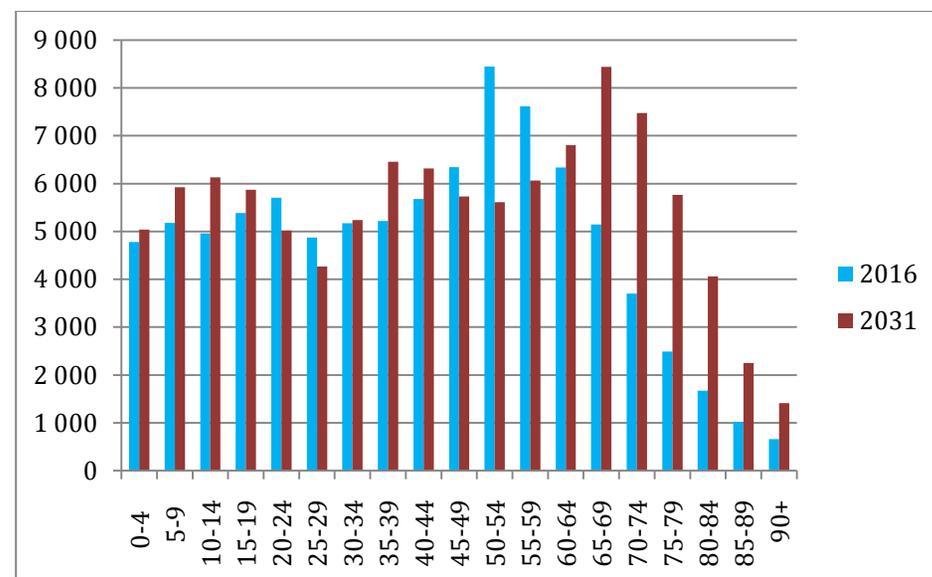


Figure 4 : Prévisions démographiques par tranche d'âge de ans – Comtés unis de Prescott-Russell

Sierra Planning & Management, avec des données provenant du ministère des Finances de l'Ontario (2013) Tableau 12

En ce qui concerne l'endroit où la croissance démographique devrait se produire, on pense que la majorité des nouveaux résidents de Clarence-Rockland habiteront à Rockland. Les communautés rurales devraient s'attendre à une croissance relativement modeste du nombre de résidents.

Communauté	Population en 2015	Population en 2030	Croissance du nombre de résidents	% de croissance
Rockland	12 441	18 285	5 844	47 %
Bourget	1 090	1 445	355	33 %
Clarence Creek	620	877	257	41 %
Clarence Point	1 059	1 212	153	14 %
Cheney	238	302	64	27 %
Hammond	492	684	192	39 %
St. Pascal-Baylon	212	251	39	19 %
Rural	8 401	9 386	985	12 %
TOTAL	24 553	32 442	7 889	--

Figure 5 : Croissance démographique prévue par communauté – 2015 à 2030
Sierra Planning and Management, données provenant de l'étude de base DC de la Cité de Clarence-Rockland

1.2.3. Langue

Un domaine clé où Clarence-Rockland est très différente du reste de la province et de sa voisine, la Ville d'Ottawa, est le nombre de résidents dont la langue maternelle est le français. Selon le Recensement de 2011, 65 % des résidents de Clarence-Rockland ont indiqué que leur langue maternelle est le français. Cela peut être comparé à 15 % des résidents d'Ottawa et à 4 % des résidents de l'ensemble de la province.

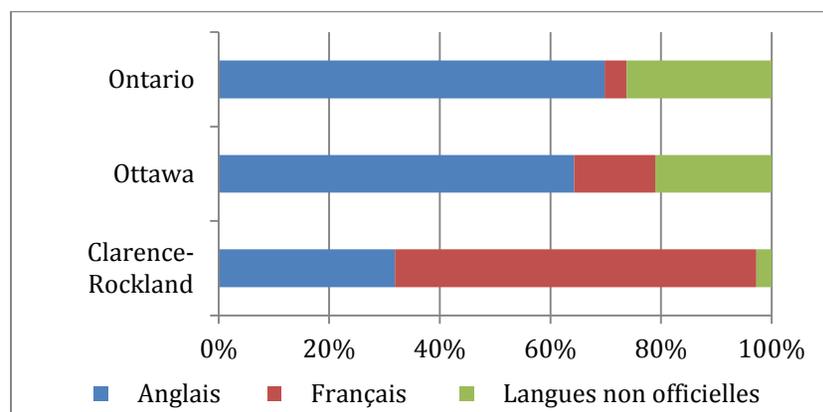


Figure 6 : Cité de Clarence-Rockland : Langue maternelle des résidents (2011)
Sierra Planning and Management

En tant que municipalité officiellement bilingue, la Cité de Clarence-Rockland est bien dotée pour fournir des services récréatifs dans les deux langues officielles, selon la préférence de chaque résident.

1.2.4. Revenu et éducation

Se fondant sur les données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011, les résidents de Clarence-Rockland suivent généralement les tendances provinciales en matière de niveau de scolarité : Environ la moitié des résidents âgés de quinze ans ou plus ont un certificat d'études postsecondaires quelconque. Toutefois, le revenu médian du ménage à Clarence-Rockland est beaucoup plus élevé que la moyenne provinciale, et légèrement supérieur à celui de la Ville d'Ottawa.

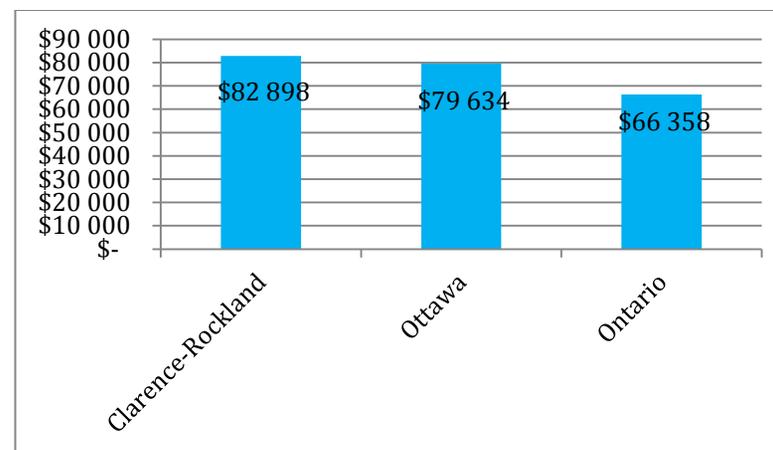


Figure 7 : Revenu médian du ménage après impôt – Clarence-Rockland, Ottawa et Ontario (2011)
Sierra Planning and Management avec données de l'Enquête nationale auprès des ménages de Statistique Canada (2011)

Le revenu médian du ménage à Clarence-Rockland est supérieur à celui de l'ensemble de la capitale et à la moyenne provinciale, et a une influence sur la prestation d'installations et de services de parcs et loisirs au cours des quinze prochaines années. Typiquement, les ménages au revenu plus élevé participent à des activités récréatives plus souvent que les ménages au revenu moins élevé. C'est une fonction du revenu disponible plus élevé, et dans certains cas, du temps disponible plus élevé. Il est également possible que les ménages au revenu supérieur aient un taux de participation significatif aux activités récréatives dispendieuses : Cela inclut les activités équestres, les arts martiaux, le hockey et la danse.

Quel que soit le revenu médian du ménage plus élevé à Clarence-Rockland par rapport au reste de la province, le coût des activités est l'un des obstacles les plus couramment mentionnés à la participation aux activités récréatives. Par conséquent, la Cité de Clarence-Rockland devra continuer à surveiller l'abordabilité des programmes d'activités récréatives afin de s'assurer que les activités récréatives sont accessibles pour tous les résidents.

1.3 Conditions actuelles : Inventaire

La Cité accueille deux installations récréatives et de loisirs de pointe récemment ouvertes :

Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland (2008) : Le centre comprend une piscine intérieure, une bibliothèque, un gymnase et des installations de conditionnement physique. Il est situé au centre de Rockland et est rattaché à l'École Secondaire Catholique l'Escale.

Aréna de Clarence-Rockland : Il s'agit d'une nouvelle installation qui héberge l'Académie canadienne et internationale de hockey. Cette installation offre également des heures de glace aux résidents locaux. L'installation inclut deux patinoires intérieures et des terrains de soccer extérieurs associés.

En tant qu'installations relativement neuves, ni le complexe récréatif et culturel Clarence-Rockland ni l'aréna de Clarence-Rockland n'auront besoin de modernisations ou d'entretien à court terme importants. L'entente d'exploitation entre la Cité de Clarence-Rockland et l'exploitant (CIH) stipule que celui-ci fera des contributions continues à un fonds de remplacement des immobilisations pour le remplacement majeur des immobilisations; le montant de ces contributions sera décidé une fois par an. La Cité n'est pas tenue de contribuer au fonds.

Le Complexe récréatif et culturel est exploité par la YMCA; toutefois, en vertu des modalités de l'entente d'exploitation, la Cité de Clarence-Rockland est responsable de toutes les réparations majeures des biens d'équipement (défini comme toute réparation dont le coût est supérieur à 25 000 \$). Le bâtiment ne devrait avoir besoin que de réparations mineures des biens d'équipement à court et moyen terme, et d'environ 330 000 \$ pour la réparation des

biens d'équipement à long terme.

En haut : Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland

En bas : Aréna de Clarence-Rockland



Tableau 1 : Réparations des biens d'équipement / Modernisations des immobilisations – Complexe récréatif et sportif

Source : Rapport de PSAB de la Cité de Clarence-Rockland (2015)

Date	Réparations des biens d'équipement / Modernisations des immobilisations prévues
À court terme : 2016-2018	--

À moyen terme : 2019-2022	139 000 \$
À long terme : 2023-2030	329 000 \$

La Cité héberge également quelques anciennes installations qui restent des composants à part entière de la programmation des activités récréatives dans nos communautés :

Aréna de Clarence Creek : Aréna d'une seule glace, avec une salle communautaire récemment rénovée au-dessus.

Aréna Jean-Marc Lalonde : Aréna d'une seule glace, qui n'est pas actuellement utilisée pour le patinage. Cette installation est utilisée par les Cadets de l'Air, le roller-derby et pour d'autres usages communautaires.

Les salles communautaires sont les lieux de rassemblement centraux au sein des communautés rurales de la Cité. La Cité fournit des espaces communautaires à Bourget, à Hammond (sert également Cheney), à Saint Pascal-Baylon, à Clarence Creek et à Rockland.

Étant donné leur âge, l'entretien de ces installations nécessitera des investissements plus importants sur la durée du plan.

L'investissement prévu le plus important sera pour les arénas de Clarence Creek et de Jean Marc Lalonde. On pense que les deux arénas auront besoin de réparations des biens d'immobilisation de plus d'un million de dollars sur la durée du plan pour maintenir leur fonctionnalité. Puisque les plus petites installations ne comprennent pas d'infrastructures spécialisées, les centres communautaires de Hammond et de Bourget auront besoin d'investissements beaucoup moins importants sur la durée du plan. La plus grosse dépense

anticipée est le remplacement de la couverture du centre communautaire de Bourget.

	À court terme 2016-2018	À moyen terme 2019-2022	À long terme 2023-2030	TOTAL
Aréna de Clarence Creek	470 000 \$	257 000 \$	533 000 \$	1 260 000 \$
Aréna Jean-Marc Lalonde	477 000 \$	637 000 \$	591 000 \$	1 705 000 \$
Centre communautaire de Hammond	14 000 \$	33 000 \$	11 000 \$	58 000 \$
Centre communautaire de Bourget	146 000 \$	--	36 000 \$	182 000 \$
Centre communautaire Ronald-Lalonde	50 000 \$	--	--	50 000 \$

Tableau 2 : Réparations des biens d'équipement / Modernisations des immobilisations prévues : Bâtiments municipaux 2016 à 2030

Sierra Planning and Management, données provenant de la Cité de Clarence-Rockland

La gamme d'installations récréatives intérieures de la Cité est complétée par une foule d'installations extérieures. Spécifiquement, la municipalité accueille les installations récréatives extérieures suivantes :

Les données du PSAB provenant de la Cité de Clarence-Rockland indiquent que celle-ci a l'intention d'investir plus de 2 millions de dollars pour entretenir les parcs existants au cours des quinze prochaines années. Les importants postes budgétaires à court terme sont les suivants :

Parc Bourget : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (34 000 \$)

Parc Cheney : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (33 000 \$)

Parc Clarence Creek :

Remplacement des surfaces du terrain de tennis et du terrain de basket-ball (28 000 \$)

Remplacement de l'asphalte du parc de stationnement (55 000 \$)

Parc Eugène Laviolette : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (34 000 \$)

Parc Bellevue : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (39 000 \$)

Parc Valiquette : Remplacement du parc de stationnement (98 000 \$)

Type d'installation	Nbre
Terrains de balle	5
Terrains de basket-ball	4
Rampes à bateaux	1
Planchodromes	2
Terrains de soccer (pleine grandeur)	2
Terrains de soccer (terrain junior/général)	7
Aires de jeux d'eau	1
Terrain de tennis	7
Parcs	77,81 ha.

Tableau 3 : Inventaire : Biens récréatifs extérieurs
Sierra Planning & Management

1.4 Provisions des parcs et loisirs

Les parcs et loisirs relèvent des Services communautaires de la Cité de Clarence-Rockland. Les Services communautaires sont chargés des trois catégories suivantes de services :

- a. Loisirs, arts et culture/bâtiments
- b. Services de garderie
- c. Transport en commun

Globalement, le service emploie plus de 154 employés. Toutefois, très peu de ces employés participent directement à la prestation de services relatifs aux parcs et aux loisirs. Au fil du temps, en ce qui concerne les loisirs, la Cité a passé d'un modèle de prestation directe à un modèle de partenariat : l'aréna de Clarence-Rockland et le Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland sont exploités par des tiers. De plus, le YMCA de Clarence-Rockland a assumé un rôle de premier plan dans la programmation des activités récréatives pour la municipalité. Dans les communautés rurales, plusieurs salles communautaires sont exploitées par des sociétés récréatives locales par l'entremise de subventions d'exploitation.

En dépit de ces partenariats, la Cité exploite et entretient directement les aréna de Clarence Creek et Jean Marc Lalonde. Le personnel de la Cité assume également la responsabilité de l'entretien de tous les parcs municipaux et de la gestion des réservations des installations récréatives gérées par la Cité. Les événements communautaires sont également sous l'égide des responsabilités récréatives des Services communautaires de la Cité.

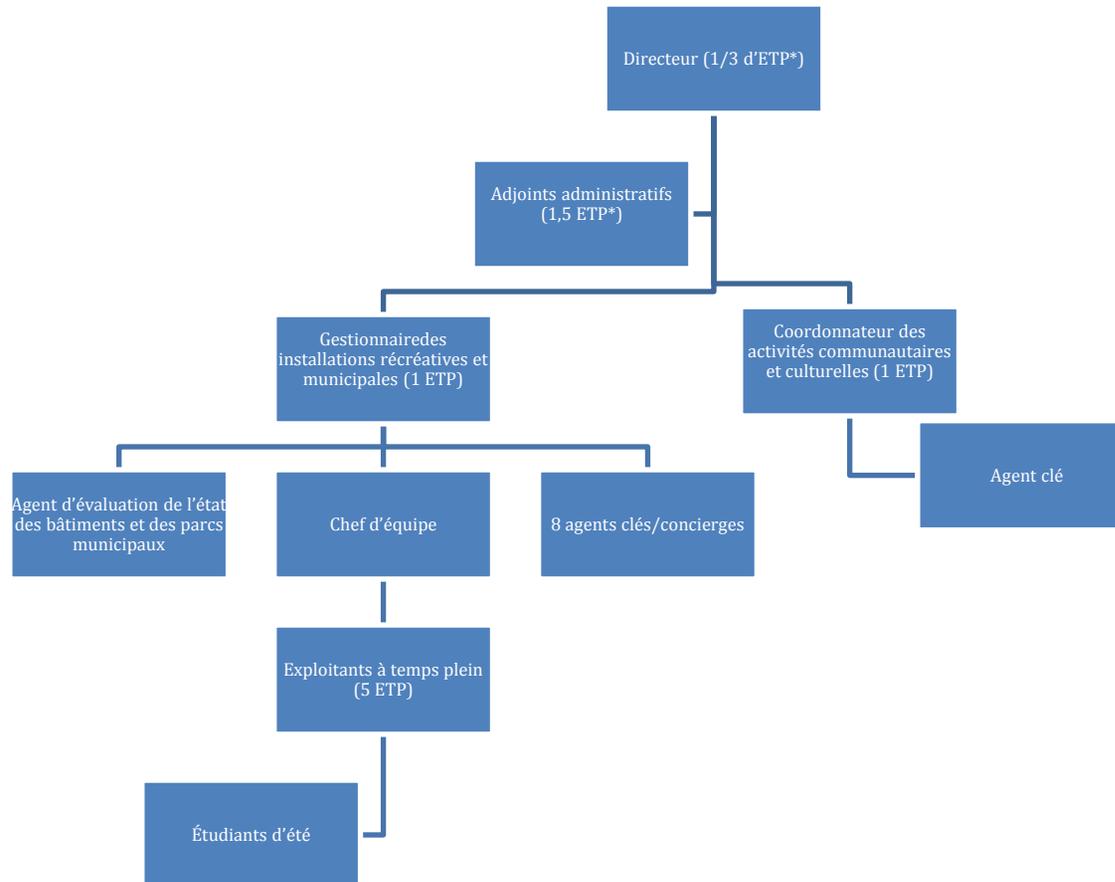
Ces responsabilités sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Nom/Catégorie de l'installation	Entente au sujet de l'exploitation		
	Prestation directe : Cité de Clarence-Rockland	Exploité par l'entremise d'une subvention à l'exploitation	Exploitant tiers
Aréna de Clarence-Rockland			✓
Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland			✓
Aréna de Clarence Creek	✓		
Aréna Jean-Marc Lalonde	✓		
Centre communautaire de Bourget		✓	
Centre communautaire Alphonse-Carrière	✓		

Nom/Catégorie de l'installation	Entente au sujet de l'exploitation		
	Prestation directe : Cité de Clarence-Rockland	Exploité par l'entremise d'une subvention à l'exploitation	Exploitant tiers
Centre Chamberland	✓		
Centre communautaire Ronald-Lalonde	✓		
Parcs municipaux et infrastructures associées (terrains de balle, terrains, aires de jeux d'eau, rampes pour bateaux et patinoires extérieures).	✓		

En ce qui concerne les effectifs, les Services communautaires consacrent les ressources suivantes à la prestation de services relatifs aux parcs et aux loisirs :

Remarque : ETP signifie « employé à temps plein »



*Le directeur divise son temps entre les trois composants des Services communautaires – a.) loisirs, arts et culture/bâtiments, b.) services de garderie; et c.) transport en commun.

** La Cité compte également deux adjoints administratifs à temps plein qui relèvent du directeur des Services communautaires. Ceux-ci divisent leur temps entre deux composants des Services communautaires – a.) loisirs, arts et culture/bâtiments; et c.) transport en commun.

2 Analyse et résumé des observations

2.1 Préambule

Le plan directeur tient compte d'une gamme de facteurs lors de l'analyse des besoins actuels et prévus en matière de loisirs à Clarence-Rockland. Spécifiquement, notre analyse inclut :

- un inventaire actuel des installations et des programmes;
- l'utilisation historique des installations et des programmes existants;
- une comparaison du niveau de service avec celui de communautés comparables;
- des plans pour de nouvelles installations dans le budget d'immobilisations de la Cité; et
- les commentaires et les suggestions des membres de la communauté et des groupes d'usagers des installations récréatives.

Pour plus de clarté, notre analyse et résumé des observations est organisé selon les catégories suivantes :

- installations intérieures;
- installations extérieures;
- programmation;
- événements; et
- organisation interne.

2.1.1. Normes en matière de provisions

Il existe deux méthodes permettant de comparer les niveaux de service entre les municipalités : des normes en matière de provisions fondées sur la population et des normes en matière de provisions fondées sur la participation.

Normes fondées sur la population : Elles fournissent une mesure de base du niveau de service comparable entre les municipalités en indiquant le rapport entre un type d'installation donné et le nombre de résidents. Bien que cela fournisse au lecteur un chiffre simple qui semble comparable, il faut faire preuve de prudence en comparant les normes d'une municipalité à l'autre : des normes en matière de provisions qui satisfont aux besoins d'une communauté ne satisferont pas nécessairement les besoins d'une autre communauté. Par exemple, bien qu'une communauté « moyenne » au Canada fournisse des patinoires intérieures à un taux de 1 par 20 000 résidents (voir la référence à la page 81), cela ne s'applique pas nécessairement à une communauté de 5 000 résidents qui décide que la demande pour des glaces intérieures est suffisamment élevée pour justifier l'investissement initial et la subvention d'exploitation continue associés à l'aménagement d'un aréna intérieur. Cela peut, toutefois, fournir une mesure générale du niveau de service comparativement à des communautés de taille ou de capacité financière semblable.

Normes fondées sur la participation : Elles fournissent une image plus exacte du niveau de service, car elles tiennent compte de l'appétit local pour différents sports et l'usage de différents types d'installations. Pour élaborer des normes en matière de provisions fondées sur la participation, des données d'inscriptions exactes et

complètes sont requises pour chaque groupe d'utilisateurs qui utilise une installation donnée.

En l'absence de données de participation, nous avons utilisé des normes en matière de provisions fondées sur la participation dans notre analyse. Pour nous assurer que ces normes reflètent exactement les tendances locales en matière de participation dans les sports et loisirs, nous avons également analysé des données d'utilisation des installations et avons reçu des commentaires des membres de la communauté et des groupes de loisirs qui utilisent les installations.

La Cité de Clarence-Rockland compte beaucoup sur l'assiette fiscale résidentielle pour financer les services publics qu'elle fournit. En 2014, 86 % de l'assiette fiscale de la Cité était tirée de sources résidentielles. C'est semblable à de nombreuses municipalités secondaires de taille comparable. Pour identifier des normes en matière de provisions comparables, nous avons comparé les normes en matière de provisions fondées sur la population de la Cité à celles de municipalités tirant une proportion semblable de leur assiette fiscale de l'imposition résidentielle.

2.2 Processus de consultation

Le plan directeur des parcs et loisirs incluait un processus de consultation inclusif qui fournissait aux résidents une gamme d'occasions de faire des propositions et suggestions. Ce processus comprenait :

- a. **L'introduction du projet par l'entremise du site Web :**
La Cité a créé une page Web afin de présenter le projet aux résidents.

- b. **Un atelier public :** La Cité et l'équipe de consultation ont tenu un atelier public afin de présenter le projet aux résidents et de recueillir des commentaires concernant la participation aux activités récréatives, la satisfaction avec les installations et la programmation, et les espoirs relativement à l'avenir des loisirs à Clarence-Rockland. L'atelier a suscité une discussion animée entre 46 résidents.
- c. **Sondage public :** La Cité a facilité un sondage public permettant aux résidents de faire des propositions et suggestions concernant le plan directeur. La promotion du sondage public a été faite à la radio locale et sur le site Web de la Cité. Le sondage était disponible en anglais et en français. Un total de 372 réponses ont été obtenues (290 en anglais et 82 en français).
- d. **Sondage auprès des groupes d'utilisateurs :** La Cité a travaillé avec l'équipe de consultation pour élaborer un sondage auprès des groupes d'utilisateurs. Le sondage sollicitait les commentaires de groupes qui utilisent les installations récréatives de la Cité et qui fournissent des programmes aux résidents. La Cité a fourni à l'équipe de consultation une liste de personnes-ressources. 23 groupes ont répondu et ont fait des commentaires sur une gamme d'installations.
- e. **Présentation du plan directeur :** Le plan directeur sera présenté aux résidents une fois que le conseil l'aura approuvé.

2.3 Installations intérieures

2.3.1. Glace

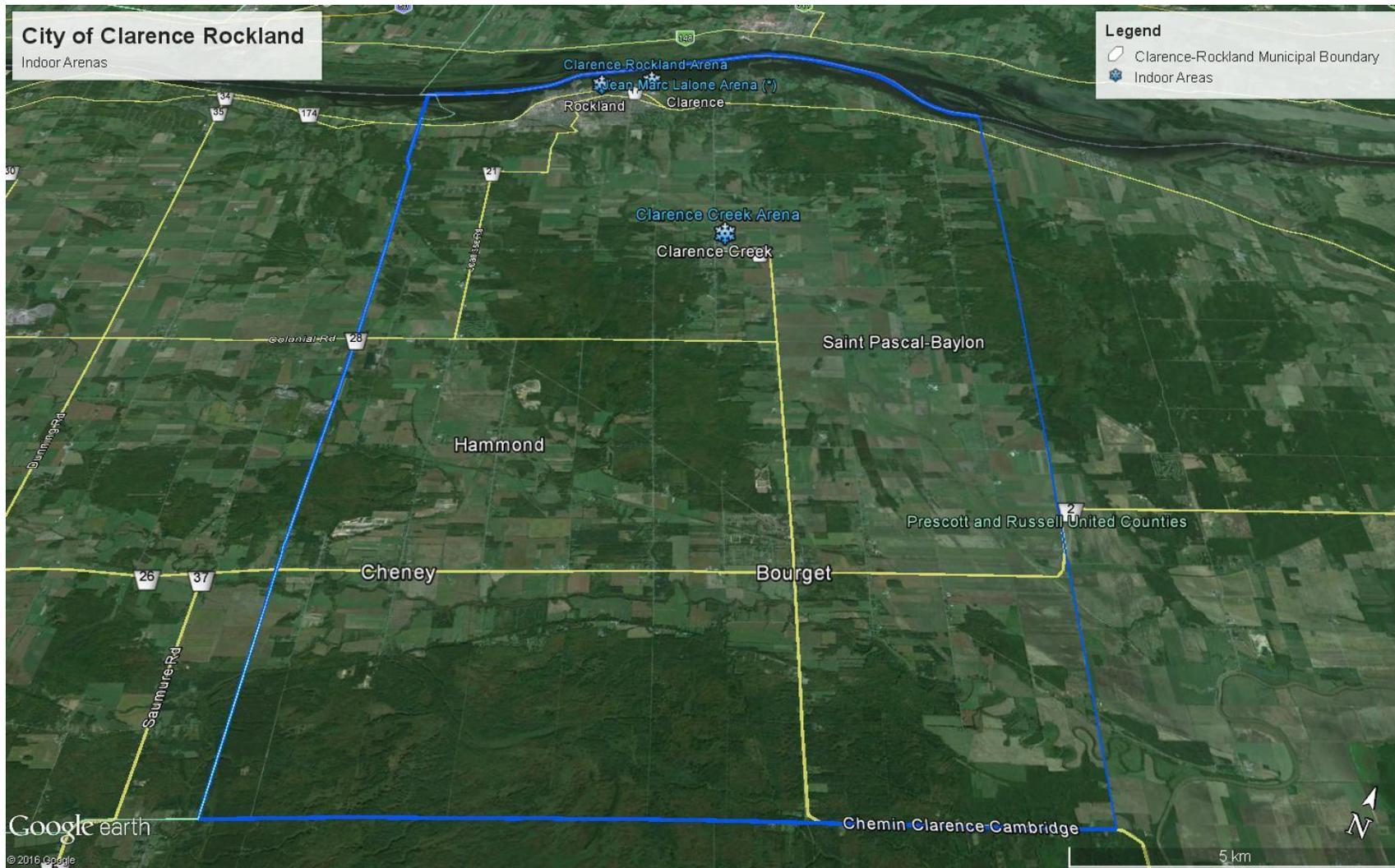
Bien que la Cité compte actuellement trois aréna intérieurs, seuls les aréna de Clarence Creek et de Clarence-Rockland ont de la glace. Dans le contexte de l'ouverture de l'aréna de Clarence-Rockland en 2011, la Cité a enlevé la glace de l'aréna Jean Marc Lalonde. Cette décision a été prise après avoir soupesé la demande pour du temps de glace dans le contexte de l'ajout de deux patinoires à l'approvisionnement en glace de la Cité pendant les heures de pointe, et le coût de fournir le temps de glace dans l'aréna Jean Marc Lalonde, qui est une installation plus ancienne. Par conséquent, les normes en matière de provisions fondées sur la population pour la Cité sont calculées en tenant compte de trois glaces opérationnelles.

Les normes en matière de provisions fondées sur la population ont été calculées en utilisant des projections démographiques contenues dans l'étude contextuelle des frais d'aménagement de la Cité. Il s'agit des prévisions démographiques les plus complètes auxquelles la Cité avait accès lors de l'élaboration du présent plan directeur.

En fonction de trois glaces, les normes en matière de provisions actuelles fondées sur la population correspondent à une glace par 8 562 résidents. Cela se situe généralement dans la gamme de provisions des communautés dont la taille et les caractéristiques en matière d'assiette fiscale sont comparables (voir tableau adjacent).

	Population (2011)	Normes fondées sur la population pour les aires de glace intérieures	Assiette fiscale résidentielle (2014)
Clarence-Rockland	25 685 (2016)	1 : 8 562	92 %
Orangeville	27 975	1 : 6 993	85 %
Grimsby	25 325	1 : 12 662	92 %
Canton de Russell	15 247	1 : 7 937	84 %
Pembroke	14 360	1 : 7 180	69 %

Tableau 4 : Norme fondée sur la population pour la glace intérieure, et répartition de l'impôt – communautés choisies de l'Ontario
Sierra Planning and Management



Les normes en matière de provisions fondées sur la population peuvent indiquer de façon générale si le niveau de service correspond à celui de municipalités comparables. Il est également nécessaire de comprendre si le niveau de service actuel fonctionne pour la communauté. Cela est évalué par l'entremise d'une analyse de l'utilisation historique et actuelle, en collaboration avec les commentaires des groupes d'utilisateurs et des membres de la communauté.

Une analyse de l'utilisation des aréas de Clarence-Rockland et de Clarence Creek indique que l'aréa de Clarence-Rockland, qui est plus récent, est bien utilisé. Avec une utilisation aux heures de pointe se rapprochant de 85 % pendant la saison 2014-2015, il est clair que l'aréa est réservé pour la majorité des temps de glace les plus populaires. Une utilisation aux heures creuses de 75 % indique que cette installation est bien utilisée par la communauté, avec une capacité limitée d'accommoder des augmentations considérables de la demande.

À l'opposé, l'aréa de Clarence Creek est relativement sous-utilisé, avec 65 % du temps de glace aux heures de pointe réservés en 2014-2015 et une utilisation aux heures creuses de 20 %. Cela indique qu'il y a beaucoup de place dans cet aréa pour tenir compte de l'augmentation de la demande à court et moyen terme, selon la croissance démographique.

Aréa	Utilisation aux heures de pointe	Utilisation aux heures creuses
Aréa de Clarence-Rockland	84 %	75 %
Aréa de Clarence Creek	65 %	20 %

Tableau 5 : Utilisation de la glace intérieure pour la saison 2014-2015

Sierra Planning and Management, données sur les réservations provenant de la Cité de Clarence-Rockland

Voici ce qu'indiquent les commentaires des résidents :

- En général, les résidents sont satisfaits de l'aréna de Clarence-Rockland; toutefois, l'accès à un temps de glace suffisant est difficile pour certains groupes, surtout au printemps.
- Bien que les résidents soient généralement satisfaits de leur expérience à l'aréna de Clarence Creek, ils ont indiqué qu'en raison de son âge, l'installation est ancienne et peut être particulièrement froide. En raison de son âge et des normes de conception de parc, les vestiaires sont plus petits que ceux disponibles dans les installations plus modernes.
- Étant donné l'écart entre l'âge et la qualité des infrastructures de l'aréna de Clarence-Rockland et de l'aréna de Clarence-Creek, les résidents pensent que le coût de location des deux arénas ne devrait pas être le même.
- En général, les résidents estiment que le coût horaire de la glace est élevé par rapport aux communautés voisines.

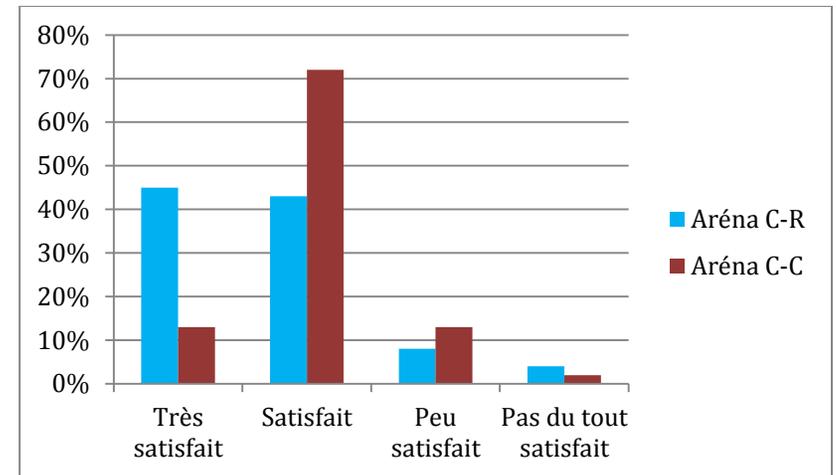


Figure 8 : Résultats du sondage public – Satisfaction avec les arénas à Clarence-Rockland

Sierra Planning and Management

L'aréna de Clarence-Rockland est exploité par Canlan Ice Sports et géré par l'Académie canadienne et internationale de hockey (ACIH). En vertu des modalités de l'entente d'exploitation, l'ACIH assume la responsabilité de tout déficit d'exploitation engagé par l'installation. À l'opposé, l'aréna de Clarence Creek est exploité directement par la Cité. En 2014, l'aréna de Clarence Creek a cumulé un déficit d'exploitation d'environ 140 000 \$. Cela n'est pas inhabituel pour une ancienne installation de surface de glace.

L'aréna Jean Marc Lalonde est actuellement exploité en tant qu'installation de surface de béton – c.-à-d. la surface de béton peut être louée comme telle. La surface est principalement utilisée par les Cadets de l'Air 832 et de plus en plus souvent comme gymnase par les écoles voisines. L'installation est sous-utilisée, seulement 17 % du temps disponible étant réservés en 2014-2015.

Des consultations publiques ont indiqué qu'une proportion importante des résidents estimait que cette installation pourrait et devrait être utilisée à meilleur escient. Voici quelques suggestions populaires :

- Piste de curling
- Planchodrome intérieur
- Terrains intérieurs de tennis et de squash
- Installation intérieure de soccer
- Ramener la glace et fonctionner comme aréna intérieur

Les résidents étaient convaincus que l'installation devrait être transformée ou utilisée de façon plus productive, compte tenu particulièrement :

- de son emplacement au centre de Rockland, à proximité des écoles, des résidences et d'autres installations récréatives et culturelles;
- du fait que l'entretien et l'exploitation du bâtiment représentent un coût permanent pour les contribuables, en dépit du faible taux d'utilisation; et
- du fait que le bâtiment est toujours fonctionnel.

Tenant compte de la croissance démographique prévue, les normes en matière de provisions de glace intérieure à Clarence-Rockland devraient empirer pendant la durée du plan. D'ici à 2031, les normes en matière de provisions pourraient atteindre 1 glace par 10 917 résidents. Comparativement à d'autres communautés, cela demeure une norme en matière de provisions acceptable; toutefois, son application à Clarence-Rockland dépend des tendances locales en matière de participation.

Notre analyse indique qu'il y a de la place à l'aréna de Clarence Creek pour accepter une certaine augmentation de la demande pour du temps de glace. La mesure dans laquelle l'aréna pourra accepter la demande supplémentaire dépendra des facteurs suivants :

- la volonté des résidents de se rendre à Clarence Creek pour utiliser cet aréna;
- la croissance démographique;
- la croissance de la participation; et
- tout aménagement d'installations supplémentaires dans des municipalités situées à proximité de Clarence-Rockland.

Année	Normes en matière de provisions fondées sur la population
2016	1 : 8 562 résidents
2021	1 : 9 347 résidents
2026	1 : 10 132 résidents
2031	1 : 10 917 résidents

2.3.2. Centres communautaires

Il n'existe aucune norme en matière de provisions significative fondée sur la population pour les salles communautaires. En général, les municipalités sont plus impliquées dans la fourniture d'espace communautaire dans les communautés rurales que dans les centres urbains, souvent sous la forme de salles communautaires autonomes ou d'espace à l'intérieur d'une installation récréative multifonctionnelle. Dans les régions urbaines où l'on trouve des espaces plus variés et disponibles en plus grand nombre pour la communauté, les municipalités ont tendance à moins s'impliquer dans la fourniture d'espace communautaire.

La Cité de Clarence-Rockland fournit des espaces communautaires dans le centre urbain (Rockland) par l'entremise du Centre Chamberland, une salle multifonctionnelle au YMCA, et une salle communautaire dans l'aréna Jean-Marc Lalonde. Les résidents ont également accès à des espaces communautaires dans les écoles de la Cité.

Dans les hameaux ruraux, la Cité de Clarence-Rockland est un fournisseur clé d'espace communautaire. La Cité est propriétaire de quatre centres communautaires dont elle assure l'entretien :

- le Centre communautaire de **Bourget**;
- la salle communautaire à l'aréna de **Clarence Creek**;
- le Centre communautaire Alphonse Carrière : sert **Hammond et Cheney**; et
- le Centre communautaire Ronald-Lalonde : sert **St. Pascal-Baylon**.

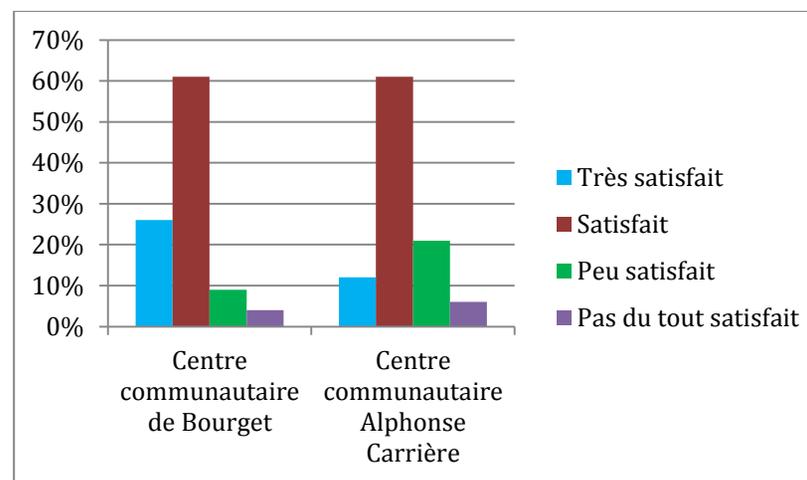
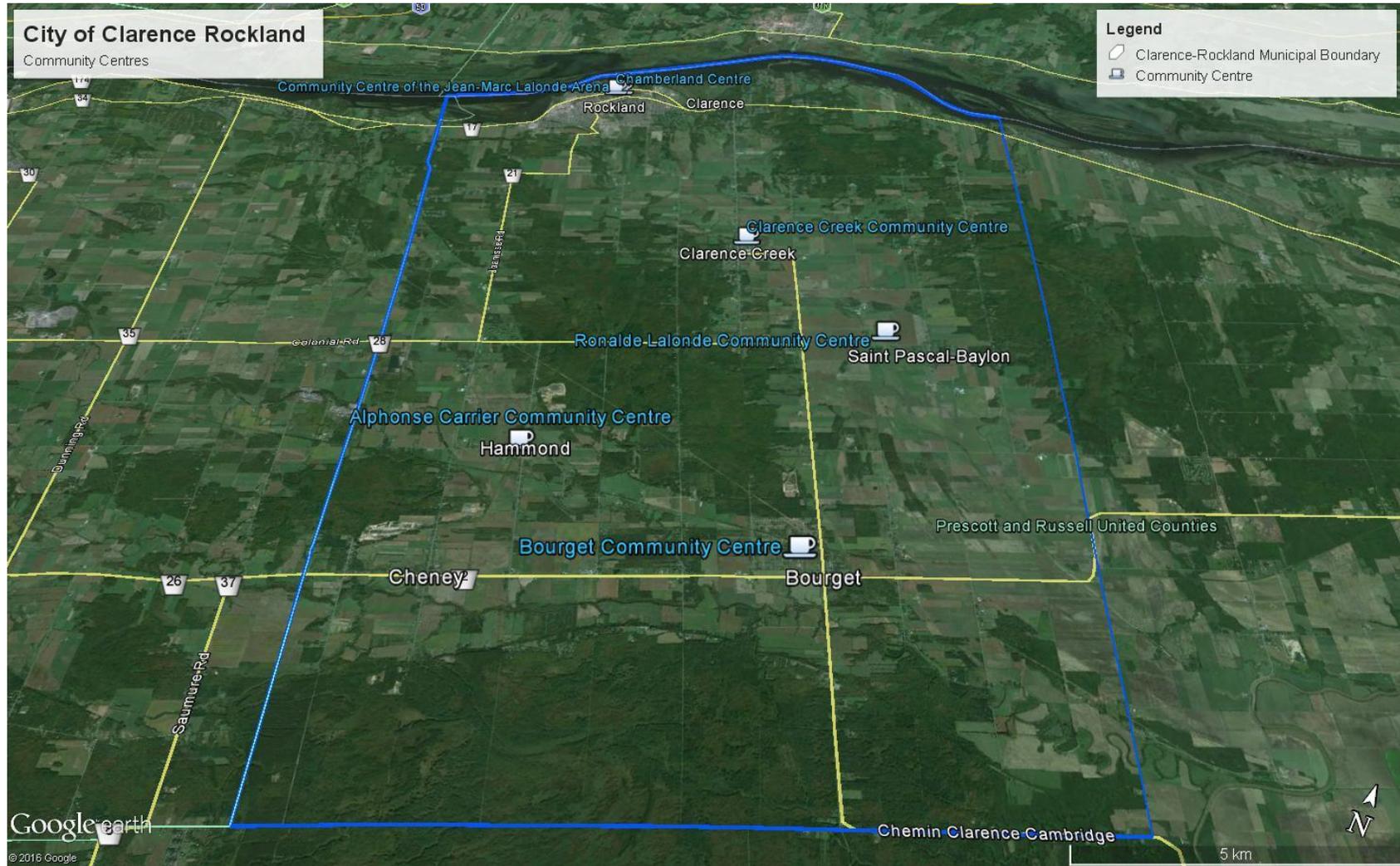


Figure 9 : Satisfaction de la communauté avec certains centres communautaires Sierra Planning and Management, avec des données provenant du sondage public

Les salles communautaires sont généralement utilisées assez rarement, et par conséquent, des taux d'utilisation se situant entre 10 et 20 % sont courants. Une analyse des données d'utilisation indique que c'est le cas pour les salles communautaires de Clarence-Rockland. Ces installations sont fournies aux résidents comme lieux de rassemblement communautaires, plutôt que comme installations qui doivent générer un profit.



Les résidents ont indiqué qu'ils sont satisfaits des salles communautaires auxquelles ils ont accès. Voici les domaines de préoccupation exprimés :

- un besoin pour une programmation des activités récréatives plus large dans les salles communautaires, allant au-delà des activités sociales;
- un besoin pour une programmation pour tous les groupes d'âge, allant au-delà des activités sociales traditionnelles pour les adultes et les aînés;
- certaines préoccupations relatives à l'entretien, spécifiquement :
 - des odeurs au Centre Chamberland;
 - un décor usé et désuet dans les salles communautaires des arénas de Clarence Creek et Jean Marc Lalonde.

Il existe certainement un appétit pour une meilleure utilisation des salles communautaires de la Cité, et l'occasion de le faire, afin d'élargir l'accès à la programmation des activités récréatives pour tous les résidents ruraux, particulièrement les jeunes et les aînés dont la mobilité est réduite.

Un examen des rapports d'état des bâtiments indique que les salles communautaires autonomes sont généralement en bon état, le Centre communautaire de Bourget nécessitant plus d'entretien que les autres parce qu'il a besoin d'un remplacement de la couverture et du système de CVC. Aucune autre réparation importante des biens d'équipement n'est ensuite prévue avant 2030.

	Court terme (2015-2018)	Moyen terme (2019-2023)	Long terme (2024-2030)
Centre communautaire de Bourget	146 000 \$	--	36 000 \$
Centre communautaire Alphonse Carrière	14 000 \$	33 000 \$	11 000 \$
Centre Chamberland	--	--	30 000 \$

Tableau 6 : Exigences prévues en investissement de capitaux – Salles communautaires
Données du PSAB pour la Cité de Clarence-Rockland (2015)

2.3.3. Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland

La Cité de Clarence-Rockland héberge le Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland, une installation relativement neuve (2008) qui offre les infrastructures suivantes :

- une piscine intérieure (25 m), avec piscine d'enseignement;
- un gymnase;
- un centre de conditionnement physique avec piste de course intérieure;
- des vestiaires généraux et familiaux;
- la bibliothèque publique de Clarence-Rockland; et
- conjointement avec l'École Secondaire Catholique L'Escafe et la salle de spectacles Optimiste.

Le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland exploite les installations de santé et de conditionnement physique du centre au nom de la Cité. Le nombre de membres est demeuré stable au cours des trois dernières années, avec environ 2 699 membres provenant de la Cité et des communautés voisines.

Année	Nombre d'adhésions (inclut les adhésions familiales)
2012	1 337
2013	1 337
2014	1 273

Communauté	Total pour 2014	%
Rockland	1909	71 %
Clarence Creek	151	6 %
Hammond	120	4 %
Wendover	87	3 %
Bourget	78	3 %
Ottawa	76	3 %
St. Pascal-Baylon	69	3 %
Plantagenet	59	2 %
Cumberland	43	2 %
Curran	37	1 %
Alfred	28	1 %
Autre (combinés)	27	1 %
Lefavre	8	0 %
Orleans	7	0 %
TOTAL	2699	100 %

Le Complexe récréatif et culturel contient la seule piscine intérieure de la Cité. L'exploitation des piscines intérieures coûte généralement cher et nécessite une importante assiette fiscale. Par conséquent, on trouve généralement des piscines intérieures dans des communautés comptant 40 000 à 50 000 résidents ou plus.

Gardant ceci en tête, toutefois, les piscines intérieures servent souvent une population régionale. Le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland offre des cours de natation et des séances publiques de baignade pour les membres et les non-membres. Le YMCA-YWCA ne consigne pas l'origine des participants aux cours de natation ou à la baignade publique; toutefois, il a indiqué que parmi tous les YMCA de la région de la capitale, il est celui qui compte le plus grand nombre d'inscriptions par les non-membres, ce qui est presque exclusivement attribuable à l'utilisation de la piscine.

En plus de la piscine intérieure, le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland fournit une vaste gamme de programmes de conditionnement physique et de mieux-être se situant dans les catégories suivantes :

- âge préscolaire;
- enfants;
- adolescents;
- familles;
- camps d'été;
- adultes.

La Cité de Clarence-Rockland ne participe plus directement à la programmation des activités récréatives; à la place, ce service est fourni par le YMCA-YWCA et par des groupes indépendants d'usagers.

En vertu des modalités de l'entente d'exploitation, la Cité de Clarence-Rockland assume la responsabilité des réparations majeures des biens d'équipement. La seule dépense importante prévue pendant la durée du plan est le remplacement du système de chauffage et de déshumidification de la piscine et du système de filtration.

En 2014, le YMCA-YWCA a cumulé un déficit d'exploitation de 460 832 \$. La Cité est tenue de fournir un financement du déficit sous réserve d'un plafond des subventions.

Les résidents sont généralement satisfaits du Complexe récréatif et culturel, et ont les préoccupations clés suivantes :

- le coût prohibitif pour l'utilisation publique, surtout pour la baignade;
- le coût supplémentaire, s'ajoutant aux frais d'adhésion, pour les programmes spécialisés; et
- la distance avec les programmes du YMCA-YWCA pour les résidents ruraux.

Les résidents ont indiqué un appétit pour :

- l'introduction des programmes du YMCA-YWCA dans les salles communautaires rurales;
- des subventions visant à rendre les programmes plus abordables; et
- une croissance de la programmation pour les aînés.

2.4 Installations extérieures

Le tableau adjacent identifie l'inventaire actuel d'installations récréatives extérieures (sauf les aires de parc, qui sont présentées plus loin), dans l'ensemble de Clarence-Rockland. Ces installations sont situées dans des parcs de la municipalité.

Les normes en matière de provisions fondées sur la population sont pertinentes pour certaines installations récréatives extérieures, mais pas pour toutes. Bon nombre des infrastructures plus petites, à l'échelle du voisinage, sont généralement planifiées en fonction de l'emplacement et devraient être situées afin que tous les résidents bénéficient d'un accès équitable. Lorsque des normes larges fondées sur la population peuvent être appliquées, la Cité semble fournir un nombre suffisant de terrains de jeux, de terrains de tennis et de planchodromes.

Type d'installation	Nbre	Norme fondée sur la population (2016)	Norme comparable
Terrains de soccer (terrain junior/général)	7	1 : 3 325 résidents	1 : 2 000 à 3 000 résidents – le besoin pour un terrain de soccer de taille réglementaire a généralement un lien avec les tendances de participation spécifiques de la communauté.
Terrains de soccer (pleine grandeur)	2		
Terrain de tennis	7	1 : 3 669 résidents	1 : 4 000 à 5 000 résidents
Terrains de balle	5	1 : 5 137 résidents	1 : 2 500 à 4 000 résidents
Terrains de basket-ball	4	S.O. – généralement inclus dans les parcs à l'échelle communautaire	S.O.
Points de mise à l'eau	1	S.O. : spécifique à l'emplacement géographique	S.O.
Aires de jeux d'eau	1	S.O. : spécifique à l'emplacement géographique	S.O.
Planchodromes	2	1 : 1 620 jeunes (âgés de 10 à 19 ans)	1 : 4 500 à 5 000 jeunes (âgés de 10 à 19 ans)
NOMBRE TOTAL DE SURFACES :	29		

Toutes les communautés rurales au sein de Clarence-Rockland ont accès à des infrastructures extérieures. Chaque communauté compte au moins un parc municipal avec une structure de jeux. La plupart ont un terrain de jeux et un terrain de basket-ball (inondé pendant l'hiver pour produire une glace extérieure).

À l'heure actuelle, la majorité des installations récréatives intérieures et extérieures sont concentrées dans le centre urbain de Rockland. Cela est principalement attribuable à la concentration de la population à Rockland par rapport aux communautés rurales de la cité.

La participation communautaire pendant la réunion publique a révélé que bien que les résidents soient généralement satisfaits de la répartition des infrastructures récréatives, quelques souhaits spécifiques ont été exprimés pendant le processus de consultation :

- l'aménagement d'aires de jeux d'eau dans les communautés rurales, particulièrement Bourget et Hammond;
- la fourniture d'infrastructures extérieures s'adressant aux jeunes à Hammond et à Cheney (p. ex., aire de jeux d'eau ou planchodrome); et
- l'aménagement de pistes cyclables pour connecter les communautés rurales.

	Bourget	Cheney	Clarence	Clarence Creek	Hammond	St. Pascal- Baylon
Structure de jeux	✓	✓	✓	✓	✓	
Terrain de jeux	✓	✓		✓	✓	✓
Terrain de basket-ball		✓	✓	✓	✓	
Terrain de balle	✓			✓	✓	✓
Planchodrome	✓					
Aire de jeux d'eau						
Terrain de volley-ball	✓					
Terrain de tennis				✓	✓	

Tableau 7 : Inventaire des biens récréatifs extérieurs par communauté rurale
Sierra Planning & Management

2.4.1. Terrains de balle

Le niveau de provision de terrains de balle fondé sur la population semble être légèrement inférieur à celui de municipalités comparables. Toutefois, les tendances générales en matière de participation aux sports indiquent sur les sports de balle ne connaissent pas actuellement de croissance de popularité importante et, en fait, leur popularité diminue dans de nombreuses municipalités. Par conséquent, la norme en matière de provisions fondée sur la population légèrement plus basse à Clarence-Rockland par rapport à d'autres municipalités n'indique pas nécessairement que la Cité ne répond pas aux besoins de la communauté.

À la lumière de la croissance démographique prévue, il est peu probable que la Cité doive investir dans des terrains de tennis et des planchodromes supplémentaires. Des terrains de jeux supplémentaires pourraient être requis, mais ils sont généralement aménagés dans le cadre de nouvelles écoles.

En fonction de la croissance démographique prévue, pour maintenir le niveau actuel de provision de terrains de balle, la Cité devrait investir dans un terrain de balle supplémentaire pendant la durée du plan. Les consultations communautaires ont indiqué qu'à l'heure actuelle, la Cité n'avait pas de terrain de balle co-localisé. Cela représente une entrave au développement des ligues et à l'organisation de tournois. Les groupes d'utilisateurs indiquent que l'adhésion aux ligues est forte et en croissance.

À l'exception de l'absence d'un terrain de balle double, les résidents sont généralement satisfaits des terrains de balle de la Cité. Parmi les préoccupations spécifiques relatives à l'entretien que le plan suggère d'aborder, on peut citer :

- **Terrain de balle de Saint Pascal-Baylon** : le champ d'épuration doit être vidé fréquemment, les toilettes ont besoin d'être renouvelées, le nombre de sièges est insuffisant et le terrain n'est pas nivelé.
- **Terrain de balle de Hammond** : manque d'éclairage entre le terrain et le stationnement.
- **Terrain de balle de Bourget** : a besoin d'un champ extérieur en pelouse et d'une surface de jeu plus molle au champ intérieur pour les petites ligues.

Année	Norme fondée sur la population	Nombre de terrains de balle requis pour maintenir le niveau de provision actuel
2016	1 : 5 137	-
2021	1 : 5 608	5,4
2026	1 : 6 079	5,8
2031	1 : 6 550	6,3

Tableau 8 : Norme prévue fondée sur la population, terrains de balle 2016-2031
Sierra Planning & Management

2.4.2. Terrain de soccer

Le soccer est un sport à popularité grandissante à Clarence-Rockland, avec environ 700 membres la saison dernière. Y compris L'Escale, la municipalité fournit cinq terrains de soccer pleine grandeur (deux avec éclairage), neuf terrains « super-8 » ou junior, et deux mini-terrains.

Les normes en matière de provisions fondées sur la population indiquent que la Cité restera à l'intérieur des niveaux de service généralement acceptables. La consultation a indiqué que le club local de soccer considère que le niveau de provision actuel est suffisant pour la croissance actuelle et future.

Type de terrain	Niveau de provision en 2016	Niveau de provision en 2031	Norme comparable
Pleine grandeur – avec éclairage	1 : 14 727	1 : 16 375	1 : 15 000 - 20 000
Junior	1 : 3 325	1 : 3 639	1 : 2 000 - 4 000

Tableau 9 : Norme prévue fondée sur la population – Terrains de soccer 2016-2031

Sierra Planning & Management

Toutefois, la consultation a indiqué que la communauté aimerait avoir une installation intérieure de soccer. L'absence d'installations intérieures :

- nuit au développement d'athlètes en limitant le jeu et l'entraînement aux mois chauds;
- pénalise les joueurs inscrits dans les ligues locales par rapport aux équipes qui ont accès à un entraînement toute l'année.

Le club local de soccer a tenu des discussions avec la Cité concernant la transformation de l'aréna Jean Marc Lalonde pour en faire une installation intérieure de soccer. Il serait également possible d'installer un dôme au-dessus d'un champ existant pour répondre à ce besoin. Nos recommandations dans le cadre du présent plan directeur concernent l'option de développer un dôme intégré de soccer et de base-ball et la possibilité d'installer un dôme au-dessus d'un terrain en gazon. Il n'existe aucun objectif spécifique fondé sur la population pour les terrains couverts; ceux-ci sont fournis dans des communautés où a.) il y a une demande pour une telle installation qui est appuyée par la popularité historique et la croissance du nombre d'inscriptions, et b.) lorsque l'appétit municipal est suffisant pour aménager et exploiter une telle installation ou un partenariat est possible, ou c.) le secteur privé effectue des investissements dans un terrain couvert.

On trouve des terrains couverts partout en Ontario. En voici quelques exemples :

- North Glengary : Pop. 10 251
- Bradford West Gwillimbury : Pop. 28 077
- Aurora : Pop. 53 203

La plupart des dômes sportifs sont le résultat d'un partenariat avec les conseils scolaires ou des groupes d'usagers locaux. Étant donné la relation positive et productive entre la Cité de Clarence-Rockland et les conseils scolaires locaux en ce qui concerne l'aménagement et l'exploitation des installations, il existe un potentiel important pour la Cité de Clarence-Rockland d'établir un partenariat pour l'aménagement d'un terrain de soccer intérieur.

2.4.3. Tennis

Dans l'ensemble, la municipalité est bien située en ce qui concerne la provision de terrains de tennis. La Cité compte actuellement sept terrains de tennis :

- Hammond (2)
- Parc Simon (4)
- Aréna de Clarence Creek (1)

Les normes en matière de provisions comparables sont 1 : 4 000 à 5 000 résidents. Pendant la durée du plan, il est peu probable que la Cité ait à effectuer des investissements dans des terrains de tennis supplémentaires.

Année	Normes en matière de provisions fondées sur la population
2016	1 : 3 669 résidents
2021	1 : 4 006 résidents
2026	1 : 4 342 résidents
2031	1 : 4 679 résidents

Tableau 10 : Norme en matière de provisions prévue – Terrains de tennis 2016-2031

Sierra Planning & Management

2.4.4. Aires de jeux d'eau / Parcs à jets d'eau

La popularité des aires de jeux d'eau dans l'élaboration de parcs est en hausse : Elles fournissent un environnement de jeu aquatique pour les jeunes familles et des coûts d'exploitation considérablement inférieurs à ceux d'une piscine extérieure. Il s'agit également d'une activité peu coûteuse ou gratuite pour les familles, comparativement aux activités aquatiques conventionnelles.

La Cité de Clarence-Rockland exploite actuellement une aire de jeux d'eau au parc Simon (Rockland), qui a été très bien accueillie par les membres de la communauté.

La Cité a l'intention d'ouvrir une deuxième aire de jeux d'eau à Bourget en 2016. Cela répondra aux demandes de la communauté pour une deuxième aire de jeux d'eau dans l'une des communautés rurales, afin de servir les résidents qui vivent à l'extérieur de Rockland. La Cité planifie également d'ajouter une troisième aire de jeux d'eau à Clarence Creek.

La norme en matière de provisions comparable dans les communautés ayant une assiette fiscale semblable sur le plan des proportions est de **1 aire de jeux d'eau par 1 500 à 2 500 jeunes âgés de moins de 14 ans**. Avec l'ajout de l'aire de jeux d'eau à Bourget, la Cité satisfera à cette norme à moyen terme, mais pas nécessairement à plus long terme.

Année	Sans ajout	Avec l'ajout de l'aire de jeux d'eau à Bourget
2016	1 : 4 592	1 : 2 296
2021	1 : 5 013	1 : 2 506
2026	1 : 5 434	1 : 2 717
2031	1 : 5 855	1 : 2 928

Tableau 11 : Norme en matière de provisions prévue – Aires de jeux d'eau 2016-2031

Sierra Planning & Management

2.4.5. Secteur riverain

Clarence-Rockland est située à un endroit avantageux, sur les rives de la magnifique rivière des Outaouais. Jusqu'à aujourd'hui, le développement public au bord de l'eau a été limité au parc Du Moulin. Il serait toutefois possible d'améliorer l'accès public à cet actif naturel et d'améliorer les infrastructures mises à la disposition des résidents.

La priorité de l'aménagement riverain était un sujet populaire dans tous les domaines touchés par la consultation. Selon la consultation publique, les priorités les plus élevées étaient les suivantes :

- aménagement d'une promenade de bois ou d'un sentier le long de l'eau, relié à un réseau plus grand de sentiers;
- l'ajout d'abris ou d'ombre;
- des quais permanents; et
- des activités au bord de l'eau (p. ex., kayak).

La Cité met actuellement sur pied un comité consultatif pour le parc Du Moulin afin d'aborder le réaménagement du parc.

Toutefois, au-delà du parc Du Moulin, la Cité pourrait prendre un contrôle plus grand sur le processus d'aménagement en raison de l'aménagement effectué le long de la rivière des Outaouais. Spécifiquement, la Cité aurait l'occasion d'obtenir de façon plus active des parcelles de terrain situées directement au bord de l'eau ou qui améliorent l'accès à celui-ci. Étant donné la nature et le

moment de l'aménagement, cela sera probablement le projet d'une génération, qui sera effectué à plus long terme.

2.4.6. Pistes cyclables

Les pistes cyclables  taient le besoin communautaire le plus fr quemment mentionn  dans toutes les consultations.

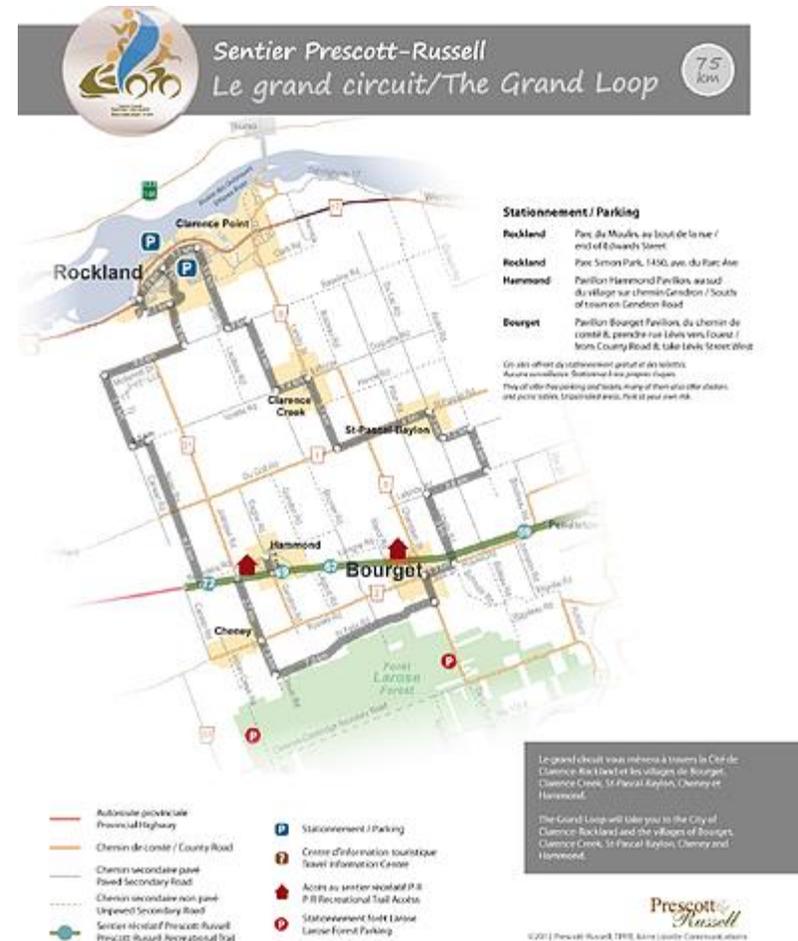
  l'heure actuelle, la municipalit  fait la promotion du Clarence-Rockland Bicycle Path/Le Grand Circuit – une boucle de 75 km qui traverse chacune des communaut s de la Cit . Il n'y a aucune d signation pour le cyclisme sur ces pistes, comme pour les autres pistes cyclables dans les comt s unis de Prescott-Russell.

La Cit  h berge  galement une section du sentier r cr atif de Prescott-Russell qui relie les villages de Bourget et de Hammond.

Des pistes cyclables procurent une gamme d'avantages   la communaut , y compris :

- encourager l'activit  physique chez les r sidents;
- cr er des liens entre les communaut s;
- encourager le tourisme sportif; et
- am liorer la s curit  des conducteurs d'automobiles et des circuits.

Dans les milieux ruraux, l'am nagement de pistes cyclables se limite g n ralement au trac  d'une voie d'un c t  de la route, sans s parateurs physiques. La signalisation est un composant important des pistes cyclables rurales. Les pratiques exemplaires dans ce domaine comprennent des indications claires sur la route, en plus d'une signalisation autonome.



2.5 Parcs

La provision de parcs varie considérablement d'une municipalité à l'autre. En règle générale, on fournit 2 à 4 hectares de parcs publics par 1 000 résidents. Ce chiffre peut être considérablement moins élevé dans les grandes communautés urbaines, où le développement historique a laissé peu de terrain public disponible pour des parcs ou des espaces verts, ou dans les municipalités rurales où la population a un accès considérable aux espaces verts par l'entremise de terrains privés.

Si l'on inclut tous les parcs et espaces verts appartenant à la Cité, celle-ci fournit actuellement 3,17 hectares par 1 000 résidents, ce qui s'inscrit dans la plage moyenne pour les parcs et les espaces verts des municipalités en Ontario.

La quantité des aires de parc est importante, tout comme la qualité et la distribution. À l'heure actuelle, la Cité de Clarence-Rockland ne possède pas de système de classification des aires de parc pour guider la prise de décisions municipales dans le domaine de la planification et du développement des parcs. Jusqu'à aujourd'hui, la Cité a obtenu des terrains dans le cadre du processus de lotissement et a aménagé des infrastructures dans les aires de parc selon les pratiques exemplaires et les aspirations de la communauté. À l'heure actuelle, la Cité de Clarence-Rockland ne possède pas de système de classification des aires de parc pour guider la prise de décisions municipales dans le domaine de la planification et du développement des parcs.

Communauté	Hectares d'aires de parc par 1 000 résidents
Bourget	3,71
Clarence Creek	7,63
Clarence Point	1,76
Cheney	13,78
Hammond	3,14
Rockland	1,18
Saint Pascal Baylon	7,09
Rural	5,51
Moyenne	3,17

Tableau 12 : Niveau actuel de provision : Aires de parc par communauté

La consultation communautaire a indiqué qu'en général, les membres de la communauté sont satisfaits du niveau de service actuel des aires de parc, et des infrastructures disponibles dans leur communauté. Ils ont exprimé les préoccupations spécifiques suivantes :

- un manque d'installations de jeu et de sièges au parc Simon;
- un besoin pour des infrastructures des aires de jeux plus variées à Hammond et à Cheney (p. ex., aire de jeux d'eau ou planchodrome).

La Cité de Clarence-Rockland a actuellement l'intention d'effectuer des investissements dans les infrastructures des aires de parc par l'entremise de son processus de budget d'immobilisations. Les données du PSAB provenant de la Cité de Clarence-Rockland indiquent que celle-ci a l'intention d'investir plus de 2 millions de dollars pour entretenir les parcs existants au cours des quinze prochaines années. Les importants postes budgétaires à court terme sont les suivants :

- Parc Bourget : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (34 000 \$)
- Parc Cheney : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (33 000 \$)
- Parc Clarence Creek :
 - Remplacement des surfaces du terrain de tennis et du terrain de basket-ball (28 000 \$)
 - Remplacement de l'asphalte du parc de stationnement (55 000 \$)
- Parc Eugène Laviolette : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (34 000 \$)

- Parc Bellevue : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (39 000 \$)
- Parc Valiquette : Remplacement du parc de stationnement (98 000 \$)

Grâce à ces éléments, les parcs de la Cité resteront des actifs précieux pour la communauté pendant la durée du plan directeur.

	Court terme 2016 -2019	Moyen terme (2020-2025)	Long terme 2026 -2030
Tous les parcs	585 000 \$	1 171 000 \$	551 000 \$

Tableau 13 : Budget d'immobilisations pour les réparations et la modernisation des terrains de jeux

Budget d'immobilisations de la Cité de Clarence-Rockland pour les réparations et la modernisation pour 2016-2030

2.5.1. Parc à chiens

Comme les villes deviennent de plus en plus encombrées et les lois relatives aux laisses de plus en plus restrictives, de nombreux propriétaires de chiens se tournent vers la création de parcs à chiens comme solution à leur besoin d'espace où passer du temps de qualité avec leurs animaux.

En voici quelques avantages :

- socialisation pour les chiens et les personnes;
- création d'un esprit communautaire;
- augmentation de la variété d'occasions de faire de l'exercice physique;
- responsabilisation des propriétaires de chiens;
- permet aux chiens de faire de l'exercice et de socialiser sans danger.

La Cité de Clarence-Rockland a fait l'acquisition d'un bail immobilier temporaire à Rockland, sur lequel elle a aménagé un parc à chiens sans laisse. Ce bail expirera en 2020. En raison de la nature temporaire du bail immobilier, le parc a été aménagé conformément à des normes minimales et ne fournit que les infrastructures de base aujourd'hui associées aux parcs à chiens.

La consultation a indiqué que le parc à chiens est populaire chez les résidents, quoiqu'ils aimeraient voir l'ajout d'infrastructures pour en améliorer la fonctionnalité. Spécifiquement :

- de meilleures clôtures autour du périmètre;

- de multiples poubelles;
- une source d'eau.

Les pratiques exemplaires relatives à la provision d'un parc à chiens sont les suivantes :

Sélection du site :

- Emplacement éloigné d'autres usages établis, y compris les résidences (cela évitera les plaintes associées aux jappements);
- Disponibilité de places de stationnement à proximité;
- Choix d'espaces qui minimisent les répercussions sur le caractère visuel du parc (il est presque impossible de faire pousser du gazon dans un parc à chiens);
- Éviter les habitats sensibles sur le plan de l'environnement.

Infrastructures :

- Fontaines pour les animaux;
- Clôture;
- Entrée à double barrière;
- Distributeur de sacs pour les déchets produits par les chiens;
- Zones séparées pour les petits chiens et les gros chiens;
- Bancs;
- Ombre;
- Signalisation présentant les règles et des renseignements sur l'obtention d'un permis pour chien.

Exploitation :

- Des politiques relatives aux parcs doivent être mises en place afin de définir le code de conduite des résidents visiteurs. Inclusions potentielles :
 - Interdiction de chiens non stérilisés, agressifs, craintifs de certaines races
 - Interdiction d'aliments, de jouets, de creusage, de jappements excessifs, d'enfants
 - Exigences relatives à l'élimination des déchets
 - Exigences relatives aux vaccins
 - Interdiction de colliers étrangleurs ou à dents
- L'élaboration de règlements pour le parc à chiens doit combiner les politiques publiques existantes et les commentaires de la communauté.

La Cité de Clarence-Rockland a actuellement un comité du parc à chiens qui travaille avec la Cité concernant toutes les affaires relatives au parc à chiens.

2.5.2. Acquisition d'aires de parc

Les plans officiels de la Cité de Clarence-Rockland décrivent actuellement le processus d'acquisition d'aires de parc, qui est fondé sur les normes en matière de provisions minimales énoncées dans la Loi ontarienne sur l'aménagement du territoire.

La Cité pourrait modifier le langage de son plan officiel afin d'élargir la gamme des outils dont elle dispose pour négocier et faire l'acquisition d'aires de parc ou d'infrastructures de parc dans le cadre du processus d'aménagement.

L'article 37 de la Loi sur l'aménagement du territoire autorise les municipalités à accorder des augmentations de la hauteur et de la densité du développement, en échange pour la provision d'« installations, services ou autres avantages ».

Pour aider à identifier les pratiques exemplaires, le plan officiel de la Cité de Toronto définit comme suit les installations, services ou autres avantages devant être fournis en vertu de l'article 37 :

- a. la conservation des ressources du patrimoine;
- b. des installations de garde d'enfants entièrement meublées et équipées, y compris le financement de démarrage;
- c. l'art public;
- d. d'autres établissements artistiques, culturels, communautaires ou institutionnels sans but lucratif;
- e. **les aires de parc ou les améliorations apportées aux parcs;**
- f. **l'accès public aux ravins et aux vallées;**
- g. des améliorations au paysage de rues sur les boulevards publics;
- h. des logements locatifs;
- i. des logements abordables;
- j. des unités en copropriété abordables;
- k. des améliorations locales aux installations de transport en commun;
- l. des terrains à d'autres fins municipales.

2.6 Programmation des activités récréatives

La programmation des activités récréatives et des loisirs à Clarence-Rockland relève presque exclusivement du YMCA-YWCA de Clarence-Rockland et des groupes communautaires. La Cité elle-même exploitait autrefois un programme de gymnastique, qu'elle a choisi de transférer au YMCA-YWCA de Clarence-Rockland.

Le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland offre les programmes suivants :

- activités aquatiques;
- conditionnement physique;
- gymnastique;
- arts;
- danse;
- intérêt général;
- soccer;
- arts martiaux;
- hockey de rue;
- basket-ball;
- volley-ball;
- badminton; et
- programmation pour les aînés.

L'inscription à des programmes spécifiques varie d'une année à l'autre, mais les discussions tenues avec le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland ont indiqué que les tendances en matière d'inscription correspondaient généralement à celles des autres communautés où le YMCA-YWCA assure la programmation des activités récréatives.

La consultation communautaire a indiqué qu'en général, les résidents sont satisfaits de la qualité des programmes offerts par le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland. Ils ont toutefois exprimé quelques préoccupations clés :

- a. les frais supplémentaires pour les programmes de prestige, en plus des frais d'adhésion;
- b. le coût relativement élevé de l'adhésion comme obstacle à l'inscription à une programmation des activités récréatives pour la famille;
- c. la centralisation de la programmation à Rockland, et l'absence de programmes du YMCA-YWCA dans les communautés rurales.

Bien que le partenariat entre la Cité de Clarence-Rockland et le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland permette aux résidents de bénéficier d'une programmation des activités récréatives de qualité supérieure, nous avons fourni une série de recommandations à cet égard dans la section 3.

La Cité de Clarence-Rockland accueille également une large collection de groupes d'utilisateurs d'activités récréatives et de loisirs, qui fournissent les catégories suivantes de programmes. Veuillez noter que cette liste n'est pas exhaustive :

- Cadets de l'Air;
- tir à l'arc;
- badminton;
- base-ball;
- bingo;
- flag-football;
- hockey;
- ringuette;
- Scouts/Guides;
- patinage;
- soccer; et
- programmation et activités sociales.

La consultation communautaire a indiqué qu'en général, les résidents sont satisfaits de la variété et de la qualité des programmes et des activités offerts par les groupes locaux d'activités récréatives et de loisirs. Les préoccupations clés concernaient principalement les installations, spécifiquement le manque d'installations intérieures pour les matchs et l'entraînement hors saison, et des installations dotées de multiples surfaces ou terrains de jeux qui permettraient la tenue de tournois.

Bien que la Cité ait choisi d'adopter une approche de partenariat à la programmation des activités récréatives, il y a une occasion d'étendre la programmation des activités récréatives aux communautés rurales afin d'élargir l'accès local. Nous avons fourni des recommandations claires à cet égard dans la section 3. Si la Cité ne parvient pas à trouver un partenaire prêt ou compétent pour s'acquitter de ce rôle, elle aurait l'occasion d'entrer dans le domaine de la programmation directe des activités récréatives dans les communautés rurales, de façon temporaire ou permanente.

2.7 Partenariats

La municipalité a de solides antécédents de partenariats mutuellement bénéfiques et efficaces. Au cours des dix dernières années, la Cité a développé ou renforcé des partenariats avec les organisations suivantes pour la provision de services récréatifs :

- l'Académie canadienne et internationale de hockey;
- le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland;
- les conseils scolaires locaux;
- la bibliothèque publique de Clarence-Rockland; et
- les sociétés récréatives rurales.

La Cité travaille également avec plusieurs comités consultatifs en matière d'activités récréatives :

- le comité du parc à chiens sans laisse;
- le comité des sentiers récréatifs;
- le comité du YMCA/YWCA; et
- le comité récréatif de Bourget.

Le niveau de collaboration et de partenariats dans la provision de services récréatifs à Clarence-Rockland est important et impressionnant. Les recommandations fondées sur les partenariats, faisant partie du présent plan directeur, sont présentées dans la section 3; toutefois, le présent plan directeur reconnaît le travail exemplaire que la Cité a effectué jusqu'à maintenant dans ce domaine, et les recommandations visent à renforcer ces liens plutôt qu'à modifier la façon dont les activités récréatives sont fournies.

Installation	Propriétaire	Partenariat/convention de partenariat
Aréna de Clarence-Rockland	Cité de C-R	CIH
Centre de loisirs	Cité de C-R	YMCA/YWCA de la région de la capitale
École secondaire L'Escale	Conseil scolaire de district catholique de L'Est Ontarien	Convention d'utilisation mixte avec la Cité pour la salle de spectacle et les terrains
Centre communautaire de Bourget	Cité de C-R	Comité récréatif de Bourget

Tableau 14 : Partenariats fondés sur les installations – Cité de Clarence-Rockland
Sierra Planning and Management

2.8 Événements

Le développement, l'organisation et la provision d'événements à l'échelle communautaire constituent un mandat des Services communautaires de la Cité de Clarence-Rockland.

Les Services communautaires de la Cité de Clarence-Rockland organisent actuellement trois événements annuels :

1. La fête du Canada : Située dans le parc Simon, au centre de Rockland. L'événement attire généralement entre 3 500 et 5 000 participants. La Cité pourrait transférer l'événement au parc Du Moulin afin de partager l'équipement utilisé par le festival de la rivière des Outaouais, qui a lieu la première fin de semaine de juillet.

2. Festival de la rivière des Outaouais : Situé dans le parc Du Moulin, ce festival de quatre jours (du jeudi au dimanche) a lieu pendant la première fin de semaine de juillet.

La participation au festival a augmenté considérablement au cours des quatre dernières années :

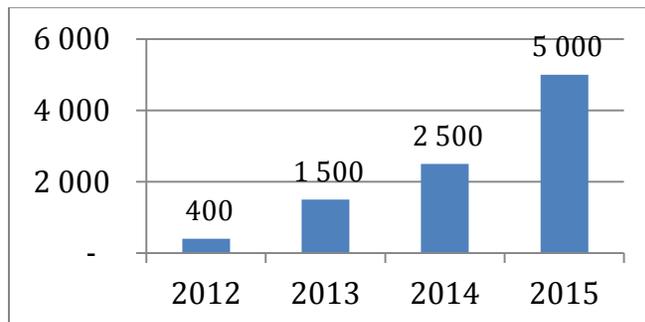


Figure 10 : Participation – Festival de la rivière des Outaouais 2012-2015

Les Services communautaires sont responsables de l'organisation du festival de la rivière des Outaouais; toutefois, ils assurent également la coordination avec plusieurs groupes communautaires qui organisent des activités pendant l'événement (p. ex., Rockland Ford Poker Run, Power Boat Poker Fun, Foire Gourmande des Comtés unis de Prescott Russell).

Bien que l'événement connaisse une grande réussite, la logistique de son organisation et de sa gestion est également devenue un fardeau sur les ressources des Services communautaires.

3. Défilé de Noël : Cet événement, qui a lieu à Rockland le dernier dimanche de novembre, est simple à organiser pour le service. Il rassemble généralement entre 1 500 et 2 500 participants, selon la météo.

La Cité a indiqué qu'elle considère que la fourniture d'événements à l'échelle communautaire est un mandat important des Services communautaires. Selon les niveaux existants de ressources, il est peu probable que les Services communautaires puissent ajouter à leurs fonctions le développement d'événements supplémentaires ou l'élargissement d'événements actuels dépassant considérablement leurs capacités actuelles. Toutefois, la provision d'événements à l'échelle communautaire demeure une tâche importante qui crée un sentiment de communauté entre les résidents et attire des visiteurs à Clarence-Rockland.

2.9 Frais et droits

En dépit du fait que la Cité de Clarence-Rockland a adopté principalement une approche de facilitation des services récréatifs, elle a conservé le contrôle des frais de réservation des installations qui appartiennent à la municipalité. La Cité assume la responsabilité centrale de la réservation du temps de glace, en dépit du fait que l'aréna de Clarence-Rockland est exploité par un partenaire communautaire.

Les consultations communautaires ont indiqué que les résidents étaient préoccupés par le fait que les frais d'utilisation des glaces étaient supérieurs à ceux de communautés comparables. Un examen des frais d'utilisation des glaces dans les communautés voisines indique que les tarifs horaires pour les adultes sont relativement élevés, comparativement à ceux pour Russell, La Nation et Champlain, tout en restant comparables aux tarifs aux heures de pointe d'Ottawa et de Casselman. La Cité n'a pas de tarifs aux heures creuses.

La Cité a adopté un seul tarif pour chacune de ses installations de surface de glace, ce qui signifie que les utilisateurs paient les mêmes tarifs pour jouer à l'aréna de Clarence-Creek que dans l'aréna de Clarence-Rockland plus récente. Bien que cette décision n'ait pas été populaire au sein des groupes d'utilisateurs et des résidents locaux, elle reflète les coûts réels de la prestation de glace dans une installation plus ancienne.

Glace	Clarence-Rockland	Ottawa	Canton de Russell	Le pays	Casselman	Champlain
Adultes, heures creuses		\$ 126.65	\$ 110.00	\$ 105.00	\$ 100.00	\$ 93.50
Adultes, heures de pointe	\$ 235.00	\$ 271.60	\$ 174.00	\$ 160.00	\$ 250.00	\$ 150.50
Adultes, fins de semaine					\$ 225.00	
Adultes, heures creuses les fins de semaine (de 22 h à la fermeture)					\$ 195.00	
Mineurs, heures creuses	\$ 105.00	\$ 126.65	\$ 110.00	\$ 120.00	\$ 140.00	\$ 64.00
Mineurs, heures de pointe	\$ 130.00	\$ 162.80	\$ 150.00		\$ 160.00	\$ 105.00
Mineurs, tarif de tournoi				\$ 90.00		
Heures creuses (tarif fixe pour tous les groupes)		\$ 126.65				
Commercial		\$ 279.60				
Écoles			\$ 128.00		\$ 80.00	
Primaires				\$ 30.00		
Secondaires				\$ 105.00		
Sans rendez-vous				15 \$ par personne		
Non-résidents, heures de pointe						
Non-résidents, heures creuses			\$ 215.00			
Mineurs non résidents, heures de pointe						\$ 127.75
Mineurs non résidents, heures creuses						\$ 84.00
Dernière minute, heures de pointe	\$ 195.00	\$ 162.80			\$ 195.00	
Dernière minute, heures creuses		\$ 126.65				

Tableau 15 : Frais d'utilisation des glaces : Clarence-Rockland et communautés voisines (2015)
Sierra Planning & Management

La Cité de Clarence-Rockland assume également la responsabilité des réservations pour les terrains municipaux et les terrains de balle. Un examen des tarifs de location des terrains de balle comparativement à ceux des communautés voisines indique que les frais d'utilisation sont généralement plus élevés. Toutefois, les groupes d'utilisateurs et les résidents n'ont pas soulevé ce fait comme préoccupation ou obstacle à la participation lors de la consultation pour le présent plan directeur. Leurs préoccupations concernaient principalement les faits suivants :

- la qualité des infrastructures;
- la disponibilité d'infrastructures qui facilitent les ligues et les tournois.

Terrains de balle	Clarence-Rockland	Ottawa	Canton de Russell	Le pays	Casselman	Champlain
Association de sports mineurs	\$ 30.00	Le prix dépend de la qualité	17 \$ avec éclairage / 12 \$ sans éclairage	Politique de non-facturation de frais d'utilisation	Politique de non-facturation de frais d'utilisation	Sans frais
Tournois de sports mineurs – jour et soir	\$ 75.00					
Tournois de sports mineurs – soir et nuit	\$ 20.00					
Ligues pour adultes	\$ 40.00		21 \$ avec éclairage / 14 \$ sans éclairage			25 \$ par match
Tournois pour adultes – jour et soir	\$ 160.00					
Tournois pour adultes – soir et nuit	\$ 40.00					
Non-résidents			28 \$ avec éclairage / 17 \$ sans éclairage			

Tableau 16 : Frais d'utilisation des terrains de balle : Clarence-Rockland et communautés voisines
Sierra Planning & Management

Le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland fixe les frais d'utilisation et les droits associés aux volets de conditionnement physique et de baignade du Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland. La structure de fait est fondée sur l'adhésion, les non-membres pouvant acheter un laissez-passer de jour afin d'avoir accès aux installations de conditionnement physique et de baignade.

La consultation communautaire effectuée dans le cadre du présent plan directeur a indiqué que bien que les résidents soient généralement satisfaits de la qualité des programmes offerts par le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland, le coût de certains programmes est prohibitif, particulièrement la baignade publique pour les non-membres. Étant donné que l'installation appartient à la Cité, les résidents estiment que celle-ci devrait éliminer les obstacles financiers associés à ce programme. Le tableau adjacent fournit une vue d'ensemble des frais de baignade pour les non-membres au YMCA-YWCA de Clarence-Rockland, en comparaison avec ceux dans les installations de la Cité d'Ottawa voisine.

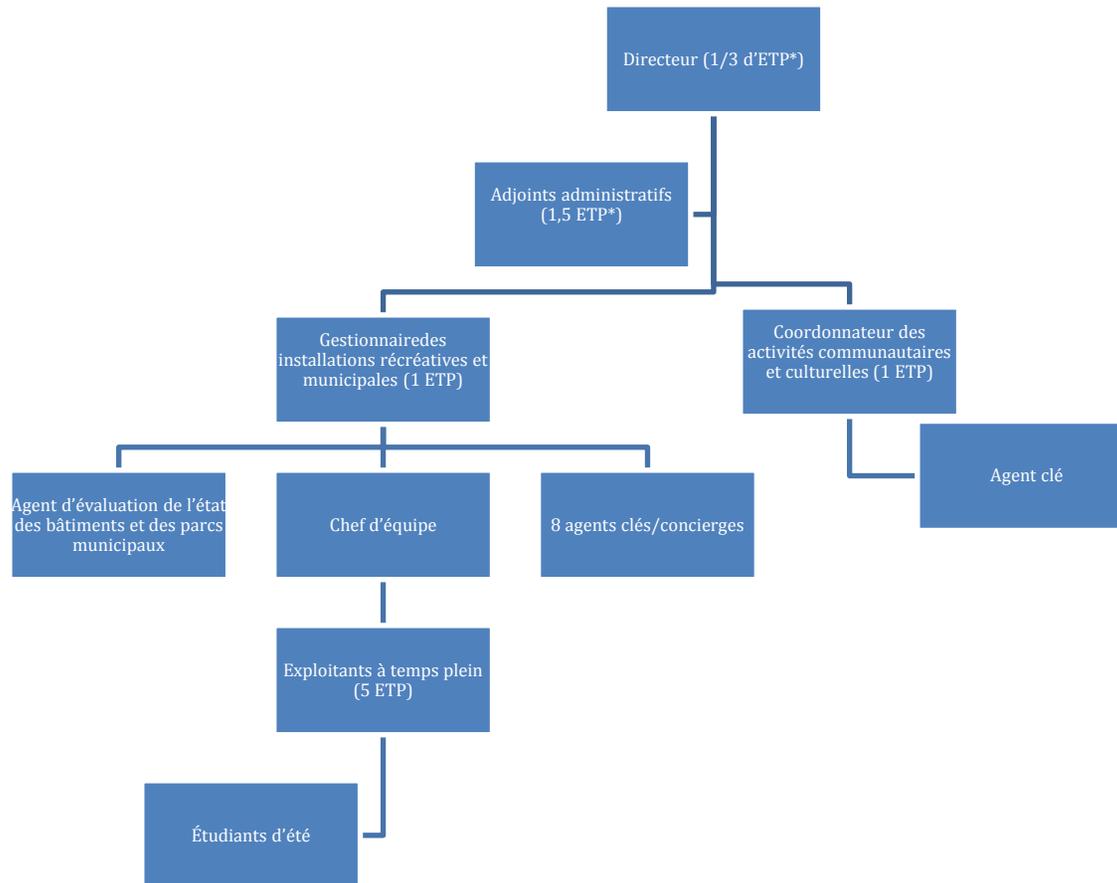
La différence de prix est probablement attribuable aux subventions fournies aux piscines municipales : Les municipalités subventionnent le coût de l'accès aux piscines en tant que service pour les résidents locaux. En tant qu'entité non municipale, le YMCA-YWCA ne fournit pas une telle subvention. Le présent plan directeur a déterminé que ce coût représente un obstacle important à la participation aux activités aquatiques pour les résidents dans une installation appartenant à la Cité, et nos recommandations fournissent des conseils concernant les mesures à prendre pour soulager ce problème.

Baignade intérieure	Clarence-Rockland : Laissez-passer de jour	Ottawa
Bambins de 2 ans ou moins	6,50 \$	GRATUIT
Enfants de 3 à 12 ans	6,50 \$	1,95 \$
Adolescents (13 à 18 ans)	6.50 \$	1,95 \$
Étudiants à temps plein	6.50 \$	1,95 \$
Adultes (19 à 64 ans)	13,00 \$	4,40 \$
Aînés (65 ans ou plus)	8,00 \$	2,55 \$
Famille (1 adulte, 2 enfants)	16,25 \$	1,95 \$
Groupe (10 personnes ou plus)		1,70 \$

Tableau 17 : Coût d'entrée dans les piscines – Clarence-Rockland et Ottawa
Sierra Planning and Management

2.10 Organisation interne

En ce qui concerne les effectifs, les Services communautaires consacrent les ressources suivantes à la prestation de services relatifs aux parcs et aux loisirs :



**Le directeur divise son temps entre les trois composants des Services communautaires – a.) loisirs, arts et culture/bâtiments, b.) services de garderie; et c.) transport en commun.*

*** La Cité compte également deux adjoints administratifs à temps plein qui relèvent du directeur des Services communautaires. Ceux-ci divisent leur temps entre deux composants des Services communautaires – a.) loisirs, arts et culture/bâtiments; et c.) transport en commun.*

L'équipe d'entretien des parcs et loisirs est composée de cinq employés à temps plein depuis 1998, date de la fusion entre la Cité de Clarence et la Cité de Rockland. Les responsabilités de l'équipe ont augmenté considérablement depuis cette date, en raison de l'augmentation du nombre d'installations récréatives dont elle doit s'occuper. Par exemple, au cours des deux dernières années, deux parcs supplémentaires ont été ajoutés l'an dernier à la liste de l'équipe, sans augmentation notée de ressources, que ce soit en main-d'œuvre ou en machines.

L'équipe a présenté plusieurs problèmes clés concernant leur capacité à fournir un niveau de service suffisant pour répondre aux besoins des résidents :

a. L'absence d'une hiérarchie définie et de descriptions des rôles ou des tâches

Tous les membres de l'équipe ont la même description de tâche pour le syndicat, soit celle d'« opérateur ». Il n'y a aucune responsabilité définie ni division entre les membres de l'équipe affectés au fonctionnement et à l'entretien des arénas et ceux qui passent la journée dehors pour assurer l'entretien d'autres bâtiments et installations extérieures. Bien que les membres de l'équipe s'entraident et travaillent ensemble afin de s'assurer que les tâches qui leur sont confiées sont effectuées, cette absence de définition entraîne plusieurs problèmes :

- i. Manque de responsabilisation : Le chef d'équipe ou d'autres membres de l'équipe de niveau supérieur affectent des tâches à l'équipe, mais parce qu'il n'y a pas de rôle défini pour chaque personne, il est facile pour une tâche de passer par les mailles du filet.

- ii. Confusion lors des vacances : Comme il n'y a pas de rôles définis, il est difficile de déterminer qui devrait prendre la relève lorsque le « chef », selon sa propre définition, est en vacances, et il n'y a pas de procédure relativement au transfert de la charge de travail et à son suivi en matière de responsabilisation.
- iii. Échelles salariales : Les membres plus jeunes du personnel ont indiqué qu'ils suivent une formation afin de s'assurer d'être formés adéquatement pour leur poste. Il est difficile de déterminer si cela se traduira par une augmentation salariale, compte tenu du fait que les membres existants du personnel, qui n'ont pas ces qualifications, sont payés selon la même échelle.
- iv. Qualifications requises : À l'heure actuelle, il n'y a pas d'exigences relatives aux qualifications pour les nouveaux membres du personnel en ce qui concerne l'entretien ou la gestion. Cela fait en sorte qu'il est difficile pour les membres existants du personnel de les entraîner compte tenu de leurs propres contraintes en matière de ressources, et le service est donc vulnérable aux procès potentiels et aux autres plaintes relativement aux niveaux d'entretien. Cela dissuade également les employés existants de suivre une formation officielle.

b. Manque d'espace

L'équipe existante travaille principalement à partir du garage situé dans le district commercial de Rockland. Toutefois, au cours des dernières années, la Cité a loué les bureaux constituant la partie intérieure du garage à la banque alimentaire locale et à une banque de vêtements. Cela a entraîné les problèmes suivants :

- i. Un manque d'espace de bureau : En fait, il n'y a d'espace de bureau officiel pour aucun membre de l'équipe, ainsi ils doivent manger leur dîner dans la cour et il y a un manque général d'organisation et de coordination et de classement de notes.
- ii. Un manque d'espace d'entreposage : le personnel a besoin d'entreposage intérieur pour les camions, les machines et d'autres équipements. Sans accès à cet espace, l'équipement a dû être entreposé à l'intérieur d'autres emplacements dans la Cité (voir les problèmes associés qui s'ensuivent), et dans certains cas à l'extérieur, ce qui n'est pas propice pour les exigences d'entretien et de soins à long terme relatives à l'équipement.

c. Multiples emplacements pour l'entreposage

À l'heure actuelle, l'équipe travaille principalement à partir du garage situé dans le district commercial de Rockland. Cet espace ne satisfait pas à leurs besoins en ce qui concerne a.) l'espace en général, et b.) l'espace intérieur. Pour cette raison, elle a commencé à conserver l'équipement à tout emplacement appartenant à la Cité où l'on trouve de l'espace d'entreposage.

Cela entraîne les problèmes suivants :

- i. Pertes d'efficacité associées au fait que l'équipement est dispersé à différents emplacements de la Cité. De plus, comme il n'y a pas d'emplacement désigné pour chaque équipement, les membres de l'équipe ne sont pas toujours entièrement sûrs de l'endroit où se trouve un outil ou une machine.
- ii. Le fait qu'ils doivent entreposer de l'équipement à l'extérieur alors qu'il devrait réellement se trouver à l'intérieur, dans un endroit protégé, réduit la durée de vie des machines.

d. Pénurie de main-d'œuvre

L'équipe est composée de cinq travailleurs à temps plein. Cela n'a pas changé depuis 1998 en dépit de la charge de travail croissante. Trois de ces employés sont syndiqués depuis plus de 20 ans et ont donc droit à cinq semaines de vacances par an. Ainsi, six mois de travail par an sont perdus. En général, l'équipe est d'accord pour dire qu'elle ne compte pas assez de membres pour effectuer toutes les tâches requises. La contrainte est particulièrement importante en hiver, car ils perdent un employé pour l'exploitation des arénas. Cela entraîne les problèmes suivants :

- i. Souvent, les réparations ne sont effectuées que lorsque les problèmes deviennent un danger pour la sécurité.
- ii. L'entretien et les modernisations réguliers ne sont pas effectués, ce qui réduit la durée de vie des installations et des infrastructures.
- iii. Les installations plus anciennes deviennent relativement peu attrayantes, car l'équipe n'a pas de temps à consacrer à l'entretien « esthétique ». Un exemple est l'aréna de Clarence Creek, qui, selon l'équipe, avait besoin d'être repeint depuis au moins dix ans; toutefois, ce travail n'a été effectué que récemment.
- iv. Un manque de formation : parce qu'il n'y a pas suffisamment de temps, le personnel ne suit aucune formation.

e. Compressions budgétaires

Empiriquement, l'équipe a indiqué que le budget d'entretien a diminué au cours des dernières années. Cela signifie que tout entretien « non urgent » est reporté. Le manquement à effectuer l'entretien annuel des installations et des infrastructures cause un problème lorsqu'elles finissent par tomber en panne en raison d'un manque d'entretien régulier.

Un examen des municipalités de taille comparable révèle que les Services communautaires comptent relativement moins de membres du personnel pour s'acquitter de leurs responsabilités. Il faut également noter que Clarence-Rockland est plutôt unique, car l'équipe d'entretien qui sert les bâtiments récréatifs et les installations extérieures sert également les installations de garde d'enfants de la Cité. Pour cette raison, le personnel et son budget sont exploités au maximum par rapport à des communautés de taille comparable. Bien que des données concrètes sur le nombre exact d'employés par rapport aux responsabilités spécifiques ne soient pas disponibles, il est clair que la répartition des responsabilités du personnel des Services communautaires entre les installations récréatives, les services de garde et le transport est plutôt unique.

Toutefois, la pénurie perçue de ressources est également exagérée en raison de l'absence d'une hiérarchie et d'une organisation internes claires. Cela entraîne une perte de temps et de ressources qui pourraient être utilisés de façon plus efficace.

Nous fournissons dans la section 3 des recommandations à cet égard concernant l'amélioration de l'organisation interne et l'harmonisation des effectifs.

3 Recommandations

3.1 La vision :

Une communauté dynamique, qui tire parti des actifs naturels et bâtis de notre communauté et de nos hameaux ruraux pour offrir aux résidents et aux visiteurs ce qu'il y a de mieux en matière d'expériences récréatives intérieures et extérieures.

3.2 La mission :

Maximiser la capacité des installations et des services récréatifs de haute qualité pour appuyer le développement résidentiel et économique.

3.3 Principes directeurs :

A : Tirer parti des loisirs pour bâtir une communauté en santé

- En reconnaissant le rôle joué par la récréation pour favoriser les modes de vie sains et les interactions sociales, la Cité s'efforcera de s'assurer que les services sont fournis, entretenus et améliorés convenablement.
- La Cité encouragera la participation dans les sports à tous les âges, ainsi que la poursuite de modes de vie sains et actifs.
- La Cité facilitera la santé et le bien-être grâce à des occasions récréatives passives et actives, qui permettent aux résidents de maximiser la participation aux activités récréatives dans leur vie quotidienne.

B : Rendre les activités récréatives accessibles pour tous

- Les Services communautaires continueront à explorer et à mettre en œuvre des façons d'éliminer les obstacles qui pourraient empêcher les résidents de participer aux activités récréatives. Cela inclut, notamment, les obstacles physiques, financiers et sociaux qui pourraient être portés à l'attention de la Cité.
- Les Services communautaires travailleront afin de s'assurer que tous les résidents, urbains et ruraux, bénéficient d'un accès équitable à des activités récréatives officielles et non structurées, tout en reconnaissant la distribution existante des installations et les demandes de centralisation des fonctions.
- La Cité sera proactive en matière de planification active des transports et d'investissement dans les infrastructures qui connectent les résidents à la programmation et aux installations récréatives, tout en faisant la promotion du transport actif comme mode de déplacement.
- La Cité jouera un rôle actif pour favoriser les partenariats, dans le but de développer des occasions pour les jeunes de participer à des activités organisées et à des activités non organisées au sein de la communauté où ils habitent.
- Avec la croissance de la population des adultes plus âgés et des personnes âgées, la Cité travaillera avec ses partenaires pour élargir la gamme de programmes et de

services de loisirs actifs et sociaux mis à la disposition de ce groupe d'âge.

- La Cité veillera à ce que des espaces suffisants dans les installations et une allocation suffisante de temps et de programmes soient offerts à un coût abordable pour permettre la participation.
- La Cité continuera à investir dans des installations récréatives intérieures et extérieures à l'échelle du voisinage, en plus d'installations à l'échelle régionale, afin de fournir une gamme diversifiée d'occasions récréatives passives et actives à tous les résidents.

C : S'ouvrir à l'environnement naturel

- La Cité continuera à s'ouvrir à son environnement naturel et à développer les occasions fournies par ces actifs, par l'entremise de l'examen d'options d'aménagement qui conservent les habitats sensibles, tout en élargissant les occasions pour les résidents d'en bénéficier dans le cadre d'activités récréatives passives et actives.
- La Cité cherchera à maximiser l'utilisation publique de ses parcs et de ses actifs riverains grâce à des festivals et des événements.
- La Cité encouragera l'aménagement qui facilite l'utilisation du secteur riverain de Clarence-Rockland, de ses sentiers et des autres environnements naturels à des usages récréatifs passifs et actifs, et accordera la priorité à de tels projets.

D : Encourager les alliances et les partenariats positifs

- Lorsque cela est approprié, la Cité cherchera à conclure des partenariats avec d'autres fournisseurs du secteur public, du secteur communautaire et du secteur privé afin de faciliter la prestation d'une gamme variée de services récréatifs.
- Les Services communautaires reconnaissent la valeur des partenariats pour l'aménagement des installations, l'exploitation et le développement de programmes. Le service s'efforcera d'assurer l'utilisation la plus efficace des ressources de la Cité afin de maximiser toutes les occasions de développement de partenariats avec d'autres municipalités, des conseils scolaires et d'autres institutions.
- La Cité s'efforcera de conserver les partenariats fructueux existants avec des partenaires et des exploitants de programmation des activités récréatives, et de rechercher des occasions mutuellement bénéfiques de les développer.
- La Cité continuera à fournir un ensemble principal de festivals et d'événements qui plaisent à un large éventail de résidents et qui attirent des visiteurs à Clarence-Rockland. La Cité adoptera un rôle de facilitateur afin d'aider les membres de la communauté qui ont besoin de soutien pour fournir des événements plus spécialisés.

E : Fournir l'infrastructure nécessaire

- La Cité s'efforcera d'assurer la prestation et l'entretien d'infrastructures récréatives qui satisfont aux besoins de la communauté et qui reflètent la diversité des intérêts, des âges et des capacités.
- La Cité continuera à maintenir des normes strictes en matière d'entretien des installations et effectuera une planification efficace du remplacement des installations et des infrastructures, selon ce qui est requis au fil du temps.
- La Cité continuera à travailler avec des partenaires d'exploitation afin que les installations qui lui appartiennent soient entretenues conformément à ses normes, et que les opérateurs continuent à exploiter les installations appartenant à la Cité de façon financièrement responsable, y compris en planifiant des réserves et en y cotisant, le cas échéant.

F : Prestation de services efficace et efficiente

- La Cité s'efforcera de fournir un niveau élevé de service à la clientèle et d'entretien des installations à la communauté, qui est sensible aux besoins actuels et futurs.
- La Cité, grâce à son rôle de principal coordinateur du système local de loisirs, veillera à ce que les outils, les ressources et les soutiens requis soient disponibles pour que des occasions récréatives soient fournies de manière efficiente et efficace.

3.4 Buts et objectifs

But 1 : Favoriser la santé, le bien-être et la vie active

Objectifs :

- Encourager l'activité physique comme mode de vie et la qualité de vie par l'entremise de la programmation.
- Offrir des occasions de participer à des activités récréatives à tous les membres de la communauté, quels que soient leur âge, leurs capacités, leur ethnicité et leur revenu.
- Veiller à ce que cela soit réalisé dans le centre urbain et dans les communautés rurales de la Cité.

But 2 : Maximiser l'accès aux activités, aux programmes et aux événements à vocation communautaire et récréative.

Objectifs :

- Développer la programmation officielle des activités récréatives dans les hameaux ruraux de la Cité, afin que tous les résidents aient un accès équitable aux occasions récréatives.
- Tirer parti de partenariats nouveaux et existants afin d'augmenter la programmation des activités récréatives dans chacune des communautés de la Cité.
- Fournir des installations qui offrent des occasions pour des activités récréatives toute l'année, en reconnaissant la confluence entre les activités extérieures et les espaces intérieurs complémentaires.

- Améliorer l'accès à la programmation des activités récréatives grâce à la conception d'installations accessibles et la prestation de programmes et d'équipements appropriés pour les personnes ayant des besoins spéciaux.
- Développer un ensemble principal de festival et d'événements qui ciblent un large éventail de résidents et de visiteurs à Clarence-Rockland, tout en fournissant un soutien aux groupes qui cherchent à fournir des événements qui ciblent des groupes démographiques spécifiques.

But 3 : Cibler les enfants et les jeunes grâce aux activités récréatives

Objectifs :

- Encourager une vie saine et active pour les enfants et les jeunes en offrant une gamme de services récréatifs. Cela devrait accorder la priorité au développement des programmes offerts aux adolescents (de 13 à 18 ans).
- Investir dans une infrastructure récréative traditionnelle et non traditionnelle, qui encourage la participation des jeunes à l'exercice physique et au sport dans les communautés constitutives de la Cité.

But 4 : Accorder la priorité aux occasions récréatives extérieures et les améliorer grâce à l'aménagement de sentiers, de pistes cyclables et de parcs

Objectifs :

- Investir dans les parcs actuels afin d'améliorer leur utilité pour les membres de la communauté.
- Améliorer l'aménagement et l'utilisation de sentiers multifonctionnels afin de permettre une gamme d'activités récréatives passives et actives.
- Mettre en relation les résidents ruraux avec des occasions récréatives dans les communautés rurales de la Cité.
- Améliorer les connexions entre les sentiers existants afin de relier toutes les zones de la communauté.
- Fournir une norme d'aménagement uniforme pour les pistes cyclables dans toute la Cité.
- Améliorer le niveau de service dans les parcs et les espaces ouverts de Clarence-Rockland, afin de fournir des expériences récréatives passives et actives de qualité supérieure aux résidents de tous les âges.
- Travailler avec les développeurs pour augmenter la qualité et la variété des infrastructures dans les parcs nouveaux et existants.

But 5 : Investir dans le secteur riverain de la Cité en tant que projet à long terme touchant plusieurs générations

Objectifs :

- Améliorer l'accès du public au secteur riverain de la Cité en tant qu'actif pour les loisirs et les activités récréatives.
- Améliorer la connectivité le long du secteur riverain de la Cité afin de développer des occasions d'apprécier cet actif de façon passive.
- Tirer parti de nouveaux aménagements pour augmenter le nombre de terrains dont la Cité est propriétaire le long de la rivière des Outaouais.

But 6 : Renouvellement des installations et investissement

Objectifs :

- Maximiser l'utilisation des actifs existants grâce à des investissements dans les améliorations et le renouvellement. Cela nécessite une comparaison entre les coûts et les avantages du renouvellement des installations et ceux qui sont requis pour de nouvelles constructions.
- Étudier toutes les occasions d'aménagement d'infrastructures récréatives en tirant parti des programmes de financement qui existent au niveau fédéral, provincial ou autre.
- Assurer la planification des immobilisations à long terme pour le renouvellement des infrastructures en tant que principe de durabilité opérationnelle.

- Soutenir des investissements dans des installations qui améliorent les occasions pour les usages polyvalents ou les usages alternatifs, afin d'améliorer l'utilisation et la génération de revenus.
- Assurer un investissement efficace dans des infrastructures récréatives modernes qui maximisent les avantages pour les résidents et les visiteurs.
- Veiller à ce que les Services communautaires aient suffisamment de ressources pour entretenir tous les actifs récréatifs qui appartiennent à la Cité selon des normes strictes afin d'assurer leur utilité continue pour les résidents.
- Veiller à ce que les Services communautaires maximisent l'efficacité avec laquelle ils utilisent leurs ressources pour exploiter et maintenir l'inventaire d'actifs récréatifs de la Cité.

But 7 : Soutenir et encourager l'accès aux installations et aux programmes pour tous les résidents, et créer des partenariats dans ce but

Objectifs :

- Maintenir et développer les partenariats fructueux existants avec les exploitants d'installations afin de fournir un accès à une vaste gamme d'installations et de programmes récréatifs.
- Rechercher constamment de nouvelles façons de développer des programmes pour les résidents ruraux, en partenariats avec les conseils scolaires, les sociétés

récréatives, les exploitants, les organismes sans but lucratif et d'autres organismes.

- Examiner des options flexibles en matière de programmes pour améliorer la participation des résidents ruraux aux activités récréatives (p. ex., programmes mobiles).
- Développer la gamme de programmes pour les aînés afin d'inclure des activités sociales et des activités plus actives.
- Identifier des occasions potentielles de travailler avec les développeurs pour augmenter l'accès aux aires de parc, aux sentiers et aux infrastructures extérieures, dans le cadre du processus d'aménagement.

3.5 Recommandations relatives aux installations récréatives intérieures

3.5.1. Glace intérieure

Recommandation 1 : *Surveiller l'utilisation de la glace intérieure aux arénas de Clarence-Rockland et de Clarence Creek en fonction de l'utilisation maximale (obtenue régulièrement d'année en année). Selon les prévisions de croissance, une aire de glace supplémentaire serait requise légèrement après la durée du plan, au-delà de l'horizon de planification actuel. De plus, pendant la durée de ce plan et compte tenu de la croissance démographique prévue, faire faire le travail nécessaire pour permettre une nouvelle surface de glace intérieure avant la date à laquelle la population de la Cité atteindra une norme de 1 glace intérieure par 11 000 résidents.*

La Cité devra identifier la forme la plus appropriée pour une nouvelle aire de glace. Conditionnellement à ce que l'aréna Jean Marc Lalonde soit mis hors service en tant qu'installation de surface de glace, les options suivantes sont disponibles :

- *bâtir autour de l'aréna de Clarence Creek; investir dans les alentours et donner une nouvelle vie à un actif plus vieux; OU*
- *construire un nouvel aréna à deux aires de glace et mettre hors service l'aréna de Clarence Creek.*

Justification : Bien que l'utilisation de l'aréna de Clarence-Rockland soit relativement bonne, celle de l'aréna de Clarence Creek est considérablement inférieure. Clarence Creek aurait une occasion de jouer un rôle plus pour satisfaire les besoins en matière de glace des résidents de Clarence-Rockland, particulièrement compte tenu de son emplacement central au sein de la municipalité.

L'aréna de Clarence Creek devrait satisfaire aux besoins croissants en matière de glace associés à la croissance démographique prévue; toutefois, la Cité devra surveiller l'utilisation et commencer à planifier l'aménagement d'une quatrième aire de glace intérieure une fois que l'utilisation dans les deux arénas s'approchera de la capacité aux heures de pointe.

Recommandation 2 : *Mettre hors service l'aréna Jean Marc Lalonde et identifier des occasions de la transformer en installation récréative intérieure non fondée sur la glace, fournissant des occasions de s'adonner à une gamme d'activités sportives et récréatives.*

Justification : Le bâtiment de l'aréna Jean Marc Lalonde (JML) est en bon état physique et pourrait accueillir l'espace requis pour les sports et les activités récréatives. De plus, le bâtiment est situé au centre-ville de Rockland, à proximité des écoles et d'autres infrastructures récréatives. Les dimensions de l'ancienne surface de glace sont propices à une transformation en installation de sport intérieure mixte.

Cependant, il est important de noter que l'aréna JML reste actuellement une option viable pour satisfaire les besoins futurs de la Cité en matière de glace. Ainsi, les pour et les contre du réaménagement de ce bâtiment à d'autres fins qui élimineraient sa capacité à satisfaire aux besoins futurs en matière de glace doivent être soupesés attentivement.

Recommandation 3 : Conclure un partenariat avec les conseils scolaires locaux afin de partager le coût de la transformation de l'aréna Jean Marc Lalonde en installation récréative intérieure non fondée sur la glace.

Justification : Les conseils scolaires locaux ont pris contact avec la Cité en indiquant qu'ils avaient besoin de gymnases supplémentaires pour les cours d'éducation physique, dans le contexte du nombre croissant d'inscriptions. L'aréna Jean Marc Lalonde est situé à proximité de quatre écoles locales, et est donc en bonne position pour servir de gymnase supplémentaire pour les conseils scolaires.

3.5.2. Centres communautaires

Recommandation 4 : Effectuer l'entretien nécessaire dans les salles communautaires existantes afin d'améliorer leur attrait pour les réservations.

Justification : Les centres communautaires de la Cité constituent des points centraux à l'intérieur des communautés respectives qui répondent à des besoins importants sur le plan civique et social. À l'heure actuelle, ces installations sont sous-utilisées. La priorité devrait être accordée aux problèmes d'entretien des salles communautaires Clarence Creek et Jean Marc Lalonde afin de s'assurer que ces installations continuent de fonctionner à leur plein potentiel.

Recommandation 5 : Ne pas planifier des salles communautaires supplémentaires pendant la durée du plan.

Justification : La croissance démographique prévue devrait avoir lieu principalement dans le centre urbain de Rockland. Les communautés rurales ne devraient connaître qu'une croissance démographique minimale pendant la durée du plan. La consultation effectuée dans le cadre du présent plan directeur n'a identifié aucun souhait pour des salles communautaires supplémentaires dans les deux communautés qui n'en ont aucune, à savoir Clarence Point et Cheney. Les membres de ces communautés semblent satisfaits de se rendre dans les communautés voisines pour utiliser ces installations.

Recommandation 6 : Tirer parti du partenariat réussi de la Cité avec le YMCA-YWCA de Clarence Rockland afin d'étendre la programmation aux salles communautaires rurales.

Justification : La municipalité a transféré la responsabilité de la programmation des activités récréatives à Clarence-Rockland pour les groupes autres que les usagers au YMCA-YWCA de la région de la capitale. Le YMCA possède les compétences et les ressources nécessaires pour fournir des programmes dans les salles communautaires rurales.

La municipalité finance l'exploitation et l'entretien des salles communautaires – l'absence de programmes est une occasion ratée d'améliorer l'utilisation de ces actifs.

Recommandation 7 : *Si un partenariat avec le YMCA-YWCA de Clarence Rockland n'est pas conclu, la Cité devrait évaluer de façon proactive des options en matière de programmes dans les salles communautaires rurales.*

Justification : La municipalité finance l'exploitation et l'entretien des salles communautaires – l'absence de programmes est une occasion ratée d'améliorer l'utilisation de ces actifs.

Recommandation 8 : *Fournir aux comités de loisirs le droit de premier refus pour les réservations des salles communautaires de la Cité.*

Justification : Bien qu'il soit important d'étendre l'utilisation des salles communautaires de la Cité à une programmation des activités récréatives plus structurée, il est également essentiel qu'elles conservent leur fonction actuelle d'espaces de rassemblement social dans les communautés locales. Par conséquent, pour que les comités récréatifs locaux puissent continuer à développer des liens sociaux au sein de leur communauté, ils devraient avoir un droit de premier refus pour les réservations au fur et à mesure que la Cité et

le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland entament la programmation plus active de ces installations.

3.6 Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures :

3.6.1. Terrains de balle

Recommandation 9 : *Investir dans une installation à deux terrains de balle sur la durée du plan pour faciliter les matchs dans le cadre de ligues et de tournois. Cela pourrait être associé à des terrains de soccer de taille réglementaire pour répondre au nombre croissant d'inscriptions au soccer.*

Justification : Les sports de balle deviennent de plus en plus populaires à Clarence-Rockland, et ils sont particulièrement populaires dans les communautés rurales de la Cité, là où il n'y a pas d'accès local immédiat à d'autres installations récréatives. Un terrain de balle double facilitera la croissance des ligues existantes et permettra à la Cité d'être hôte de tournois et de compétitions. L'idéal serait que l'installation fasse partie d'un complexe qui inclurait un terrain couvert en gazon.

Recommandation 10 : *La Cité devrait constituer une réserve foncière proactive sur la durée du plan pour l'aménagement d'une installation à deux terrains de balle, pouvant être associés à des terrains de soccer de taille réglementaire.*

Justification : L'aménagement d'une installation à deux terrains de balle et de terrain de jeux associés nécessitera un investissement considérable dans des terrains. Dans le contexte de nouveaux aménagements résidentiels prochains, la planification proactive de

ce terrain devrait être effectuée, par l'entremise d'un processus de réserve foncière, au fur et à mesure de l'aménagement.

3.6.2. Terrain de soccer

Recommandation 11 : *La Cité devrait envisager l'aménagement d'un complexe intégré et soccer et de base-ball en tant que projet ambitieux à long terme. Le complexe devrait inclure un terrain couvert en gazon, en plus de deux terrains de balle. Cela nécessitera l'établissement d'une réserve foncière et une planification pendant la durée du plan.*

Justification : Le soccer et le base-ball sont des sports à popularité croissante à Clarence-Rockland. Ils constituent également une solution de rechange viable aux activités récréatives et aux sports plus coûteux. Une installation intérieure de soccer permettra aux athlètes locaux de s'entraîner toute l'année et de rivaliser avec d'autres ligues de la région. Un terrain de balle double permettra à la Cité d'augmenter le nombre d'inscriptions au base-ball selon la demande latente, et d'organiser des tournois.

3.6.3. Terrain de tennis

Recommandation 12 : *Entretenir les terrains de tennis existants conformément à des normes de jeu acceptables sur la durée du plan, conformément au plan de gestion des actifs de la Cité.*

Justification : La Cité est bien servie par les terrains de tennis, selon les normes fondées sur une population comparable. La consultation publique n'a révélé aucun besoin insatisfait pour des terrains de tennis pendant la durée du plan.

3.6.4. Aires de jeux d'eau / Parcs à jets d'eau

Recommandation 13 : *Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau à Bourget en 2016.*

Justification : L'installation d'une aire de jeux d'eau à Bourget harmonisera la Cité de Clarence-Rockland avec les normes de communautés comparables, en plus d'améliorer l'accès à ces installations pour les résidents ruraux.

Recommandation 14 : *Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau à Clarence Creek à court terme.*

Justification : L'installation d'une troisième aire de jeux d'eau, à Clarence Creek, permettra à la Cité d'atteindre les normes de communautés comparables, en plus d'augmenter l'accès à ces installations pour les résidents ruraux.

Recommandation 15 : *Surveiller l'usage communautaire et les souhaits énoncés pour des aires de jeux d'eau, avec l'option d'inclure une quatrième aire de jeux d'eau près de la fin de la durée du plan – pourrait faire partie du parc du groupe régional ou de l'aménagement riverain.*

Justification : L'installation d'une deuxième aire de jeux d'eau à Rockland près de la fin de la durée du plan améliorerait l'accès à ces installations pour les résidents qui habitent dans le centre urbain croissant de Rockland.

3.6.5. Secteur riverain

Recommandation 16 : Procéder à l'aménagement riverain prévu financé par les droits d'aménagement, toutefois mettre l'accent sur l'analyse des contraintes plutôt que sur la conception.

Justification : La communauté souhaite clairement améliorer l'accès aux infrastructures du secteur riverain de la Cité. La vision de la communauté pour le secteur riverain a été formulée clairement lors de la consultation effectuée pour le présent plan directeur (fournie sous pli distinct). La Cité a consacré des fonds de son budget financé par les frais d'aménagement pour faire avancer le processus d'amélioration de l'accès public au secteur riverain, lesquels seraient utilisés rapidement par l'entremise d'un exercice de conception. À la place, le présent plan directeur recommande que ces fonds soient utilisés pour identifier les obstacles à l'aménagement, ce qui permettrait alors de guider un exercice de conception plus concret.

Recommandation 17 : Axer l'aménagement riverain sur la zone riveraine de Rockland et les liens avec le centre urbain : Effectuer un exercice de planification secondaire afin d'examiner les problèmes de connectivité avec la zone riveraine en traversant la route de comté 17.

Justification : L'aménagement riverain à Rockland représente une occasion d'examiner l'amélioration de la connectivité entre le bord de l'eau et les quartiers en développement au nord de la route de comté 17 et le centre urbain plus large de Rockland.

3.6.6. Pistes cyclables

Recommandation 18 : L'aménagement de pistes cyclables devrait être fait par phases, et la première phase comportera des connexions dans le centre urbain. Les connexions rurales aux pistes cyclables urbaines devraient constituer la deuxième phase de l'aménagement.

Justification : Il y a davantage d'occasions de créer des liens grâce aux pistes cyclables dans le centre urbain de Rockland : Cette phase nécessitera probablement moins d'investissements et pourrait être utilisée par un plus grand nombre de cyclistes que des pistes cyclables rurales. Les pistes cyclables urbaines devraient alors constituer une base sur laquelle des connexions avec les régions rurales pourront être réalisées.

Recommandation 19 : L'aménagement de pistes cyclables rurales devrait cibler le sentier existant dans les comtés unis.

Justification : Pour être un investissement efficace, tout aménagement de pistes cyclables doit tirer parti de l'infrastructure existante.

Recommandation 20 : Procéder à l'investissement connexe dans les pistes et les réseaux cyclables, conformément à l'étude de base DC.

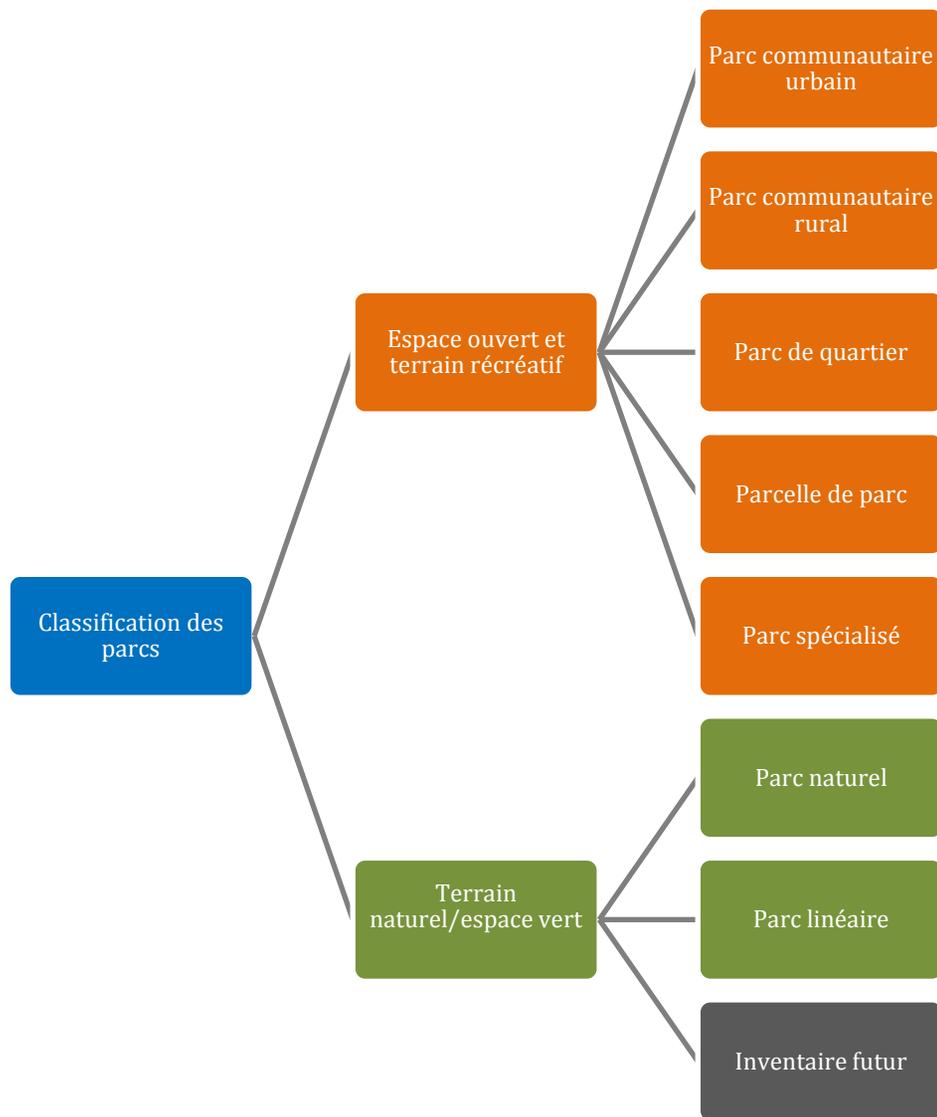
Justification : Ces fonds ont été réservés à cette fin, et la consultation réalisée dans le cadre du présent plan directeur a indiqué une demande claire pour ces services.

3.6.7. Parcs

Recommandation 21 : *Adopter un système de classification des parcs dans le cadre du processus du plan directeur.*

Justification : À l'heure actuelle, la Cité de Clarence-Rockland ne possède pas de système de classification des aires de parc pour guider les exercices futurs de planification de parcs. Les systèmes de classification des aires de parc servent d'outil de référence pour guider la Cité lors de l'aménagement de nouveaux parcs et d'investissements dans des parcs existants qui ne répondent peut-être pas à la totalité des besoins communautaires, afin qu'ils atteignent leur plein potentiel.

Grâce à un examen de l'inventaire des aires de parc existantes de la Cité et des espoirs du personnel relativement au système de parcs, nous recommandons l'adoption du système suivant de classification des parcs :



Parc communautaire urbain :

Inclut : Une gamme d’usages récréatifs passifs et actifs, y compris des activités intérieures et extérieures. Peut contenir des installations récréatives intérieures telles que des arénas et des salles communautaires, et des infrastructures extérieures telles que des terrains sportifs et des terrains de balle.

Sert : Tous les résidents de la Cité.

Taille : Selon la configuration.

Exemple : Parc Simon

Parc communautaire rural :

Inclut : Une gamme d’usages récréatifs passifs et actifs, y compris les terrains de sport et d’autres installations sportives particulières. Peut inclure une salle communautaire ou un aréna.

Sert : Principalement les résidents de la communauté rurale dans laquelle il est situé.

Taille : Selon la configuration.

Exemple : Parc Bernard Valiquette (Bourget)

Parc de quartier :

Inclut : Installations récréatives passives et actives – principalement à l’extérieur, pour un usage quotidien plutôt que pour les compétitions. p. ex., terrain de jeux.

Sert : Voisinage local (dix minutes à pied).

Taille : Environ 1 à 3 ha.

Exemple : Parc Deschamps

Parcelle de parc :

Inclut : Infrastructure passive seulement.

Sert : Voisinage local.

Taille : Généralement, une seule parcelle irrégulière ou de petite taille.

Exemple : Parc Heritage sur la rue Laurier.

Parc spécialisé :

Inclut : Usages spécialisés que l’on ne trouve pas dans d’autres parcs, tels qu’un parc spécialisé, des jardins communautaires, un point de mise à l’eau, etc.

Sert : Tous les résidents de la Cité.

Taille : Selon les infrastructures qu’il contient.

Exemple : Parc Du Moulin, parc à chiens.

Parc naturel :

Inclut : Terrain important sur le plan environnemental. L’aménagement est généralement limité à des sentiers.

Sert : Tous les résidents de la Cité.

Taille : Selon la configuration.

Exemple : Parc naturel Lavigne

Parc linéaire :

Inclut : Sentiers ou pistes cyclables.

Sert : Tous les résidents de la Cité, et des visiteurs dans certains cas.

Taille : Selon la configuration.

Exemple : Sentier récréatif Prescott-Russell.

Recommandation 22 : Adopter les cibles suivantes en matière de provisions pour les aires de parc pendant la durée du plan.

Type de parc	Cible suggérée en matière de provision
Parc communautaire urbain	0,5 ha par 1 000 résidents urbains. (Norme actuelle : 0,37)
Parc communautaire rural	1 par communauté rurale.
Parc de quartier	1 à dix minutes de marche pour tous les quartiers résidentiels qui ne sont pas servis par un parc communautaire urbain ou rural. Devrait inclure les infrastructures typiques pour un espace de jeux.
Parcelle de parc	Là où les terrains détenus par la municipalité sont trop petits pour permettre l'aménagement d'infrastructures. Des parcelles de cette nature ne doivent pas être recherchées activement lors du processus de lotissement.
Parc spécialisé	Là où il y a une demande pour des installations spécialisées.
Parc naturel	Aménagé là où le terrain acquis est important sur le plan environnemental, à la discrétion de la municipalité.
Parc linéaire	Là où il y a une demande pour l'acquisition de parcelles.

Voici les recommandations spécifiques relatives aux communautés et aux aires de parc :

Recommandation 23 : *Identifier les options pour l'aménagement d'un parc communautaire urbain dans le développement du groupe régional.*

Justification : Une pratique exemplaire en matière de provision d'aires de parc urbaines correspond à 0,5 ha de parc communautaire urbain par 1 000 résidents. Le parc Simon sert actuellement la municipalité à cet égard; toutefois, au fur et à mesure que le centre urbain de Rockland se développe et s'éloigne du centre-ville traditionnel, il existe une occasion d'améliorer le niveau actuel de provision et de créer un deuxième parc communautaire urbain au sein de l'aménagement du Groupe régional. Le concept de ce développement est un village urbain ayant des connexions avec le bord de l'eau, se prêtant à un emplacement pour un deuxième parc communautaire urbain.

Recommandation 24 : *Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau dans le parc Bernard Valiquette.*

Justification : La Cité a affecté des fonds pour ce projet et il existe une demande claire pour cette installation à Bourget.

Recommandation 25 : *Surveiller les exigences pour un parc de quartier supplémentaire, si des subdivisions supplémentaires sont approuvées à l'extérieur des limites actuelles de la communauté.*

Justification : Bourget est actuellement bien servie en ce qui concerne les parcs de quartier; toutefois, si des développements supplémentaires ont lieu à l'extérieur de la frontière actuelle de la communauté, les nouveaux résidents seraient probablement

insuffisamment servis relativement à un accès proche aux infrastructures des parcs de quartier.

Recommandation 26 : *Entretenir le parc Cheney. Tenir compte de l'ajout d'infrastructures pour les enfants de moins de 10 ans; p. ex., aire de jeux d'eau ou planchodrome, à moyen terme.*

Justification : Selon les normes fondées sur la population et l'accès aux infrastructures récréatives à l'échelle du quartier, Cheney est bien servie. La communauté souhaite obtenir des infrastructures supplémentaires dans ce parc pour servir les enfants de moins de 10 ans.

Recommandation 27 : *À l'heure actuelle, Clarence Creek est bien servie par des parcs. La Cité devrait surveiller l'aménagement du lotissement futur afin d'évaluer les exigences pour des parcs de quartier supplémentaires.*

Justification : Le processus de lotissement futur ajouterait des résidents à Clarence Creek à l'écart de la limite traditionnelle de peuplement. Ainsi, les nouvelles résidences pourraient être situées trop loin des infrastructures de parc existantes à l'échelle du quartier.

Recommandation 28 : *Procéder à l'aménagement du parc Mountainview à Clarence Point en tant que parc de quartier.*

Justification : Ce parc permettra d'améliorer l'accès aux infrastructures à l'échelle du quartier pour les résidents de Clarence Point et est déjà prévu dans le budget d'immobilisations de la Cité.

Recommandation 29 : *Évaluer la faisabilité de la fourniture d'un planchodrome au parc Hammond pendant la durée du plan.*

Justification : Hammond est bien servie par des parcs. Le développement futur dans le lotissement JML sera bien servi par le parc actuel. Les résidents ont indiqué que le parc n'avait pas suffisamment d'infrastructures pour les jeunes plus âgés.

Recommandation 30 : *Maintenir la relation avec le conseil scolaire qui permet au public d'accéder au terrain de balle et au terrain de balle de Saint Pascal-Baylon et de les utiliser.*

Justification : L'entente actuelle assure un accès public aux infrastructures récréatives qui servent un rôle important tant pour les résidents de Saint Pascal Baylon que pour les groupes d'usagers de la Cité qui utilisent ces installations.

Recommandation 31 : *Évaluer l'intérêt public pour des installations supplémentaires derrière le centre communautaire à Saint Pascal Baylon.*

Justification : Les infrastructures communautaires à Saint Pascal Baylon sont actuellement concentrées près du terrain de balle de Saint Pascal Baylon. Il y a un terrain d'une bonne taille derrière le centre communautaire local, mais il ne sert actuellement qu'à des terrains pour jeu de fers. La Cité devrait vérifier l'appétit local pour des infrastructures supplémentaires à cet endroit qui ne dupliquent pas les infrastructures qui existent déjà dans la communauté.

Recommandation 32 : *Procéder au développement du concept de Morris Village et de l'aménagement du parc du Regional Group.*

Justification : La provision par tête est inférieure à celle de territoires comparables; toutefois, elle se rattrapera lors de l'aménagement du parc à Morris Village et du lotissement du Regional Group.

Recommandation 33 : *Limiter les investissements dans le parc à chiens actuel, étant donné que le terrain fait l'objet d'un bail de courte durée. Toutefois, fournir les investissements nécessaires pour lui permettre de fonctionner comme parc à chiens pendant la période de location. Travailler avec le comité du parc à chiens afin d'identifier les modernisations requises.*

Justification : Le parc à chiens est sur un bail à court terme et pour cette raison, il ne serait pas prudent d'effectuer des investissements importants dans cette installation. Toutefois, pour que le parc puisse fonctionner comme parc à chiens, il a besoin de certaines infrastructures qu'il ne possède pas à l'heure actuelle. Cela inclut des clôtures et un approvisionnement en eau.

Recommandation 34 : *Identifier un emplacement permanent pour le parc à chiens à court ou moyen terme.*

Justification : Le parc à chiens est une infrastructure appréciée par la communauté. Afin de s'assurer qu'il soit disponible de façon permanente aux résidents, la Cité devra identifier un terrain municipal qui pourra être aménagé en parc à chiens permanent. De plus, un emplacement permanent permettra que des investissements soient effectués pour que les usagers puissent bénéficier d'une expérience fonctionnelle de qualité. Un emplacement permanent devrait permettre les infrastructures suivantes :

- des infrastructures pour les petits chiens et les gros chiens;
- une source d'eau propre;
- des clôtures suffisamment (hautes);
- un éclairage (pourrait être auto-entretenu si l'approvisionnement en électricité n'est pas disponible);
- de multiples poubelles réparties dans le parc;
- une aire couverte en permanence afin d'obtenir de l'ombre;
- des bancs/tables pour les propriétaires.

Recommandation 35 : *Évaluer la demande pour un deuxième parc à chiens pendant la durée du plan.*

Justification : Bien que le parc à chiens soit une infrastructure relativement nouvelle à Clarence-Rockland, il s'est avéré populaire auprès de résidents de toute la municipalité. La Cité devrait évaluer la demande pour un deuxième parc à chiens pendant la durée du plan, en fonction de a.) l'utilisation du parc à chiens actuel et b.) des souhaits de la communauté pour un deuxième emplacement. En fonction de l'appétit du public, ce parc pourrait être situé dans une communauté rurale.

Recommandation 36 : *Remplacer les structures de jeux qui ont atteint la fin de leur cycle de vie conformément au plan de gestion des actifs de la Cité.*

Justification : La Cité a actuellement un plan de gestion des actifs qui identifie les investissements requis dans l'équipement de jeu ou

les remplacements devant être effectués pendant la durée du plan. Cela est fondé sur les pratiques exemplaires des fabricants en ce qui concerne le cycle de vie de remplacement.

Recommandation 37 : *Élaborer une politique sur les parcs qui identifie une utilisation appropriée, les rôles et les responsabilités des autorités, les heures, les exigences en matière de signalisation, les délits et pénalités, etc.*

Justification : La Cité n'a pas actuellement de politique sur les parcs, ce qui réduit sa capacité à réglementer l'utilisation des parcs. Bien que les résidents soient généralement satisfaits des parcs de la Cité, la sûreté et la sécurité étaient des préoccupations qui ont été révélées par la consultation.

Recommandation 38 : *Planifier des structures de jeux appropriées pour les enfants plus jeunes et les enfants plus âgés dans tous les parcs de quartier.*

Justification : Les pratiques exemplaires dans des municipalités comparables dictent que les terrains de jeux devraient fournir des infrastructures pour tous les enfants âgés de moins de 14 ans. Lorsque la Cité révisera annuellement son plan de gestion des actifs pendant la durée du plan, elle devrait s'assurer que tous les terrains de jeux contiennent des structures pour les enfants plus jeunes et les enfants plus âgés.

Recommandation 39 : *Accorder la priorité à des structures de jeux accessibles en fauteuil roulant dans les nouvelles acquisitions.*

Justification : Il n'est pas possible de remplacer toutes les anciennes structures de jeux qui ne sont pas accessibles; toutefois, cela devrait être une priorité au fur et à mesure que la Cité aborde son plan de gestion des actifs et fait l'acquisition de nouvelles structures de jeux.

Recommandation 40 : *Travailler avec le Service d'aménagement du territoire pour réviser le texte des plans officiels afin d'inclure du texte qui permettra à la municipalité de négocier avec les développeurs afin qu'ils contribuent à l'entretien du cycle de vie des structures de jeux et fournissent un financement pour les infrastructures situées dans les parcs.*

Justification : Le plan officiel de la Cité est un outil qui permet à la municipalité de négocier avec les développeurs pendant le processus de lotissement afin de s'assurer que les résidents ont accès à des infrastructures de qualité dans les parcs locaux.

Recommandation 41 : *Adopter une politique de disposition des aires de parc qui identifie le processus par l'entremise duquel la Cité identifierait les aires de parc excédentaires et évaluerait la pertinence de leur disposition.*

Justification : La Cité n'a pas actuellement de politique de disposition des aires de parc, ce qui limite la transparence avec laquelle elle peut identifier et céder les terrains excédentaires.

3.7 Recommandations relatives à la programmation

Recommandation 42 : *Travailler avec les comités de loisirs ruraux pour identifier les priorités relatives à la programmation rurale dans chaque communauté.*

Justification : Un objectif du plan directeur consiste à améliorer l'accès à la programmation des activités récréatives pour les résidents ruraux; toutefois, cela doit être fait en partenariat avec les comités de loisirs ruraux et les groupes d'utilisateurs qui fournissent les programmes existants. Ainsi, la programmation ne sera pas offerte en double et les programmes élaborés reflèteront avec exactitude les besoins des communautés rurales.

Recommandation 43 : *Mettre l'accent sur l'élargissement de la programmation à l'intention des résidents ruraux, en utilisant les salles communautaires comme points d'ancrage.*

Justification : Les salles communautaires sont les lieux de rassemblement centraux au sein des communautés rurales. Elles sont actuellement sous-utilisées, et en tant qu'actifs municipaux, il faudrait en tirer parti lors de l'élargissement de la programmation aux communautés rurales.

Recommandation 44 : *Tirer parti du partenariat réussi de la Cité avec le YMCA afin d'étendre la programmation aux salles communautaires rurales.*

Justification : Jusqu'à maintenant, le partenariat entre le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland et la Cité de Clarence-Rockland a permis aux résidents d'avoir accès à une programmation des

activités récréatives de qualité pour tous les âges. En tant que partenaire de la communauté ayant des connaissances étendues et une grande expérience en matière de programmation des activités récréatives, en général et à l'échelle locale, le YMCA-YWCA est un choix évident à cet égard.

Recommandation 45 : *Identifier des options permettant d'offrir des programmes dans les écoles rurales.*

Justification : Comme les centres communautaires ruraux, les écoles rurales constituent des points de rassemblement centraux pour leurs communautés et sont des actifs sous-utilisés. De plus, la Cité de Clarence-Rockland a historiquement des relations positives avec les conseils scolaires locaux. La Cité devrait étudier l'appétit pour des programmes dans les gymnases des écoles rurales soit directement, soit par l'entremise d'un partenariat avec le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland, les conseils scolaires ou d'autres exploitants qualifiés.

3.8 Recommandations fondées sur les partenariats

Recommandation 46 : *Passer en revue les conventions d'utilisation mixte et les ententes de partenariat existantes lorsqu'elles doivent être renouvelées, afin de s'assurer qu'elles continuent à contribuer de façon positive au système récréatif de Clarence-Rockland.*

Justification : La Cité de Clarence-Rockland a historiquement développé des relations positives et mutuellement avantageuses avec les conseils scolaires locaux. Particulièrement dans les communautés rurales, les conseils scolaires locaux jouent un rôle clé dans la prestation d'espaces récréatifs intérieurs.

Recommandation 47 : *Travailler avec les comités de loisirs locaux afin d'évaluer le potentiel d'étendre la programmation pour les aînés et les jeunes dans les salles communautaires des régions rurales.*

Justification : Les comités de loisirs locaux ont de l'expérience dans la prestation de programmes sociaux à Bourget. Ce rôle pourrait être étendu grâce au développement de comités de loisirs locaux dans d'autres communautés rurales afin d'améliorer l'accès aux programmes locaux.

3.9 Recommandations fondées sur les événements

Recommandation 48 : *Définir un ensemble « fondamental » d'événements que la municipalité est chargée de faciliter.*

Justification : La Cité reçoit tous les ans de multiples demandes de financement et d'exploitation d'activités communautaires. Sans procédure en place pour identifier les événements qui seront appuyés, il y a un manque de transparence. La définition d'un ensemble « fondamental » d'événements que la municipalité est chargée de faciliter permet d'améliorer la transparence du rôle de fournisseur d'événements de la Cité. Les événements fondamentaux devraient être ceux qui s'adressent aux résidents locaux et qui ont le potentiel d'attirer des visiteurs provenant de l'extérieur de Clarence-Rockland.

Recommandation 49 : *Continuer de faciliter, de promouvoir et de faire évoluer les événements fondamentaux existants (p. ex., jour du Canada, défilé du Père Noël et Festival de la rivière des Outaouais).*

Justification : En raison de la popularité de ces événements et de leur capacité à attirer des visiteurs à Clarence-Rockland, la Cité devrait les définir comme événements fondamentaux que les Services communautaires assument la responsabilité de faciliter.

Recommandation 50 : *À l'extérieur des événements fondamentaux définis, la Cité devrait adopter un rôle de facilitateur, aidant les groupes communautaires qui souhaitent organiser des événements.*

Justification : Bien qu'une pénurie de ressources signifie que la Cité ne peut pas appuyer chaque événement qui demande du

financement ou d'autres formes d'aide, le présent plan directeur indique que les Services communautaires ont un rôle clé à jouer pour aider les groupes communautaires qui assument la majorité de la responsabilité pour les événements.

3.10 Recommandations relatives aux frais et aux droits

Recommandation 51 : *Revoir les frais d'utilisation régulièrement, selon la qualité des infrastructures.*

Justification : À l'heure actuelle, le barème des frais d'utilisation semble répondre aux besoins de la municipalité et à ceux des résidents locaux. Il est toutefois essentiel d'effectuer un examen annuel des frais d'utilisation en fonction de la qualité des infrastructures afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins de la municipalité et des résidents.

Recommandation 52 : *Travailler avec le YMCA-YWCA de la région de la capitale afin d'éliminer les obstacles financiers aux non-membres afin de leur permettre d'utiliser les piscines intérieures pendant le jour.*

Justification : Le Complexe récréatif et culturel appartient à la Cité, et le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland exploite les composantes de conditionnement physique et de baignade de ce bâtiment. Comme il s'agit d'une installation appartenant à la Cité, celle-ci doit s'assurer que les résidents aient un accès raisonnable aux programmes aquatiques. Cela peut signifier que la Cité achète au YMCA-YWCA des heures de baignade gratuite une fois par semaine à cette fin.

3.11 Recommandations relatives à l'organisation interne

Recommandation 53 : *Identifier des occasions de travailler avec le syndicat responsable des employés des Services communautaires afin de définir les titres, les rôles et les responsabilités.*

Justification : Les rôles et les responsabilités définis permettent d'améliorer l'efficacité et la reddition des comptes en indiquant clairement qui est responsable de quoi.

Recommandation 54 : *Examiner des options en matière de logiciels de groupe de travail.*

Justification : Les logiciels de groupe de travail permettront d'améliorer l'efficacité et la reddition des comptes associées à l'affectation des tâches d'entretien aux employés.

Recommandation 55 : *Faire évaluer le garage existant. Identifier la valeur du garage existant à des fins de disposition ou de réaffectation à une utilisation municipale différente. Identifier la possibilité de l'achat d'un terrain pour un nouveau garage ou d'un site sur les terrains municipaux existants.*

Justification : Le garage actuel ne répond pas aux besoins des Services communautaires.

Recommandation 56 : *Identifier le rôle potentiel pour un travailleur à temps plein supplémentaire en tant que coordonnateur de projets aux Services communautaires afin d'aider à la prestation des services récréatifs existants. Description : Responsable de la mise en œuvre de projets d'immobilisations futurs. Cela pourrait être fait à l'interne si le personnel est disponible.*

Justification : La structure existante de dotation est clairement sous tension, les problèmes d'entretien étant reportés en raison du manque de personnel. Bien que d'autres recommandations fournies dans la présente section permettent d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, les Services communautaires devraient identifier le rôle que pourrait jouer un employé ETP supplémentaire, et présenter cette proposition au conseil municipal.

Recommandation 57 : *Étudier la faisabilité d'adopter le logiciel de réservation CLASS avec des capacités de réservation en ligne.*

Justification : Le logiciel de réservation CLASS réduira les coûts de main-d'œuvre associés à l'entretien du système actuel de réservations et fournira des renseignements plus détaillés concernant les tendances en matière de réservation des installations.

4 Mise en œuvre

4.1 Échéanciers et affectations budgétaires

Vous trouverez ci-dessous des échéanciers approximatifs et des estimations de coûts ou affectations budgétaires de haut niveau pour les recommandations contenues dans le présent plan directeur. Ces échéanciers sont flexibles et sont approximativement fondés sur la croissance démographique prévue. Les recommandations du plan directeur ont identifié des dates approximatifs selon les prévisions démographiques, ainsi que des normes en matière de provisions appropriées.

Le plan directeur est un document flexible et la date des recommandations devrait être révisée annuellement par les Services communautaires en fonction de la croissance démographique réelle et de tout changement de l'utilisation annuelle.

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives aux installations récréatives intérieures								
1. Faire faire le travail nécessaire pour permettre une nouvelle surface de glace intérieure avant la date à laquelle la population de la Cité atteindra une norme de 1 glace intérieure par 11 000 résidents.								Le coût variera en fonction du travail requis. Affectation de base pour l'étude de faisabilité et la conception : 300 000 \$; la réserve foncière ou l'achat de terrain dépassera ce montant.
2. Mettre hors service l'aréna Jean Marc Lalonde et identifier des occasions de la transformer en installation récréative intérieure sans glace, fournissant des occasions de s'adonner à une gamme d'activités sportives et récréatives.	Le coût variera en fonction de l'utilisation et de l'état de l'aréna.							
3. Conclure un partenariat avec les conseils scolaires locaux afin de partager le coût de la transformation de l'aréna Jean Marc Lalonde en installation récréative intérieure sans glace.	Coût du temps du personnel seulement.							
4. Effectuer l'entretien nécessaire dans les salles communautaires existantes afin d'améliorer leur attrait pour les réservations.	Les Services communautaires doivent identifier le coût estimé pour les travaux prioritaires. En cours							
5. Ne pas planifier des salles communautaires supplémentaires pendant la durée du plan.	En cours							
6. Tirer parti du partenariat réussi de la Cité avec le YMCA-YWCA de Clarence Rockland afin d'étendre la programmation aux salles communautaires rurales.	Coût du temps du personnel seulement – le coût des programmes devrait relever du YMCA-YWCA		En cours					
	OU							
7. Si un partenariat avec le YMCA-YWCA de Clarence Rockland n'est pas conclu, la Cité devrait évaluer de façon proactive des options en matière de programmes dans les salles communautaires rurales.	Estimation prudente de 20 000 \$ par an en fonction de l'élargissement de la programmation par un programmeur externe, et coût du temps du personnel existant pour assurer la coordination.							
8. Fournir aux comités de loisirs le droit de premier refus pour les réservations des salles communautaires de la Cité.	En cours							

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures								
9. et 11. Investir dans une installation à deux terrains de balle sur la durée du plan pour faciliter les matchs dans le cadre de ligues et de tournois. Cela pourrait être associé à des terrains de soccer de taille réglementaire (un avec dôme) pour répondre au nombre croissant d'inscriptions au soccer.				<p style="text-align: center;">Le coût variera en fonction du coût du terrain et de la configuration précise du projet. Deux terrains de balle peuvent coûter autour de 400 000 \$ à 600 000 \$, selon la conception et les infrastructures. Un terrain de soccer sous dôme peut coûter dans les alentours de 2 à 3 millions de dollars.</p>				
10. La Cité devrait constituer une réserve foncière proactive sur la durée du plan pour l'aménagement d'une installation à deux terrains de balle, pouvant être associés à des terrains de soccer de taille réglementaire.	<p style="text-align: center;">En cours : Le coût variera et correspond au coût de renonciation à a.) un investissement différent des fonds municipaux, et b.) à l'acceptation d'argent comptant au lieu de terrain acquis par l'entremise du processus de lotissement des développements.</p>							
12. Entretien des terrains de tennis existants conformément à des normes de jeu acceptables sur la durée du plan, conformément au plan de gestion des actifs de la Cité.	<p style="text-align: center;">En cours</p>							
	28 000 \$ pour les surfaces de l'aréna de Clarence Creek		36 000 \$ pour les surfaces du parc Simon					
13. Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau à Bourget en 2016.	\$150,000							
14. Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau à Clarence Creek à court terme.				\$150,000				
15. Surveiller l'usage communautaire et les souhaits énoncés pour des aires de jeux d'eau, avec l'option d'inclure une quatrième aire de jeux d'eau près de la fin de la durée du plan – pourrait faire partie du parc du groupe régional ou de l'aménagement riverain.							\$150,000	

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures								
16. Procéder à l'aménagement riverain prévu financé par les droits d'aménagement, toutefois mettre l'accent sur l'analyse des contraintes plutôt que sur la conception.	100 \$ conformément au budget d'immobilisations exist							
17. Axer l'aménagement riverain sur la zone riveraine de Rockland et les liens avec le centre urbain : Effectuer un exercice de planification secondaire afin d'examiner les problèmes de connectivité avec la zone riveraine en traversant la route de comté 17.		\$100,000	\$100,000					
18. L'aménagement de pistes cyclables devrait être fait par phases, et la première phase comportera des connexions dans le centre urbain. Les connexions rurales aux pistes cyclables urbaines devraient constituer la deuxième phase de l'aménagement.	En cours							
19. L'aménagement de pistes cyclables rurales devrait cibler le sentier existant dans les comtés unis.	En cours							
20. Procéder à l'investissement connexe dans les pistes et les réseaux cyclables, conformément à l'étude de base DC.	En cours : 245 000 \$							
21. Adopter un système de classification des parcs dans le cadre du processus du plan directeur.	Coût du temps du personnel.							
22. Adopter les cibles identifiées en matière de provisions pour les parcs pendant la durée du plan.	Coût du temps du personnel.							

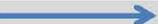
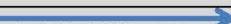
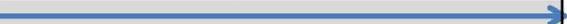
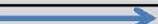
Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures								
23. Identifier les options pour l'aménagement d'un parc communautaire urbain dans le développement du groupe régional.	\$200,000							
24. Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau dans le parc Bernard Vaiquette.	\$150,000							
25. Surveiller les exigences pour un parc de quartier supplémentaire, si des subdivisions supplémentaires sont approuvées à l'extérieur des limites actuelles de la communauté.	En cours							
26. Entretien le parc Cheney. Tenir compte de l'ajout d'infrastructures pour les enfants de moins de 10 ans; p. ex., aire de jeux d'eau ou planchodrome, à moyen terme.			\$150,000					
27. À l'heure actuelle, Clarence Creek est bien servie par des parcs. La Cité devrait surveiller l'aménagement du lotissement futur afin d'évaluer les exigences pour des parcs de quartier supplémentaires.	En cours							
28. Procéder à l'aménagement du parc Mountainview à Clarence Creek en tant que parc de quartier.	\$100,000							
29. Évaluer la faisabilité de la fourniture d'un planchodrome au parc Hammond pendant la durée du plan.	En cours : Affectation de 300 000 \$							
30. Maintenir la relation avec le conseil scolaire qui permet au public d'accéder au terrain de balle et au terrain de balle de Saint Pascal-Baylon et de les utiliser.	En cours							

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures								
31. Évaluer l'intérêt public pour des installations supplémentaires derrière le centre communautaire à Saint Pascal Baylon.	Le coût variera en fonction des infrastructures. Affectation de 50 000 \$							
32. Procéder au développement du concept de Morris Village et de l'aménagement du parc du groupe régional.	\$50,000							
33. Limiter les investissements dans le parc à chiens actuel, étant donné que le terrain fait l'objet d'un bail de courte durée. Toutefois, fournir les investissements nécessaires pour lui permettre de fonctionner comme parc à chiens pendant la période de location. Travailler avec le comité du parc à chiens afin d'identifier les modernisations requises.	Affectation de 50 000 \$							
34. Identifier un emplacement permanent pour le parc à chiens à court ou moyen terme.	Un terrain devrait être acquis par l'entremise du processus d'aménagement.							
35. Évaluer la demande pour un deuxième parc à chiens pendant la durée du plan.			Un terrain devrait être acquis par l'entremise du processus d'aménagement.					
36. Remplacer les structures de jeux qui ont atteint la fin de leur cycle de vie conformément au plan de gestion des actifs de la Cité.	En cours : Estimations actuelles : 2016-2018 224 000 \$ 2019-2022 : 182 000 \$ 2023+ : 492 000 \$							
37. Élaborer une politique en matière de parcs qui identifie une utilisation appropriée, les rôles et les responsabilités des autorités, les heures, les exigences en matière de signalisation, les délits et pénalités, etc.	\$10,000							
38. Planifier des structures de jeux appropriées pour les petits et les grands enfants dans tous les parcs de quartier.	En cours : Le coût dépend du nombre de parcs aménagés.							

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures								
39. Accorder la priorité à des structures de jeux accessibles en fauteuil roulant dans les nouvelles acquisitions	En cours : Le coût dépend du nombre d'acquisitions.							
40. Travailler avec le Service de la planification pour réviser le texte du plan officiel afin d'inclure du texte qui permettra à la municipalité de négocier avec les développeurs afin qu'ils contribuent à l'entretien du cycle de vie des structures de jeux et fournissent un financement pour les infrastructures situées dans les parcs.	→ Coût du temps du personnel.							
41. Adopter une politique de disposition des aires de parc qui identifie le processus par l'entremise duquel la Cité identifierait les aires de parc excédentaires et évaluerait la pertinence de leur disposition.	→ Coût du temps du personnel.							

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives à la programmation								
42. Travailler avec les comités de loisirs ruraux pour identifier les priorités relatives à la programmation rurale dans chaque communauté.	<i>Coût du temps du personnel.</i>							
43. Mettre l'accent sur l'élargissement de la programmation à l'intention des résidents ruraux, en utilisant les salles communautaires comme points d'ancrage.	<i>Partenariat avec le YMCA-YWCA</i>							
44. Tirer parti du partenariat réussi de la Cité avec le YMCA afin d'étendre la programmation aux salles communautaires rurales.	<i>Si la Cité préfère la programmation directe, estimation de 20 000 \$ par an</i>							
45. Identifier des options permettant d'offrir des programmes dans les écoles rurales.	<i>Coût du temps du personnel.</i>							

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives aux partenariats								
46. Passer en revue les conventions d'utilisation mixte et les ententes de partenariat existantes lorsqu'elles doivent être renouvelées, afin de s'assurer qu'elles continuent à contribuer de façon positive au système récréatif de Clarence-Rockland.	<i>En cours – coût du temps du personnel.</i>							
47. Travailler avec les comités de loisirs locaux afin d'évaluer le potentiel d'étendre la programmation pour les aînés et les jeunes dans les salles communautaires des régions rurales.	<i>Coût du temps du personnel.</i>							
Recommandations fondées sur les événements								
48. Définir un ensemble « fondamental » d'événements que la municipalité est chargée de faciliter.	<i>Coût du temps du personnel.</i>							
49. Continuer de faciliter, de promouvoir et de faire évoluer les événements fondamentaux existants (p. ex., jour du Canada, défilé du Père Noël et festival de la rivière des Outaouais).	<i>En cours – coût du temps du personnel.</i>							
50. À l'extérieur des événements fondamentaux définis, la Cité devrait adopter un rôle de facilitateur, aidant les groupes communautaires qui souhaitent organiser des événements.	<i>En cours – coût du temps du personnel.</i>							

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations : Frais et droits								
51. Revoir les frais d'utilisation régulièrement, selon la qualité des infrastructures.	<i>En cours : Coût du temps du personnel.</i>							
52. Travailler avec le YMCA-YWCA de la région de la capitale afin d'éliminer les obstacles financiers aux non-membres afin de leur permettre d'utiliser les piscines intérieures pendant le jour.	<i>En cours : Estimation de 10 000 \$ par an</i>							
Recommandations : Organisation interne								
53. Identifier des occasions de travailler avec le syndicat responsable des employés des Services communautaires afin de définir les titres, les rôles et les responsabilités.	 <i>Coût du temps du personnel.</i>							
54. Examiner des options en matière de logiciels de groupe de travail.	 <i>La Cité a fait l'acquisition d'une licence d'utilisation pour WorkTech – pas de coûts supplémentaires.</i>							
55. Faire évaluer le garage existant. Identifier la valeur du garage existant à des fins de disposition ou de réaffectation à une utilisation municipale différente. Identifier la possibilité de l'achat d'un terrain pour un nouveau garage ou d'un site sur les terrains municipaux existants.	 <i>Le coût variera considérablement en fonction des exigences en matière de terrain et de la conception de la nouvelle installation.</i>							
56. Identifier le rôle potentiel pour un travailleur à temps plein supplémentaire aux Services communautaires afin d'aider à la prestation des services récréatifs existants.	 <i>\$50,000</i>							
57. Étudier la faisabilité d'adopter le logiciel de réservation CLASS avec des capacités de réservation en ligne.	 <i>\$30,000</i>							

4.2 Établissement des priorités relatives aux recommandations du plan

Le présent plan directeur a identifié des recommandations en fonction d'une date appropriée. Cela fournit au conseil une certaine orientation stratégique quant à la priorité relative des recommandations. Toutefois, les décisions concernant là où la Cité effectuera des investissements et la date des investissements en question relèveront du conseil. Pour aider à établir les priorités des investissements dans les projets de parcs et loisirs pendant la durée du plan, nous avons fourni la matrice de décision suggérée suivante. Cela doit servir uniquement à des fins d'assistance, et le conseil peut choisir d'ajouter des catégories supplémentaires, d'en supprimer et de les pondérer comme bon leur semble.

Catégorie	Note			
	Bonne concordance 4	Concordance marginale 3	Mauvaise concordance 2	Aucune concordance 1
Concorde avec les priorités stratégiques du Conseil				
Besoin communautaire identifié par l'entremise des suivants : a.) Exercice de planification stratégique b.) Consultation communautaire				
Fonds déjà affectés par l'entremise du processus d'établissement de budgets.				
Le projet aura un effet positif sur des secteurs/services au-delà des Services communautaires.				

Aborde une lacune déjà reconnue dans les services.				
Améliore la répartition équitable de la programmation et des infrastructures récréatives entre les communautés.				
Ne duplique pas les programmes ou services voisins ou existants.				
Occasions de collaboration identifiées visant à réduire le fardeau financier et opérationnel.				
NOTE TOTALE				

5 Références

Ministère de la Culture et des Loisirs de l'Ontario : Guidelines for Developing Public Recreation Facility Standards (2004).

Statistique Canada – Enquête nationale auprès des ménages 2011 Numéro de catalogue 99-012-X2011032.

Cité de Clarence-Rockland, Statistiques du Service de la planification 2015.



REPORT N° INF2021-014,

Date	24/03/2021
Submitted by	Julian Lenhart
Subject	Joint Water System with the Nation Municipality - Project update
File N°	

1) **NATURE/GOAL :**

The purpose of this report is to update Council on the progress of the Joint Water System project and to get Council's direction regarding the service connections and their associated costs.

2) **DIRECTIVE/PREVIOUS POLICY :**

By-law 2020-70, being a by-law to authorize the corporation of the city of Clarence-Rockland to sign a joint water system agreement with the nation municipality was adopted by council on August 24, 2020.

3) **DEPARTMENT'S RECOMMENDATION :**

WHEREAS the only viable option to provide water services to 59 properties fronting the transmission main corridor is to install a 1.7 km long parallel water main from the Cheney Water Tower to the Bear Brook Creek along North Indian Creek Road; and

WHEREAS the Department recommends against providing services to the 59 properties altogether, for the reasons identified in the discussion section of Report No. INF2021-014;

THAT the Committee of the Whole recommends that Council approves the Department's recommendation which is to not install the parallel water main resulting in not providing water services to the 59 properties fronting the transmission main corridor.

ATTENDU QUE la seule option viable pour fournir des services à 59 propriétés faisant face au corridor de la conduite d'eau de transmission est d'installer une conduite d'eau parallèle de 1,7 km de long du réservoir d'eau Cheney au ruisseau Bear Brook le long du chemin North Indian Creek; et

ATTENDU QUE le Département recommande de ne pas fournir de services aux 59 propriétés du tout, pour les raisons identifiées dans la section discussion du rapport no. INF2021-014;

QUE le Comité plénier recommande que le Conseil approuve la recommandation du Département qui est de ne pas installer une conduite d'eau parallèle ayant comme résultat que les services

d'aqueduc ne seront pas fournis aux 59 propriétés faisant face au corridor de la conduite d'eau de transmission.

4) **BACKGROUND :**

In 2017, the City assessed the feasibility of addressing the potable water supply needs for both the City of Clarence-Rockland (The City) and The Nation Municipality. It was confirmed that the supply needs for both Cities can be met with the implementation of capital improvements to the City's existing water distribution network.

In 2018, capital cost and cost ratios were presented to Council along with the guiding principles that formed the basis of the Memorandum of Understanding (MOU). One of the principles was to provide services to properties fronting the water transmission main corridor.

March 2019, Council authorized the Mayor and the City Clerk to sign the MOU. The MOU laid the fundamental framework to develop a Joint Water System Agreement.

The City retained the services of Vice and Hunter LLP to revise the terms and conditions of the Joint Water System Agreement. Following the revisions, the Joint Water System Agreement was finalized and adopted by council on August 24, 2020.

5) **DISCUSSION :**

AECOM was retained by the Nation to complete the design and tender documents for the first phase of the multiyear joint water system project. The design is currently at the 60% complete phase. City Staff have participated in the weekly design meetings and have provided input throughout the design process.

At this stage of the design, the water transmission main corridor, along with the hydraulic model has been established. Attachment 1 identifies the water transmission main corridor and alignment. One of the design criteria was to provide water services to properties fronting the water transmission main within the proposed corridor. This represents approximately 59 services within the boundary of Clarence-Rockland and 0 services within the Boundary of the Nation.

The hydraulic model determined that it would not be possible to provide 59 services from the transmission main while maintaining the hydraulic demands. In addition, the soil's bearing capacity along the transmission main is very poor and the water table is very high. As a result of the poor soil conditions and of the high pressure in the transmission main, service connections along the transmission main is not recommended.

In light of this, AECOM was directed to assess alternate servicing options for the 59 properties. It was determined by all parties that the only viable option was to install a 1.7 km long parallel water main from the Cheney Water Tower to the Bear Brook Creek along North Indian Creek Road. Attachment 1 identifies the parallel water main (shown as the yellow line) along the water transmission main (shown as the blue line).

Although this option is viable, the Department does not recommend proceeding with it. Additionally, the Department recommends against providing services to 59 properties altogether, for the following reasons;

Capital Cost

The cost to install a parallel water main with the 59 services is estimated at \$2,400,000. This comes out to over \$40,000 per property which is significantly higher than the City's average \$10,000 per property for similar water main projects. Schedule C of the Clarence-Rockland/Nation Joint Water System Agreement provides a summary of recommended infrastructure cost sharing and implementation for the multiyear joint water system project. The cost to provide services along the transmission main was estimated at \$500,000 in Schedule C of this agreement. Therefore, if Council elects to install 59 services via the construction of a parallel water main, this will result in a \$1,900,000 shortfall.

Local Improvement

The construction of the parallel water main does not improve the existing water network, it does not improve the water flow, pressure nor does it reduce operational maintenance and costs. Therefore, the cost for the construction of the parallel water main should be founded through Local Improvement, given that only the 59 properties will derive a benefit and no other rate payer will derive a benefit from its construction.

Project Scope

As a result of the soil's poor barring capacity and very high-water table, significant effort such as substantial dewatering and shoring will be required to install the services.

6) **CONSULTATION:**

The Department has consulted with our water and wastewater operators, Ontario Clean Water Agency (OCWA) regarding operational cost and impacts.

7) **RECOMMENDATIONS OR COMMENTS FROM COMMITTEE/ OTHER DEPARTMENTS :**

N/A

8) **FINANCIAL IMPACT (expenses/material/etc.):**

Schedule C of the Clarence-Rockland/Nation Joint Water System Agreement provides a summary of recommended infrastructure cost sharing and implementation for the multiyear joint water system project. The cost to provide services along the transmission main was estimated at \$500,000 in Schedule C of this agreement. Therefore, if Council elects to install 59 services via the construction of a parallel water main, this will result in a \$1,900,000 shortfall.

Alternately, if Council approves the Departments recommendation the City will not incur costs for this phase of the project.

9) **LEGAL IMPLICATIONS :**

N/A

10) **RISK MANAGEMENT :**

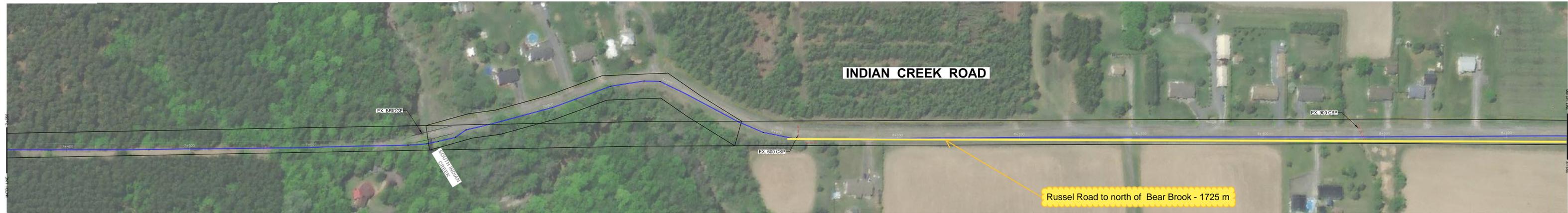
N/A

11) **STRATEGIC IMPLICATIONS :**

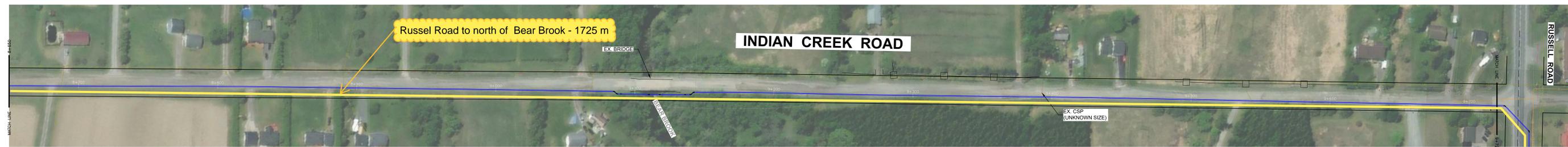
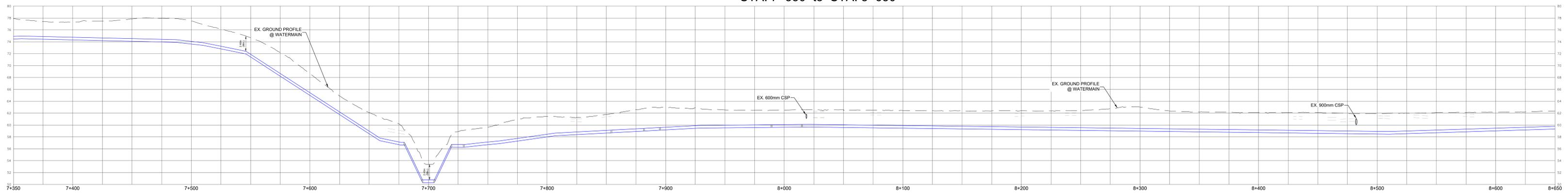
N/A

12) **SUPPORTING DOCUMENTS:**

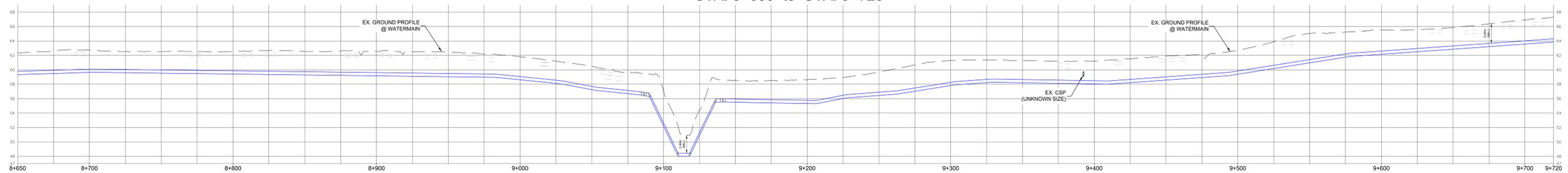
- Attachment 1 – Plan and profile transmission main



STA. 7+350 to STA. 8+650



STA. 8+650 to STA. 9+725



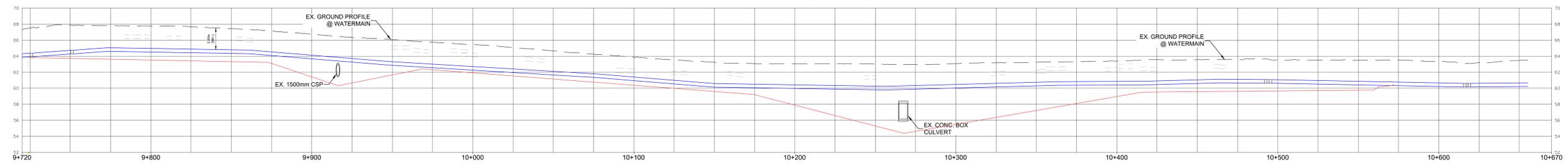
LEGEND	
—	PROPOSED WATERMAIN
—	EXISTING WATERMAIN
—	EXISTING STORM
—	EXISTING SANITARY
—	EXISTING GASMAIN
—	EXISTING HYDRO
—	EXISTING BELL

NATION MUNICIPALITY
400mm WM

SCALE:
HORIZ. 1:750
VERT. 1:150
SHEET 1 of 5



STA. 9+720 to END



LEGEND	
█	PROPOSED WATERMAIN
█	EXISTING WATERMAIN
█	EXISTING STORM
█	EXISTING SANITARY
█	EXISTING GASMAIN
█	EXISTING HYDRO
█	EXISTING BELL

NATION MUNICIPALITY WM

SCALE:
 HORIZ. 1:750
 VERT. 1:150
SHEET 5 of 5



REPORT N° INF2021-012

Date	26/03/2021
Submitted by	Denis Longpré
Subject	New Waste Collection Programs
File N°	INF2021-012

1) **NATURE/GOAL :**

Executive Summary

The intent of this report is to propose the cancellation of the free weekends and replace them with a, year-round free access to the landfill site with a cap of 140 kg to dispose of non-recyclable goods. It is also proposed that the fall pick up program be amended to streamline and improve the efficiency of this service.

2) **DIRECTIVE/PREVIOUS POLICY :**

At its March 1, 2021, Committee of the Whole provided direction to staff to (a) investigate the feasibility of streamlining the two (2) Free Access Weekend waste disposal programs and the Fall Clean-Up event and (b) bring back a staff report with recommendations to the April 7, 2021 Council meeting.

3) **DEPARTMENT'S RECOMMENDATION :**

WHEREAS, the municipality currently organizes three supplementary annual non-recyclable waste collection programs comprising two (2) Free Access Weekends and one (1) Curbside Fall Clean-Up;

AND WHEREAS, increased participation with these programs is resulting in increasing challenges with respect to managing operational impacts, and logistical difficulties associated with organizing the events;

THAT the Committee of the Whole recommends that Council supports that the annual Free Access Weekend waste disposal programs be modified as per Option 3, entitled *Modified Free Access Program -Full Subsidy* as a two-year pilot program, as described in Report No. INF2021-012; and

THAT the Committee of the Whole further recommends that Council supports that the Fall Cleanup Program be modified as per Option 2, entitled *Modified Fall Cleanup Program* as a two-year pilot program, as described in Report No. INF2021-012.

ATTENDU QUE: la municipalité organise trois programmes complémentaires pour la collecte de matières non-recyclables

comprenant deux (2) fins de semaines gratuites et une (1) collecte porte-à-porte à l'automne;

ATTENDU QUE: vue les défis et impacts croissants de la gestion opérationnelle de ces événements liés à la participation accrue;

QUE le Comité du Plénier recommande que le Conseil appuie les modifications aux fins de semaines gratuites selon l'option 3, intitulé *Modified Free Access Program – Full Subsidy* tel que décrit dans le rapport No. INF2021-012 comme projet pilote pour une durée de deux ans; et

QUE le Comité du Plénier recommande aussi que le Conseil appuie les modifications à la collecte porte-à-porte à l'automne selon l'option 2, intitulé *Modified Fall Cleanup Program* tel que décrit dans le rapport No. INF2021-012 comme projet pilote pour une durée de deux ans.

4) **BACKGROUND :**

Staff's March 1, 2021 report provided a detailed overview of the two (2) Free Access Weekends and the Fall Clean-Up Event and summarized the issues related to running these three (3) programs.

The following provides supplementary information with respect to the aforementioned programs:

Free Access Weekends:

The two (2) Free Access Weekend programs are unique to this municipality. They cost approximately \$6,000 annually. Typically, these programs generate approximately 2,000 trips to the Bourget landfill site. Residents are able to access the Bourget landfill site without paying a disposal tipping fee. At all other times, residents would incur a tipping fee based on the weight of the load being disposed. However, since there is no charge to dispose of non-recyclable waste at the landfill site during the Free Access Weekends, the effective "subsidized" cost of the 2,000 trips is approximately \$40,000 to \$100,000 in "lost revenue".

It is noted that the landfill site receives a total of approximately 7,500 residential visits per year. Of these visits, approximately 5,500 pay a prescribed tipping fee based on the weight of the material being disposed. The remaining 2,000 trips is attributable to the Free Access Weekend program.

Table 1 summarizes the weight and associated fee range, loads/visits, average weight per load and revenue by category realized for the disposal of non-recyclable waste in 2020. This table does not include

the 2,000 trips incurred during the Free Access Weekend programs. Without any verifiable data for the 2,000 trips, it is not possible to accurately calculate the loss of landfill site lifespan for these events, but forecast approximately 1.5 to 3 months loss per year for these 2 events combined.

The “subsidized” fee for the Free Access Weekends essentially creates an “inequitable” financial impact on those residents who access the landfill site outside of the Free Access Weekend Program.

TABLE 1

2020 Residential Non-Recyclable Disposal
(Does Not Include Free Access Weekends)

Weight Range (kg)	Fees	Number of loads/visits	Average Weight (kg)	Total Weight (kg)	Fees Collected
0 - 220	\$20	3712 (67%)	134	498,870	\$74,240
221 - 550	\$21 - \$50	1406 (25%)	373	525,010	\$45,065
551 - 1,110	\$51 - \$100	300 (5%)	768	230,500	\$20,431
> 1,111	> \$101	105 (3%)	1821	191,240	\$17,550
TOTALS		5,523		1,665,562	\$157,286

*Disposal Fee Calculated @ \$90/1,000kg

Staff, however, has received many comments from users (who have elected to dispose of waste at the landfill site outside of the Free Access Weekends) that “...they would prefer to pay a fee rather than having to get into the long lineups at the landfill site for the Free Access Weekend events”.

With Free Access Weekends occurring since 1999, it can be reasoned that these events have consumed approximately 31 to 62 months of lifespan of the landfill site.

Fall Clean-Up Event (Curbside Pickup):

In 2020, the Fall Clean-Up Program had to be extended from five days to eight days as a result of increased growth within the city. This exacerbates the “draw” on staffing resources in order to carry out this program. It compromises the ability of staff to undertake critical departmental activities; particularly, activities required for the upcoming winter months. The additional days required to complete

this program results in increased costs for the acquisition of additional equipment rental and staffing.

In 2020, the curbside program generated approximately 150 complaints being registered with the City and the issuance of 300 refusal slips for those residents who had attempted to dispose of recyclable products or exceeded the allowable volume of waste to be collected. Approximately 90,000 kg non-recyclable materials were collected at curbside in 2020. This indicates a reasonably high participation rate in the program notwithstanding the complaints and issuance of refusal slips that are normally incurred.

5) **DISCUSSION :**

In keeping with Council's direction, staff has assessed the issues associated with both the Free Access Weekends and the Fall Clean-Up Event (curbside pickup) with a view to investigating options and recommending enhancements/efficiencies to the City's current non-recyclable waste disposal programs.

5.1 Free Access Weekends:

The two (2) Free Access Weekends results in approximately 1,000 visits to the Bourget at landfill site for each event. This represents a considerable volume of traffic over two days (Friday and Saturday) and has led to substantial congestion at the site. As a result of the congestion, clients during this weekend must bypass the weigh scale and proceed into the site to dispose of their non-recyclable materials. The physical layout of the site precludes the ability to incorporate geometric modifications to address the traffic congestion issues.

In order to streamline the Free Access Weekend operations and reduce user frustrations, staff has considered the following options:

Option 1: Status Quo - *Partial Subsidy*

This option maintains the current program and its associated issues/problems. Stakeholder frustration, complaints etc. and an inability to collect needed waste disposal data would still continue to present challenges to City staff.

Approximately 10-12 additional staff are required to supplement the five regular staff who work at the Bourget facility. Recruitment of additional staff has proven to be difficult for the Friday/Saturday programs.

As noted above, staff has been advised that many residents avoid the Free Access Weekend because of the significant traffic congestion at

the site. Many users have indicated that they are willing to pay a prescribed fee in order to avoid the site congestion problems.

There is also an inequity associated with the Free Access Weekend program. Approximately 2,000 clients take advantage of the spring and fall Free Access Weekend programs and are not required to pay a disposal fee during these events.

Throughout the year; however, approximately 5,500 residents visit the landfill site and pay the prevailing tipping fee rates to dispose of non-recyclable products.

Option 2-Eliminate Free Access Weekend Programs:

In total, approximately 7,500 residential clients access the Bourget landfill site each year to dispose of non-recyclable products. As noted previously in this report, 5,500 of these clients (73%) are willing to pay the prevailing disposal fees at the Bourget landfill facility based on the weight of their load. The 2,000 Free Access Weekend clients (27%) do not pay a fee for disposing of the non-recyclable products regardless of weight of the load.

Elimination of the Free Access Weekend programs will provide more equity in terms of user pay. In other words, all clients will be paying a disposal fee based on the weight of their loads. Additionally, elimination of the program would reduce user frustration and complaints and would ensure that the department is able to maintain accurate weight records of the waste being disposed.

Residents would still be able to take non-recyclable goods such as furniture, mattresses, appliances etc. to the landfill site on any day of the year but would be required to pay the prevailing tipping fee rates based on weight. If residents do not wish to exercise this option, they can still take advantage of the monthly "bulky item pickup" program to dispose of bulky non-recyclable goods. This requires the homeowner to go to City Hall and purchase a tag for \$10 per piece. The bulky goods are then picked up by City forces at a prescribed time of the month.

Elimination of the Free Access Weekends will result in more equity in terms of user pay and will still provide user options to dispose of non-recyclable products.

As well, it will eliminate administrative pressures to recruit staff for these two events and enable departments to optimize their staff complement in order to carry out operational requirements at critical times of the year.

Adoption of this option would result in a savings of \$6,000 (salaries). Additionally, there would be a revenue increase of \$40,000 to \$100,000 by capturing the 2,000 free weekend users. As noted, without any verifiable data for these users, the revenue increases are estimates that would be verifiable with the implementation of this option.

Option 3: Modified Free Access Program -Full Subsidy

This option would effectively cancel the current program and replace it with a year-round program. A review of Table 1 (refer to Discussion section of this report) confirms that approximately 5,500 annual residential visits to the Bourget landfill site in 2020. Of these visits, approximately 3,700 (67%) paid a tipping fee of \$20 for loads weighing 220 kilograms or less. A review of these 3,700 visits confirms an average weight of 140 kg per visit. This signifies that 75% (2,630 visits) were less than 140 kg.

With this option, staff proposes that all residents who dispose of non-recyclable goods, weighing a cumulative total of 140 kg or less, would have one (1) free access to the landfill site throughout the year. They would not pay any tipping fee for the first 140 kg.

However, residents with loads in excess of 140 kg per year would be required to pay a tipping fee based on the weight of their load. This, in turn, would generate an "offsetting" revenue". The "offsetting revenue" would range greatly as it is recognized that these amounts are "ballpark" estimates that would have to be confirmed with implementation of the amended program. This proposal would result in an estimated revenue loss of \$33,000, to an increase in revenue of \$40,000. For this reason, if Council elects to proceed with this option, it is recommended that it be implemented as a two-year pilot program.

Staff believes that any changes to the current Free Access program should be as "revenue neutral" as possible. All of the 5,500 users that have paid a tipping fee to dispose of non-recyclable goods at the landfill site will derive a financial benefit with the 140 kilogram per year "subsidy". Those residents that have used the "Free Access Weekends" may see an increased financial impact if their loads exceed 140 kg per year. Generally speaking, the proposed 140 kg per year limit is much more equitable to all residents disposing of non-recyclable goods.

Staff Recommendation:

Reviewing the pros and cons associated with each of the above options, staff recommends that Council implement *Option 3: Modified Free Access Program – Full Subsidy*, as a 2-year pilot program, after

which time, staff will bring back a Council report advising of the impacts of the pilot program and provide recommendations regarding its continuance.

There are typically two (2) costs associated with a subsidy of waste:

1. Loss of revenue for material delivered for free, and;
2. Loss of air space/life span of landfill site.

The scale software will be modified by adding a subsidy module that will allow the implementation, monitoring and control of this program that will offer a reduced fee for residential customers.

By controlling the weight limit at 140 kg, it is anticipated that the loss of landfill space is approximately 1.5 months every year with this option.

Since the April 2021 Free Access Weekend has already been advertised in the current Recycling Calendar, staff will initiate the appropriate steps to communicate the cancellation of this event.

5.2 Fall Clean-Up Event:

Option 1: Status Quo

As noted in the Discussion section of this report, the growth that is occurring within the municipality is expanding this program from what was formerly a five-day event to an eight-day event. This results in increased costs for truck and operator rental. It also increases the amount of time that Public Works staff is taken away from their regular operational duties at a critical time of the year. Public works staff traditionally is preparing for the onset of winter during The Fall Clean-Up.

In 2020, the program collected 90,000 kg of non-recyclable waste - primarily, bulky goods comprising tables, chairs, mattresses, couches etc. at a cost of \$65,000 (including overtime and extra equipment rental).

Option 2: Modified Fall Clean-Up Program:

Acknowledging that the Fall Cleanup Program has a high participation rate generating close to 90,000 kg of non-recyclable waste, it can be argued that the program should be maintained subject to modifications that would streamline and improve the efficiency of the cleanup process and reduce its impact on operational staff.

Staff proposes to subdivide the municipality into two separate areas (urban and rural) for non-recyclable product pickup. Baseline Road is

the recommended designated dividing line. The area north of Baseline Road would have non-recyclable product collection for one week and the area south of Baseline Road would have product collection the following week.

This would allow for a more focused and efficient collection program. Residents would follow the same protocol as is currently in place (i.e. place non-recyclable product at the end of their driveway on the same day as regular garbage pickup). The current volume limit (4' x 8' x 4') would also be maintained. With this option, staff will initiate a promotion and education campaign describing the details of the new program.

The above proposal would require two additional contracted trucks and operators in order to meet the anticipated demand. However, this will not result in additional costs given that the collection program will be conducted during regular work day hours thus eliminating the need to pay out over time and extra costs associated.

Option 3: Eliminate Fall Collection Clean-Up Program

This option represents a significant change in the level of service provided to the residential stakeholders. It has a high participation rate and generates a significant volume of non-recyclable product.

Canceling the program would result in an overall cost savings of \$65,000 and enable public works staff to concentrate on operational requirements associated with the onset of winter conditions. However, staff believes that cancellation of this program would be viewed in a very negative light within the residential community.

Staff Recommendations:

Assessing the overall impacts of the three options presented above, staff recommends that Council support *Option 2: Modified Fall Cleanup Program* as a two-year pilot program. This option enhances the level of service to the residential community and represents a more efficient waste collection model.

It is suggested that the impacts of this modified program be monitored over the next two years and included in the follow-up staff report proposed for the Free Access Program.

6) **CONSULTATION:**

N/A

7) **RECOMMENDATIONS OR COMMENTS FROM COMMITTEE/ OTHER DEPARTMENTS :**

The Public Works Division is responsible for the operation and maintenance of many of the City's infrastructure. To maximize and optimize their work schedule for repair, maintenance and improvements, they must be done before and after the winter season.

With the Fall Curbside Collection Program recently exceeding one week to complete, this is starting to impede their ability to complete the required and mandatory repairs as well as preventive maintain with their own staff. By monopolizing all most all of their work force to deliver this service, it could lead to more work being outsourced in order to meet these deadlines.

However, the Public Works Division ultimately supports the staff recommendation to proceed with *Option 2: Modified Fall Clean-up Program*, as presented in this report. This strategy will allow sufficient time to gather relevant data in preparation to review and assess the impact of this program over the next two years.

8) **FINANCIAL IMPACT (expenses/material/etc.):**

Modified Free Access Program -Full Subsidy:

As stated in this report, staff believes that changes should be a revenue neutral as possible. Without verifiable data, the estimated revenue loss of \$33,000 or revenue increase of \$40,000 range greatly and that will be assessed over the next two years. Any revenue losses in the first year, will be covered by the reserve.

Modified Fall Clean-Up Program:

There is no budget impact with this proposal.

9) **LEGAL IMPLICATIONS :**

Staff is unaware at any legal implications associated with the modifications to the two programs.

10) **RISK MANAGEMENT :**

The modifications to the Free Access Weekend Program should alleviate stakeholder frustration and congestion issues at the Bourget Landfill Site.

Similarly, the proposed changes to the Fall Clean-Up Program will address the increasing challenges associated with city growth and result in a more efficient collection system.

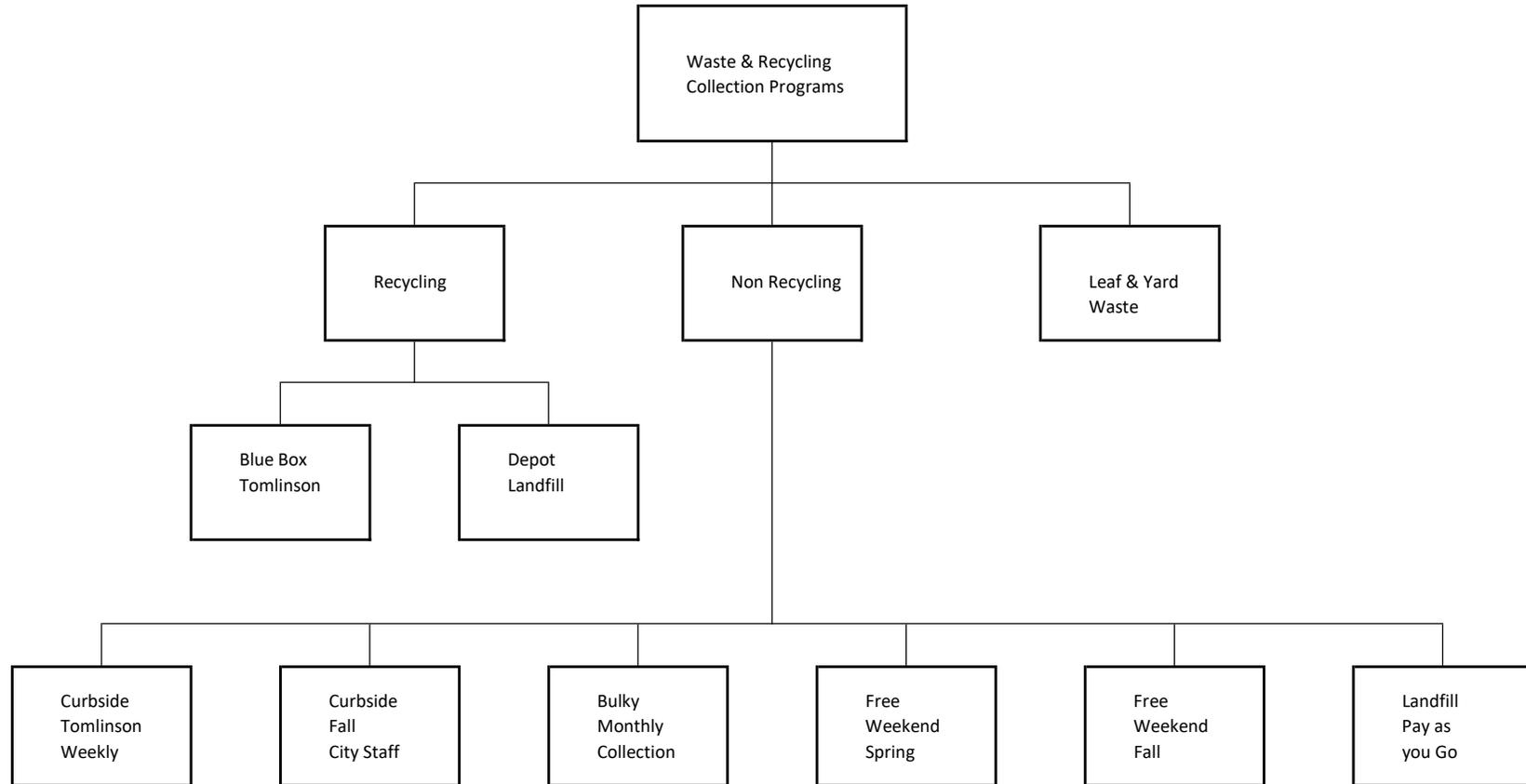
11) **STRATEGIC IMPLICATIONS :**

The initiatives outlined in this report supports the environmental stewardship objectives detailed in the City's Strategic Plan by better managing the landfill's lifespan.

12) **SUPPORTING DOCUMENTS:**

Attachment 1 – Waste Collection and Recycling Flowchart

Attachment 1





RAPPORT N° LOI2021-04-02

Date	25/03/2021
Soumis par	Martin Irwin
Objet	Procédure pour communiquer les projets majeurs
# du dossier	Cliquez ici pour entrer du texte.

1) **NATURE / OBJECTIF :**

L'objectif de ce rapport est d'informer le conseil municipal de la procédure développée pour gérer la communication aux résidents et contribuables reliées aux projets majeurs.

2) **DIRECTIVE/POLITIQUE ANTÉCÉDENTE :**

Lors de la réunion du 1^{er} mars 2021, le conseil municipal a mandaté l'administration de développer et de présenter une politique de communication.

3) **RECOMMANDATION DU SERVICE :**

QUE le Rapport No. LOI2021-04-02, au sujet de la procédure interne « PROSCREL-006 – Procédure pour communiquer les projets majeurs », soit reçu à titre d'information.

THAT Report No. LOI2021-04-02, in regards to the internal procedure "PROSCREL-006 – Major projects communication procedure" be received as information.

4) **HISTORIQUE :**

Compte tenu du nombre de demandes reçues des membres du Conseil, les Relations communautaires ont préparé la procédure gérer la communication aux résidents et contribuables reliées aux projets majeurs.

5) **DISCUSSION :**

Suite à la présentation de l'ébauche d'une politique de communication aux directeurs, une discussion interne a eu lieu et il fut décidé de développer une procédure pour gérer la communication aux résidents reliées aux projets majeurs à l'échelle municipale.

Cette procédure traite des méthodes de communication et des responsabilités des partis impliqués. Elle permet également de:

- Fournir au public les détails pertinents relatifs aux projets majeurs;

- Améliorer l'efficacité, la coordination et la cohérence des activités de communication;
- Développer une stratégie de communication adaptée à chaque projet municipal;
- Aider à maintenir une vision partagée et un sentiment d'appartenance au sein de l'organisation.

La mise en place de cette procédure est temporaire jusqu'à ce qu'une revue plus approfondie de l'ensemble des communications municipales soit complétée.

Plan/Stratégie de communication :

Les communications et ses composantes, incluant les moyens de transmission ainsi que les attentes du public et des collègues, sont en constante évolution. Les moyens de communication corporative changent à une vitesse incroyable ce qui fait en sorte que les Services communautaires présenteront une pression lors du processus budgétaire 2021 afin d'embaucher un consultant pour développer un Plan de communication à moyen-terme (5 à 10 ans).

Cet investissement permettra de compléter une étude des moyens de communication actuels, d'effectuer une consultation publique, et de développer des stratégies basées sur des meilleures pratiques en matière de communication municipale.

Le plan de communication servira de guide officiel et fournira des conseils généraux ainsi que des recommandations sur la façon dont la Cité de Clarence-Rockland communique avec les résidents, les employés et les autres intervenants/partenaires.

6) **CONSULTATION :**

S/O

7) **RECOMMANDATION OU COMMENTAIRES DU COMITÉ :**

S/O

8) **IMPACT FINANCIER (monétaire/matériaux/etc.):**

La procédure et sa mise en œuvre n'a aucun impact financier supplémentaire significatif lié à la communication de projets majeurs.

9) **IMPLICATIONS LÉGALES :**

S/O

10) **GESTION DU RISQUE (RISK MANAGEMENT) :**

La procédure sera revue au besoin afin d'assurer qu'elle répond aux besoins des partis impliqués.

11) **IMPLICATIONS STRATÉGIQUES :**

Une des priorités du Plan stratégique 2015-2021 est « améliorer les communications internes et externes en ce qui concerne la prestation des services municipaux » et ceci sera fait en déterminant « les politiques et procédures nécessaires à la prestation de services municipaux efficaces ».

12) **DOCUMENTS D'APPUI:**

PROSCREL-006 – Procédure pour communiquer des projets majeurs

PROSCREL-004 - Internal Communications Policy

ADM2013-01 - Politique de consultation publique

 <p>CORPORATION de la Cité de / of the City of Clarence-Rockland</p>	Procédure / <i>Procedure N°:</i>	PROSCREL-006
	Titre / Title:	Procédure pour communiquer des projets majeurs / Communicating Major Projects Procedure
	Secteur/Sector:	Relations communautaires / Community Relations

	Nom/Name	Titre/Title	Date
Auteurs / Authors:	Martin Irwin	Community Relations	16/03/2021
Révisé par / Revised by:	Jean-Luc Jubinville	Community Services Director	18/03/2021
Autorisé par / Athorized by:	Helen Collier	Directrice générale / CAO	19/03/2021

1.0 But/Objectif

La Cité de Clarence-Rockland s'engage à assurer la diffusion de messages efficaces et intégrés afin de véhiculer une image forte et cohérente. Guidée par des valeurs de transparence et de rigueur, la Cité de Clarence-Rockland poursuivra sa mission en matière de communication, soit celle de transmettre aux citoyens, et aux employés, une information régulière, accessible et à jour concernant ses services et ses projets majeurs.

Cette procédure traite les méthodes de communication et des responsabilités liées aux projets majeurs afin de développer une stratégie de communication efficace pour chaque projet en collaboration avec l'équipe de gestion de projet.

Par cette procédure, nous visons également à:

- Améliorer l'efficacité, la coordination et la cohérence des activités de communication liées aux projets majeurs;
- Fournir au public les détails pertinents relatifs aux projets majeurs;
- Développer une stratégie de communication adaptée à chaque projet municipal;

1.0 Purpose

The City of Clarence-Rockland is committed to ensuring effective and integrated messages to convey a strong and consistent image. Guided by values of transparency and rigor, the City will transmit to citizens, and stakeholders, regular, accessible and up-to-date information concerning its services and major projects.

This procedure addresses communication methods and responsibilities related to major project undertakings in order to develop an effective communication strategy for each project in collaboration with the Project Management team.

Through this procedure, we aim to also:

- Improve the efficiency, coordination and coherence of communication activities related to major projects;
- Provide the public with relevant details related to the major projects;
- Develop a communications strategy tailored to each specific municipal project;
- Detail the responsibilities of all parties involved;

<ul style="list-style-type: none"> • Détailler les responsabilités de toutes les parties impliquées; • Aider à maintenir une vision partagée et un sentiment d'appartenance au sein de l'organisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Help maintain a shared vision and a sense of ownership in the organisation.
--	---

2.0 Définitions

<p>Un projet majeur est défini comme des travaux de grandes échelles qui affectent directement un vaste segment de résidents, d'intervenants et/ou de partenaires de Clarence-Rockland. Cela comprend la construction, la réparation ou la rénovation d'infrastructures municipales, les projets d'intérêt public dans le transport, l'environnement et d'autres secteurs tels que les urgences, les services de la protection, la culture, les loisirs, les technologies de l'information, de recherche et de développement, etc.</p> <p>Nous reconnaissons que la Cité de Clarence-Rockland a divers types de projets.</p> <p>Les exigences de communication peuvent différer selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La portée du projet ; • Les destinataires de la communication ; et • Le calendrier du projet, le budget, ainsi que d'autres facteurs connexes. <p>Afin de développer une stratégie de communication appropriée pour les projets majeurs, ils ont été divisés en 3 types distincts. Chaque type de projet a sa propre stratégie de communication que les départements/ services doivent suivre.</p> <p>Projets de type 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projets de type 1 comprennent les travaux de grandes échelles qui touchent tous les résidents de Clarence-Rockland. <p>Projets de type 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projets de type 2 comprennent des travaux de grandes échelles qui touchent un vaste segment de

2.0 Definitions

<p>A major project is defined as being a large-scale undertaking that directly affects a vast segment of Clarence-Rockland residents, stakeholders and/or partners. It also includes municipal infrastructure construction, repair or renovation, projects of public interest in transportation, environment and other sectors such as emergencies, protective services, culture, recreation, information technology, research & development, and others.</p> <p>We recognize that the City of Clarence-Rockland has diverse types of projects.</p> <p>Communication requirements may differ depending on:</p> <ul style="list-style-type: none"> • The scope of the project; • The communication recipients; and • The project timeline, budget, as well as other related factors. <p>In order to develop an appropriate communication strategy for major projects, they have been divided into 3 distinct types. Each project type has its own communication strategy that departments/services are to follow.</p> <p>Type 1 projects:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Type 1 projects include large-scale undertakings that affect all Clarence-Rockland residents. <p>Type 2 projects:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Type 2 projects include large-scale undertakings that affect a vast

<p>Clarence-Rockland, comme; une communauté ou un quartier spécifique, des groupes communautaires et ses membres.</p> <p>Projets de type 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projets de type 3 comprennent des travaux qui touchent un plus petit segment de Clarence-Rockland, comme ; les résidents d'une rue ou d'un bloc de maisons en particulier, les partenaires municipaux et les intervenants. <p>Une stratégie de communication est un plan d'action pour transmettre un message à un public spécifique. C'est un outil essentiel pour s'assurer que la Cité envoie un message clair et précis avec des résultats mesurables.</p>	<p>segment of Clarence-Rockland, such as; a specific community or neighbourhood, community groups and its members.</p> <p>Type 3 projects:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Type 3 projects include undertakings that affect a smaller segment of Clarence-Rockland, such as; residents of a specific street or block, municipal partners and stakeholders. <p>Communication Strategy is an action plan for transmitting a message to a specific audience. It is an essential tool for ensuring that the City sends clear, specific message with measurable results.</p>
---	---

3.0 Portée

3.0 Scope

<p>Cette procédure s'applique à tout le personnel de la Cité de Clarence-Rockland, y compris les employés, les membres du conseil, les bénévoles, les étudiants et le personnel contractuel.</p>	<p>This Procedure applies to all City of Clarence-Rockland personnel including employees, members of council, volunteers, students and contracted staff.</p>
--	--

4.0 Personnel chargé de l'application

4.0 Staff responsible for enforcement

<p>Les Relations communautaires sont responsables de l'application de cette procédure et de son respect.</p> <p>Le Direction générale a le dernier mot sur les projets à communiquer au public.</p>	<p>Community Relations are responsible for enforcing this procedure and ensuring its compliance.</p> <p>The CAO has the final say of projects to communicate to the public.</p>
---	---

5.0 Procédure

5.0 Procedure

<p>5.1 Communication des projets au public</p> <p>5.1.1 Communication des projets de type 1:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre un processus d'engagement du public, au besoin, comme indiqué dans la Politique de consultation publique; <ul style="list-style-type: none"> ○ Par exemple: développement de plan directeur, planification stratégique ou projets d'infrastructure, etc. 	<p>5.1 Communicating Projects to the Public</p> <p>5.1.1 Communicating type 1 projects:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Undertake a Public Engagement process, if required, as outlined in the Public Consultation Policy; <ul style="list-style-type: none"> ○ For example: master plan development, strategic planning or infrastructure projects, etc. • Projects page on the City's website that includes;
--	---

- Page de projets sur le site Web de la Cité qui comprend;
 - Description du projet, dates, budget, autres détails pertinents
 - Évolution du projet
 - Personne contact
- Publication sur les réseaux sociaux avec une brève description, une image et un lien vers la page Projets du site Web de la Cité
- Envoi d'un communiqué de presse aux médias régionaux
- Publicité dans les médias locaux
- Publicité sur les enseignes des villages municipaux
- Envoi le lettres aux résidents concernés
2 semaines avant le début du projet (le cas échéant)
- Enseigne digitale ou statique installée sur le site du projet 1 à 2 semaines avant le début du projet (le cas échéant)
- Infolettre envoyé détaillant le projet aux abonnés

5.1.2 Communication des projets de type 2 :

- Entreprendre un processus d'engagement du public, au besoin, comme indiqué dans la Politique de consultation publique;
 - Par exemple: développement de plan directeur, planification stratégique ou projets d'infrastructure, etc.
- Page de projets sur le site Web de la Cité qui comprend;
 - Description du projet, dates, budget, autres détails pertinents
 - Évolution du projet
 - Personne contact
- Publication sur les réseaux sociaux avec une brève description, une image et un lien vers la page Projets du site Web de la Cité
- Publicité dans les médias locaux
- Envoi le lettres aux résidents concernés

- Project description, dates, budget, other relevant details
- Evolution of project
- Contact person
- Social media post with a brief description, image and a link to the Projects page of the City's website
- Sending a press release to regional news outlets
- Advertisement in local media
- Advertisement on municipal village signs
- Mass-mailing to affected residents 2 weeks before project commencement (if applicable)
- Digital or static sign erected at the major project site 1 to 2 weeks before project commencement (if applicable)
- eNewsletter detailing the project to subscribers

5.1.2 Communicating type 2 projects:

- Undertake a Public Engagement process, if required, as outlined in the Public Consultation Policy;
 - For example: master plan development, strategic planning or infrastructure projects, etc.
- Projects page on the City's website that includes;
 - Project description, dates, budget, other relevant details
 - Evolution of project
 - Contact person
- Social media post with a brief description, image and a link to the Projects page of the City's website
- Advertisement in local media
- Mass-mailing to affected residents 2 weeks before project commencement
- Digital or static sign erected at the major project site 2 weeks before project commencement (if applicable)

<p>2 semaines avant le début du projet (le cas échéant)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseigne digitale ou statique installée sur le site du projet 1 à 2 semaines avant le début du projet (le cas échéant) <p>5.1.3 Communication des projets de type 3:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre un processus d'engagement du public tel qu'un sondage, ou autre (le cas échéant) • Page Projets sur le site Web de la Cité qui comprend; <ul style="list-style-type: none"> ○ Description du projet, dates, budget, autres détails pertinents ○ Évolution du projet ○ Personne contact • Envoi de lettres aux groupes directement concernés (le cas échéant) <p>5.2 Responsabilités des parties impliquées:</p> <p>Les communications sont une responsabilité partagée entre tous les employés municipaux.</p> <p>5.2.1 Responsabilités des relations communautaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir des conseils stratégiques et un leadership à l'équipe de gestion de projet en ce qui concerne la consultation publique et/ou la stratégie de communication; • Développer un message corporatif approprié et adapté aux destinataires à partir des informations fournies par l'équipe de gestion de projet; • Collaborer avec des consultants en conception graphique, en marketing et en promotion ainsi qu'avec les médias locaux pour s'assurer que les normes municipales sont respectées; • Réviser le matériel de communication à distribuer ou à diffuser aux résidents, aux intervenants ou aux partenaires; • Services de traduction (à l'interne ou à contrat selon le nombre de mots et la charge de travail des Relations communautaires); et 	<p>5.1.3 Communicating type 3 projects:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Undertake a public engagement process such as a survey, or other (if applicable) • Projects page on the City's website that includes; <ul style="list-style-type: none"> ○ Project description, dates, budget, other relevant details ○ Evolution of project ○ Contact person • Mass-mailing to directly affected groups (if applicable) <p>5.2 Responsibilities of involved parties:</p> <p>Communications are a shared responsibility amongst all municipal employees.</p> <p>5.2.1 Community Relations Responsibilities:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Provide strategic advice and leadership to the Project Management team in regards to the public consultation and/or communication strategy; • Develop appropriate corporate messaging tailored to the communication recipients from the information provided by the Project Management team; • Collaborate with graphic design, marketing and promotional consultants as well as local media to ensure municipal standards are respected; • Review all communication materials to be distributed or disseminated to residents, stakeholders or partners; • Translation services (internally or contract depending on word count
---	--

- Soutenir l'équipe de gestion de projet tout au long du processus de communication.

5.2.2 Responsabilités des équipes de gestion de projet:

- Organiser des séances d'engagement public tel que stipulé dans la Politique de consultation publique ou dans la Loi sur l'aménagement du territoire;
- Consulter les Relations communautaires afin de discuter de la stratégie de communication du projet au moins 4 semaines avant la date de début du projet;
- Installer des enseignes sur le site;
- Envoyez des lettres par courrier; et
- Couvrir tous les coûts de marketing, de promotion et de production tiers liés à la stratégie de communication.

**La Direction générale a le dernier mot sur les projets à communiquer au public, y compris les stratégies de communication.

5.3 Étapes à suivre :

1. L'équipe de gestion de projet planifiera une réunion avec les Relations communautaires quatre semaines avant la date de début du projet afin de fournir les détails du projet et d'élaborer une stratégie de communication appropriée.
2. L'équipe de gestion de projet fera approuver la stratégie de communication par son directeur et la direction générale.
3. Les Relations communautaires rédigeront les messages corporatifs/matériel de communication et réserveront de l'espace publicitaire (si nécessaire).
4. Les Relations communautaires chercheront l'approbation des messages par l'équipe de gestion de projet, le directeur et la direction générale.

and Community Relations work load); and

- Support the project management team throughout the communication process.

5.2.2 Project Management teams' responsibilities:

- Organize public engagement sessions as stipulated in the Public Consultation Policy, or in the Planning Act;
- Consult Community Relations in order to discuss the project's communication strategy at least 4 weeks prior to the project start date;
- Install signs on site;
- Send letters through mail, and
- Cover all third-party marketing, promotional and production costs related to the communications strategy.

**The CAO has the final say of projects to communicate to the public, including communication strategies.

5.3 Actions to follow:

1. The Project Management team will plan a meeting with Community Relations four weeks prior to the project start date in order to provide the project's details and to develop an appropriate communication strategy
2. The Project Management team will have the communication strategy approved by their Director and the CAO
3. Community Relations will draft corporate messaging/communication materials, and reserve advertising space (if required)
4. Community Relations will have messaging approved by the Project Management team, the Director and the CAO
5. The Project Management team will order communication materials and

<p>5. L'équipe de gestion de projet commandera le matériel de communication et demandera l'approbation de l'ébauche avant de procéder à la production.</p> <p>6. L'équipe de gestion du projet procédera à la production de matériaux à l'interne.</p> <p>7. Les Relations communautaires ajouteront le projet à la page Projets du site Web municipal.</p> <p>8. L'équipe de gestion de projet procédera à l'envoi de lettres, à l'installation d'enseignes, etc.</p> <p>9. Les Relations communautaires publieront sur les réseaux sociaux, enverront un article par infolettre électronique et enverront un communiqué de presse aux médias régionaux (si nécessaire)</p> <p>**La Direction générale peut modifier la stratégie de communication à tout moment.</p> <p>Pour les projets ou réparations d'urgence qui touchent les résidents, le processus sera adapté afin d'être complété dans un délai de 24 à 48 heures.</p>	<p>request draft approval prior to proceeding with production</p> <p>6. The Project Management team will proceed with in-house production</p> <p>7. Community Relations will add the project to the Projects page of municipal website</p> <p>8. The Project Management team will proceed with mass-mailing, sign installation, etc.</p> <p>9. Community Relations will post to social media, send a eNewsletter article and send a press release to regional media outlets (if required)</p> <p>**The CAO may modify the communication strategy at any time.</p> <p>For large-scale emergency projects or repairs that affect residents, the process will be adapted and streamlined to be completed within a 24 to 48-hour period.</p>
---	---

6.0 Revue de la procédure

6.0 Procedure Review

<p>Cette procédure sera revue en permanence.</p>	<p>This procedure is to be reviewed on an ongoing basis.</p>
--	--

<i>Date:</i>	<i>Révisé par: / Reviewed by:</i>	<i>Rapport No. / Staff Report No.</i>

<p style="text-align: center;">SERVICES COMMUNAUTAIRES</p>  <p style="text-align: center;">Clarence-Rockland</p>	<i>Procedure #:</i>	PROSCREL-004
	<i>Title:</i>	Internal Communications Procedure
	<i>Sector:</i>	Community Relations

	Name	Title	Date
Author	Martin Irwin and Julie Chartrand	Community Relations	26/07/2019
Revised by	Martin Irwin and Julie Chartrand	Community Relations	26/11/2019
Authorised by	Helen Collier	CAO	04/03/2021

1.0 Purpose and Application

To address internal communication among the various levels of the City of Clarence-Rockland.

Through our communications with our team members, we aim to:

- Provide team members with the information they need to do their jobs effectively;
- Provide team members with clear standards and expectations for their work;
- Provide team members with feedback on their own performance, and;
- Help maintain a shared vision and a sense of ownership in the organisation.

2.0 Definitions

N/A

3.0 Scope

This Procedure applies to all City of Clarence-Rockland personnel including employees, members of council, volunteers, students and contracted staff.

4.0. Staff responsible for enforcement

Community Relations and the Communications Officer are responsible for enforcing and complying with this procedure.

Department leadership is responsible for developing and implementing their own departmental internal communication strategy/plan that best suits the needs of the department. It is also responsible for coordinating the

communication of municipal policies, procedures and other issues concerning their staff.

5.0 Procedure

5.2 Methods of communication:

We recognize that we have a diverse group of team members, differing in working hours, location, tenure and type of work. The City of Clarence-Rockland is committed to identifying the best methods of communication to suit and reach our diverse team.

Internal communication may include, but is not limited to:

- A. Electronic mail
 - Ex.: Time-sensitive information to be communicated
- B. Staff meetings
 - Ex.: Highly-critical or confidential information
- C. New employee training/orientation
 - Ex.: Generic city-wide information/policies/procedures
- D. Bulletin board and posters
 - Ex.: socio-recreational information
- E. Memoranda
 - Ex.: Road closures
- F. Intranet and newsletters
 - Ex.: Public or important departmental announcements

Department leadership is responsible for identifying the appropriate method of communication, depending on the information to be disseminated. It is recommended that preferred methods of communication for specific information be outlined in each departmental internal communication strategy/plan.

5.3 Messages:

Our messages should be:

- A. Purposeful;
- B. Tailored to the audience (both in delivery and content);
- C. Timely;
- D. Consistent.

5.4 Communications Strategy:

Internal communications are guided by the City of Clarence-Rockland's mission, vision, values and policies. Clear, concise, accurate and timely communication is a strategic necessity.

- A. Timely communication refers to the period of time determined in order for information to be useful and effective.
 - a. Time-sensitive or urgent information that could impact health and safety, security or business continuity must be disseminated to their direct superior as soon as a staff member is made aware of a situation.

b. For all other issues, within one business day is recommended.

- B. A critical component to the internal communication process is communication between Directors and their staff. Unless information is confidential, Directors are expected to keep their staff informed and up-to-date on municipal information through direct communication as well as indirectly by encouraging employees to monitor the City's intranet and social media pages on a regular basis, as well as subscribing to the City's e-newsletters (Latest News, Tenders, Agenda, Public Notices & Daycare).

5.5 Team members can expect to be:

- A. Provided with relevant information and kept informed of relevant developments in a timely manner;
- B. Consulted on issues relevant to their area;
- C. Given the opportunity to raise questions or issues of concern relevant to their work. Questions should be treated seriously and respectfully and should be answered within one business day.

5.6 Team members have the responsibility to:

- A. Actively participate in internal communication by providing information to relevant stakeholders and departments ;
- B. Raise relevant questions or problems with their direct superior (or through other channels if necessary). Questions should be treated seriously and respectfully;
- C. Attend meetings when requested (or when this is not possible, arrange to be given feedback by a colleague or manager);
- D. Read relevant correspondence, including emails, notices, memos, etc.;
- E. Follow the chain of command when communicating information

5.7 Managers and Directors can expect to be:

- A. Permitted to communicate most issues (particularly relating directly to their own area) to their team members yourself;
- B. Briefed on any sensitive or significant issues in advance of their team members' being informed, so that they are in a position to answer questions from your team members;
- C. Consulted on proposed developments which will affect your area, to ensure that proposals are "workable";
- D. Kept informed of general developments by your Director or the CAO;
- E. Read Council meeting minutes and communicate decisions that could have an impact on your team.

5.8 Managers and Directors have the responsibility to:

- A. Communicate with their team about relevant issues, how they apply to their work area, whether proposals are “workable” or how they could be improved, etc.;
- B. Treat questions from their team members seriously and respectfully. Respond to all questions (whether immediately or after further investigation) and provide an explanation for the answer;
- C. Raise any significant problems or issues of concern in their area (which they cannot resolve) with their Director/CAO;
- D. Be as informed as they can be about the issues relevant to their area and their team members;
- E. Empower their team members by providing them with information to enable them to do their jobs as well as possible;
- F. Encourage networking by their team members, both with employees in other departments and with other stakeholders;
- G. Hold regular meetings with their “direct reports” to discuss developments, plans and performance within their area/department.

5.9 Council members have the responsibility to:

- A. Keep the administration/CAO informed of residents’ concerns where/when appropriate;
- B. Consult with the administration/CAO, when necessary, to ensure thorough and correct response to residents’ communications.

5.10 Council members can expect to be:

- A. Provided with relevant information and kept informed of developments in a timely manner;
- B. Consulted on issues relevant to their ward;
- C. Briefed on any sensitive or significant issues;
- D. Kept informed of general developments by the administration/CAO.

5.11 Communications Department:

Internal communications are a shared responsibility amongst all municipal employees. The Communications Agent is available to provide guidance and resources to support internal communications:

- A. Provide strategic planning advice and leadership on corporate and operational internal communications matters;
- B. Support the administration in its role as champions of open and collaborative internal communications;
- C. Help develop mechanisms and tools to enhance communication with all employees in support of priorities, strategies and processes;
- D. Develop corporate messages and plans for distribution on city-wide issues;

- E. Support the development of internal communication skills and tools, which includes departmental internal communications strategies.

5.12 Confidential Information:

Staff will not intentionally withhold information that the Administration, Mayor and Council should be made aware of.

As the Mayor and Council are the official voice of the City of Clarence-Rockland, Council must be notified by the CAO of any issue that is politically or legally sensitive, or has the potential to negatively impact public or stakeholder relations or the reputation of the Corporation. Based on the issue, the communication may be forwarded to all staff.

5.13 Working documents templates:

Community Relations and the Communications Officer make available, in the designated locations, the official templates of the working documents to be used by all employees. The official templates include, among others:

- A. The letterhead;
- B. The memo;
- C. The administrative policy model;
- D. The meeting agenda;
- E. The Council Report;

The role of Community Relations, the Communications Officer and the Administration is to ensure the proper and consistent use of these documents.

6.0. Procedure Review

This procedure is to be reviewed as needed.

CORPORATION de la Cité de / of the City of Clarence-Rockland		Politique <i>Policy No.:</i>	ADM2013-01
		Sujet <i>Subject:</i>	Public Consultation / Consultation publique
		Categorie <i>Category:</i>	Corporate
Date:	February 11, 2013	Résolution <i>Resolution No:</i>	2013-46
Auteur <i>Author:</i>	Monique Ouellet	Règlement <i>By-law No:</i>	

1.0 Énoncé de politique

1.0 Policy Statement

La Cité de Clarence-Rockland est engagée à communiquer avec ses résidents afin de s'assurer de répondre aux besoins de la communauté dans sa planification et la prise de décision.	The City of Clarence-Rockland is committed to communicating with its residents to ensure that it meets the needs of the community in its planning and decision making.
---	--

2.0 But/Objectif

2.0 Purpose/Objective

Le but de cette politique est de fournir un ensemble de principes et d'établir des lignes directrices pour le processus de consultation publique.	The purpose of this policy is to provide a set of principles and establish guidelines for public consultation process.
---	--

3.0 Définitions

3.0 Definitions

« <i>Processus de consultation</i> », signifie donner au public la possibilité d'influencer la planification municipale et la prise de décision en présentant leurs points de vue qui sont pris en considération lorsque le gouvernement municipal prend sa décision finale.	' <i>Consultative Process</i> ' means to give the public an opportunity to influence the municipal planning and decision making by presenting their views which are taken into consideration as the municipal government makes its final decision.
« <i>Processus de délibération</i> » signifie donner au public la possibilité de s'engager dans un dialogue avec les responsables de la planification municipale et la prise de décision dans le but de travailler ensemble pour régler les différends, tandis que le gouvernement municipal conserve sa responsabilité de prendre la décision finale.	' <i>Deliberative Process</i> ' means to give the public an opportunity to engage in a dialogue with the officials responsible for municipal planning and decision making in an effort to work through the issues together, while municipal government retains its responsibility to make the final decision.
« <i>Processus d'engagement</i> » signifie donner au public la possibilité de collaborer en tant que partenaire dans la	' <i>Engagement Process</i> ' means to give the public an opportunity to collaborate as a partner in the municipal planning and

<p>planification municipale et de la prise de décision dans un effort pour trouver et mettre en œuvre efficacement des solutions à des problèmes complexes ou atteindre des objectifs complexes</p>	<p>decision making in an effort to effectively find and implement solutions to complex problems or achieve complex goals.</p>
---	---

<p>4.0 Portée</p> <p>Cette politique s'applique à tous les membres de l'organisation de la ville qui peuvent être impliqués dans la planification municipale et/ou processus de décision.</p>	<p>4.0 Scope</p> <p>This policy applies to all members of the City's organization that may be involved in the municipal planning and/or decision making process.</p>
--	---

<p>5.0 Procédures et ligne directrices</p> <p>5.1 PRINCIPES: Les principes suivants reflètent l'engagement de la ville de Clarence-Rockland et l'approche de faire participer les citoyens à la planification municipale et le processus décisionnel:</p> <p>a. Valoriser et encourager la participation du public Les points de vue de la communauté devraient être évalués et la participation du public devrait être encouragée sur les questions qui les concernent. L'élaboration d'un plan de consultation publique dans les premiers stades d'un projet sera nécessaire.</p> <p>b. Dépasser les exigences de la loi Le niveau des processus de consultation publique doit refléter l'ampleur et de la complexité de l'initiative spécifique et, où la possibilité existe, la politique législative devrait être surpassée.</p> <p>c. Partager l'information et éduquer Les informations devraient régulièrement être partagées pour éduquer le public et pour promouvoir la sensibilisation et la discussion sur des questions d'intérêt individuel et communautaire.</p>	<p>5.0 Policy Procedure/Guidelines</p> <p>5.1 PRINCIPLES: The following principles reflect the City of Clarence-Rockland's commitment and approach to engaging citizens in the municipal planning and decision making process:</p> <p>a. Value and encourage public involvement The views of the community shall be valued and public involvement shall be encouraged on issues that affect them. The development of a public consultation plan in the early stages of a project will be required.</p> <p>b. Exceed legislated requirements The extent of public consultation processes shall reflect the magnitude and complexity of the specific initiative and where possible legislated policy shall be exceeded.</p> <p>c. Share information and educate Information shall be regularly shared to educate the public and to promote awareness and discussion on issues of individual and community interest.</p>
---	--

d. Transparence

Les possibilités de discussion ouverte, constructive et équilibrée doivent être créées afin de solliciter les commentaires du public.

e. Le respect mutuel / Objectivité

Une consultation devrait s'effectuer de façon juste et respectueuse, compte tenu de tous les points de vue afin de bâtir une confiance avec le public. Les points de vue devront être considérés d'une manière non conflictuelle et constructive.

f. Efficacité / efficacité

La méthode de consultation utilisée doit refléter l'ampleur et de la complexité de l'initiative, le degré d'intérêt public et les besoins de ceux qui sont susceptibles d'être affectés.

5.2 MÉTHODES DE CONSULTATION:

Ce qui suit sont les méthodes à prendre en considération dans l'élaboration d'un plan de consultation publique:

a. Processus consultatif

Ceci est le procédé le plus classique. C'est le processus qui est habituellement prescrit dans la législation en matière de planification, y compris les règlements de zonage, les plans officiels, ainsi que leurs modifications.

b. Processus délibératifs

Ce processus devrait être considéré lorsqu'une consultation doit aller au-delà du processus de consultation. Ce processus est un excellent outil pour apporter le public à comprendre, à confirmer ou à déterminer quel est le vrai problème dans des cas particuliers afin d'ensuite permettre à la municipalité de conclure avec une solution acceptable.

c. Processus d'engagement

Ceci est le procédé le plus innovateur. Celui-ci exige que la municipalité et le public travaillent en partenariat pour atteindre un objectif commun et de partager la responsabilité des résultats.

d. Openness

Opportunities for open, constructive and balanced discussion shall be created to solicit input from the public.

e. Mutual respect/Objectivity

Consultation shall be conducted in a fair and respectful manner, considering all views to build trust with the public. Views will be considered in a non-confrontational and constructive manner.

f. Efficiency/Effectiveness

The consultation method utilized shall reflect the magnitude and complexity of the initiative, the degree of public interest and the needs of those likely to be affected.

5.2 CONSULTING METHODS:

The following are the methods to consider in developing a public consultation plan:

a. Consultative Process

This is the most traditional process. It is the process which is usually prescribed in legislation for planning matters, including zoning by-laws, official plans, as well as amendments thereto.

b. Deliberative Process

This process should be considered when consultation needs to go beyond the consultative process. This process is a great tool to get the public involved in understanding, confirming or determining what the real issue is in particular cases in order to subsequently enable the municipality to conclude with an acceptable solution.

c. Engagement Process

This is the most innovative process. It requires the municipality and the public to work in partnership to achieve a common goal and to share responsibility of the outcome.

5.3 PROCÉDURE GÉNÉRALE:

Lorsqu'un projet ou une initiative est identifié à inclure un volet de consultation publique, même si la méthode de consultation publique est déjà prévue par la loi, le personnel doit:

- a. Organiser une réunion avec le chef de département échéant, le directeur général de l'administration et de l'agent des communications pour examiner l'initiative et mettre en place la méthode de consultation qui sera utilisée;
- b. Élaborer un plan de consultation publique basé sur la méthode choisie pour identifier le processus en détail;
- c. Annoncer publiquement le plan de consultation et toutes les informations pertinentes concernant le projet/initiative en conséquence. L'utilisation de la page Web de la Ville devrait jouer un rôle majeur dans la communication avec le public.
- d. Évaluer la méthode de consultation publique utilisée et rapporter les conclusions positives / négatives au Directeur général.

5.3 GENERAL PROCEDURE:

When a project or initiative is identified to include a public consultation component, even if the method of public consultation is already prescribed by legislation, staff shall:

- a. Initiate a meeting with the applicable Department Head, the Chief Administrative Officer and the Communications Officer to review the initiative and establish which method of consultation will be utilized;
- b. Develop a public consultation plan based on the method chosen in order to identify the process in detail;
- c. Publicly advertise the consultation plan and all pertinent information regarding the project/initiative accordingly. The use of the City's web page shall play a major role in communicating with the public.
- d. Evaluate the public consultation method utilized and report any positive/negative findings to the Chief Administrative Officer.

Review and Amendments

<i>Date:</i>	<i>Révisé par : / Reviewed by:</i>	<i>Rapport No. / Staff Report No.</i>

Évaluation du processus de consultation / Consultation process evaluation

Projet / Project : _____

DATE : _____

Méthode de consultation / Consultation method (choisir une méthode /choose one method)

<input type="checkbox"/>	Processus consultatif / Consultative Process
<input type="checkbox"/>	Processus délibératif / Deliberative Process
<input type="checkbox"/>	Processus d'engagement / Engagement Process

Évaluation finale / Final evaluation

Conclusions positives / Positive findings:
Conclusions negatives / Negative findings:

Signature



RAPPORT N° LOI2021-04-03

Date	07/04/2021
Soumis par	Jean-Luc Jubinville
Objet	Modification de service pour assurer l'équilibre budgétaire – Service de garderie
# du dossier	Cliquez ici pour entrer du texte.

1) **NATURE / OBJECTIF :**

Le but de ce rapport est d'apporter des modifications au service offert pour les clients du service de garderie afin de respecter les budgets approuvés pour 2021.

2) **DIRECTIVE/POLITIQUE ANTÉCÉDENTE :**

Lors du processus budgétaire 2021, le conseil municipal a approuvé une réduction des dépenses d'une valeur de 100 000\$ afin de respecter les budgets alloués. Ce montant doit être trouvé dans les derniers 6 mois d'opération (Juillet à Décembre 2021) du au renouvellement de contrat qui aura lieu le 1^{er} juillet.

Il est à noter que les budgets ont été préparés assumant une opération régulière du service, c'est donc dire environ 800 clients et non selon la situation actuelle d'une opération avec environ 400 clients.

Depuis plusieurs années, le conseil municipal démontre clairement une volonté de voir le service de garderie être autosuffisant, c'est donc dire de voir la part municipale être réduite.

3) **RECOMMANDATION DU SERVICE:**

ATTENDU QUE lors du processus budgétaire 2021 le conseil municipal a approuvé une réduction des dépenses du service de garde d'une valeur de 100 000\$ afin de respecter les budgets alloués; et

ATTENDU QUE pour respecter le montant budgété, le conseil doit envisager d'augmenter les frais de service au client ou diminuer le service afin de réduire les dépenses;

QUE le comité plénier recommande au conseil d'approuver les réductions de service tel que recommandé dans le rapport LOI2021-04-03; et

QUE les réductions de service soient mises en place avant le début du prochain contrat qui commencera le 1^{er} juillet 2021, tel que recommandé.

WHEREAS during the 2021 budget process, council approved a reduction in daycare expenses valued at \$100 000 in order to respect the allocated budgets; and

WHEREAS to respect the allocated budget, Council must consider increasing customer service fees or decreasing service in order to reduce expenses;

THAT the Committee of the Whole recommends that Council approve the service reductions as recommended in report LOI2021-04-03; and

THAT the service reductions be put in place before the beginning of the next contract that will start on July 1st 2021, as recommended.

4) **HISTORIQUE :**

Chaque année, les Services communautaires apportent au conseil municipal plusieurs options de réduction de service ou d'augmentation des frais aux clients afin de respecter le budget établi lors du processus budgétaire.

Dans le but de pouvoir soumettre des recommandations réfléchies, le Service a effectué une étude comparative détaillée parmi 5 garderies de la région. Le but de cette étude était de comparer les méthodes de gestion et les services offerts afin de pouvoir trouver des options efficaces de réduire les dépenses en maximisant les revenus.

5) **DISCUSSION :**

Dû à la pandémie, l'année a été très difficile financièrement pour plusieurs familles. Cela dit, le Service ne recommande pas d'augmenter les frais aux clients de garderie, mais bien de réduire le service afin de diminuer les dépenses et ainsi respecter la part municipale.

Le portrait du service a complètement été modifié par la pandémie. Il est donc important de noter que le Service s'est basé sur les statistiques avant (800 clients) et pendant (400 clients) la pandémie afin d'évaluer les impacts des options proposés.

Tel que mentionné, le service a complété une étude comparative. Les résultats de l'étude ont permis de remarquer que le service de garderie de la municipalité a adopté à travers les années certaines pratiques particulières qui ne sont pas communes aux autres services de la région. Certaines de ces pratiques sont dispendieuses pour le service.

Basées sur cette étude, les 4 réductions de service suivants sont recommandées :

Réduction #1 - Diminution des heures d'ouverture

Service actuel	Le service est présentement offert de 6h à 18h.
Service proposé	Il est proposé d'offrir le service de 6h30 à 17h30.
Justification	La grande majorité des garderies à l'étude n'offrent pas de service avant 6h30. Les heures de fermeture de ces mêmes garderies varient entre 17h30 et 18h. La réduction des heures permettra de diminuer les coûts d'opération et ainsi diminuer le déficit opérationnel.
Impact sur le client	Les parents qui apportaient leurs enfants avant 6h30 et venaient chercher leurs enfants après 17h30 devront adapter leurs horaires afin de respecter les nouvelles heures d'opération. Le service gardera une certaine flexibilité lors des journées d'intempéries ou situation exceptionnelles (p.ex. accidents graves sur la 17)
# de client affecté	<p>Les statistiques internes démontrent que moins de 10% de nos clients utilisent les services avant 6h30 et après 17h30.</p> <p>Service de 800 clients : 80 clients affectés Service de 400 clients : 40 clients affectés</p> <p>Il est à noter qu'une majorité des clients affectés apportent leurs enfants entre 6h20 et 6h30 et viennent chercher leurs enfants entre 17h30 et 17h40 ce qui représentera un ajustement mineur pour eux.</p>
Économie budgétaire	<p>Service de 800 clients : 30 000\$/6 mois</p> <p>Service de 400 clients : 15 000\$/6 mois</p>
Réduction #2 - Diminution des options pour les clients calendrier	
Service actuel	Les parents des enfants dans les groupes parascolaires ayant des horaires de travail irréguliers (p.ex., travail 4 jours semaines, travail de fin de semaine, etc.) ont actuellement le choix de choisir des journées spécifiques voulues chaque semaine.
Service proposé	Il est proposé d'offrir seulement l'option d'une semaine complète et éliminer l'option des journées spécifiques.

Justification	La grande majorité des autres services offrent seulement l'option de semaine complète. Il est trop difficile et exigeant administrativement de faire concorder les horaires de deux clients ayant des journées différentes. Ainsi, plusieurs places restent vacantes (sans revenu) pour les journées de la semaine que le client n'utilise pas. Si un client prend des semaines complètes, il sera beaucoup plus facile de trouver un autre client pour compenser les semaines non utilisées. Cette modification éviterait des pertes de revenus.
Impact sur le client	Les parents qui choisissaient certaines journées dans une semaine devront prendre la semaine complète.
# de client affecté	6% des clients – Tout dépend des demandes reçues lors du prochain processus d'inscription. Service de 800 clients : 50 clients affectés Service de 400 clients : 25 clients affectés
Économie budgétaire	Service de 800 clients : 40 000\$/6 mois Service de 400 clients : 20 000\$/6 mois
Réduction #3 - Élimination des crédits pour journée d'absence	
Service actuel	Tous les clients-parents qui prennent le plein service reçoivent un crédit pour l'équivalent de 9 jours d'utilisation. C'est donc dire qu'un montant d'argent équivalent à 9 jours d'utilisation est enlevé sur leur facture annuellement. (p.ex., un client avec un enfant bambin recevait un crédit d'environ 468.5\$ par année, préscolaire = 450.9\$ par année, parascolaire = 199.80\$ par année)
Service proposé	Aucun crédit ne sera accordé.
Justification	Aucun autre service n'offre un tel crédit.
Impact sur le client	Les parents devront payer pour le service au complet même si leurs enfants sont absents tels qu'exigés dans l'ensemble des autres services de garderie de la région.
# de client affecté	10% des clients – Tout dépend des demandes reçues lors du prochain processus d'inscriptions Service de 800 clients : 80 clients affectés Service de 400 clients : 40 clients affectés

Économie budgétaire	Service de 800 clients : 20 000\$/6 mois Service de 400 clients : 10 000\$/6 mois
Réduction #4 - Élimination du service pendant le temps des vacances de Noël	
Service actuel	Le service est actuellement offert les journées ouvrables entre le 25 décembre et le 1 ^{er} janvier (3 jours de service)
Service proposé	Le service ne sera pas offert pendant ces journées
Justification	Très peu de services sont ouverts pendant la période des fêtes. Dû à la diminution drastique du nombre de clients pendant cette période cette option occasionne un déficit pour le service. Certains conseils scolaires demandent des frais supplémentaires pour la conciergerie ce qui augmente les dépenses.
Impact sur le client	Les clients ne pourront pas utiliser le service pendant ce temps de l'année. Service de 800 clients : 360 clients affectés Service de 400 clients : 180 clients affectés
# de client affecté	40% des clients – Tout dépend des demandes reçues lors du prochain processus d'inscription.
Économie budgétaire	Service de 800 clients : 10 000\$/3 jours d'utilisation Service de 400 clients : 5 000\$/3 jours d'utilisation
ÉCONOMIE BUDGÉTAIRE DES 4 OPTIONS DE RÉDUCTION COMBINÉES	
ÉCONOMIE BUDGÉTAIRE TOTAL	Service de 800 clients : 100 000\$/6 mois Service de 400 clients : 50 000\$/6 mois

* Comme les inscriptions sont très instables et que nous n'avons aucune idée à quoi ressembleront les inscriptions pour la prochaine année, il est impossible d'évaluer l'impact budgétaire exact. Le montant fourni est une évaluation du Département selon l'information disponible actuellement. Cette évaluation pourrait grandement varier.

de clients actuellement affectés : Le conseil municipal doit considérer que le nombre de clients actuel est d'environ 50% de moins qu'à l'habitude. Ceci dit, le temps est propice afin de faire des modifications au service considérant que moins de clients seront affectés. Tous les nouveaux clients du service choisiront de s'inscrire en connaissant d'avance le service qui est offert et les politiques en place.

Équilibre budgétaire suite à la pandémie : Les changements proposés aideront à atteindre l'équilibre budgétaire une fois que la pandémie sera terminée.

Importance d'ajuster le budget : Il est important pour le service de continuer à adresser les pressions budgétaires malgré la pandémie afin de ne pas créer de pressions budgétaires énormes une fois la pandémie terminée. Il est à noter que les clients n'ont eu aucune augmentation l'an dernier dû à la COVID-19.

Augmentation des frais : À titre d'information, les frais devraient être augmenté de 2.5% afin de combler le manque à gagner de 100 000\$. Une augmentation de 1% des frais de garderie équivaut à une augmentation des revenus d'environ 40 000\$ pour une opération de 800 clients et d'environ 20 000\$ pour une opération de 400 clients.

6) **CONSULTATION :**

Un avis de modification de service sera envoyé aux clients actuels du service après la réunion plénière (7 avril). L'avis indiquera que le conseil municipal considère apporter des changements aux différents services offerts par le service de garderie de la municipalité. Les clients seront invités à partager leurs commentaires par courriel auprès du service avant la réunion régulière (19 avril). Tous les commentaires seront comptabilisés et attachés au rapport de la réunion régulière.

7) **RECOMMANDATION OU COMMENTAIRES DU COMITÉ :**

S.O.

8) **IMPACT FINANCIER (monétaire/matériaux/etc.):**

Les différentes réglementations imposées au service de garderie dû à la COVID-19 ont grandement déstabilisé les revenus et dépenses du service (p.ex., perte de clients, augmentation des coûts de nettoyage, etc.) Il est donc très difficile d'évaluer les impacts financiers de chacune des mesures proposées considérant que la pandémie n'est pas terminée.

Afin de déterminer les impacts financiers directs sur le service en 2021, nous supposons que le nombre d'inscriptions n'augmentera pas de façon significative lors de la prochaine session d'inscription. Nous supposons donc que le nombre de clients restera à environ 400 :

Changement proposé	Économie budgétaire 2021 (6 mois – 400 clients)	Économie budgétaire 2021 (6 mois – 800 clients)
Diminution des heures d'ouverture	20 000\$	40 000\$
Diminution des options pour les clients calendrier	15 000\$	30 000\$
Élimination des crédits pour journée d'absence	10 000\$	20 000\$
Élimination du service pendant le temps des fêtes	5 000\$	10 000\$
TOTAL	50 000\$	100 000\$

Tel qu'illustré dans le tableau, les options de réduction diminueront les dépenses opérationnelles 2021 d'une valeur approximative de 50 000\$ pour une opération de 400 clients et d'environ 100 000\$ pour une opération de 800 clients.

9) **IMPLICATIONS LÉGALES :**
S.O.

10) **GESTION DU RISQUE (RISK MANAGEMENT) :**
S.O.

11) **IMPLICATIONS STRATÉGIQUES :**
Les mesures proposées aideront à atteindre la stabilité financière du service de garderie à long terme.

12) **DOCUMENTS D'APPUI:**
Aucun